

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

La coopération de l'Abbaye de St-Maurice à l'œuvre
missionnaire

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1935, tome 34, p. 25-134

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

La coopération de l'Abbaye de St-Maurice à l'œuvre missionnaire

De divers côtés on nous demande ce que fait l'Abbaye de St-Maurice pour les missions. On sait que plusieurs de nos confrères sont aux Indes et l'on voudrait connaître les lieux de leur résidence et leur genre d'apostolat. Nous allons répondre à ces questions légitimes avec l'espoir de provoquer chez nos amis les élans de générosité que réclame l'œuvre si importante aujourd'hui, essentielle même, de l'évangélisation du monde païen. Le Souverain Pontife insiste avec une telle force pour que tous les chrétiens collaborent activement à la conversion des infidèles que nous serions coupables de rester en arrière et de ne pas travailler, dans la faible mesure de nos possibilités, à l'extension du règne de Dieu sur la terre.

Le devoir missionnaire

Sans doute il en est qui forment aussitôt la classique objection : Mais, chez nous, il y a aussi des œuvres importantes, essentielles, il y a beaucoup à faire pour

convertir les masses et les prêtres ne sont pas trop nombreux ! Pourquoi, dès lors, quitter l'Europe, gagner l'Orient et accomplir ailleurs ce qu'il serait si urgent de réaliser autour de nous ?

Personne ne nie qu'il soit nécessaire d'œuvrer courageusement, avec force et persévérance, dans nos pays occidentaux ; personne, et le Pape moins que quiconque, n'a l'intention de minimiser l'importance de ce qu'il faut maintenir, affermir et développer ou créer en Europe au point de vue catholique, mais est-ce une raison pour se désintéresser du sort des âmes vivant sous d'autres cieus que les nôtres ? Le sang du Christ n'a-t-il pas coulé sur le Calvaire pour la rédemption de tous les hommes ? Ressuscité, Jésus ne dit-il pas à ses disciples : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez *toutes* les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit » (Matth. XXVIII, 19) ? Or, il est indispensable d'avoir la foi pour être sauvé. Et le baptême aussi. S. Jean rapporte cette parole du Sauveur à Nicodème : « En vérité, en vérité, je te le dis, nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (III, 5). Puisqu'il en est ainsi, ce serait faire preuve de l'égoïsme le plus répréhensible que de se tenir à l'écart d'un mouvement inspiré, voulu et exigé par le Chef de l'Eglise, représentant visible de Notre-Seigneur ici-bas, dont le but est de répandre la foi salvatrice et de communiquer la charité divine.

Faisons chez nous ce qu'il y a à faire, mais ne négligeons pas notre devoir vis-à-vis des païens qui, du reste, seront peut-être beaucoup plus dociles à la grâce que nous.

Un « impérialisme sacré »

Il y a de nombreuses années que les Supérieurs de l'Abbaye pensent aux missions. Au siècle dernier déjà un essai avait été tenté qui, malheureusement, ne fut pas couronné de succès. C'est ce qui permit à M. François

Bouchardy d'écrire récemment, dans son livre sur l'Abbaye de St-Maurice, trois phrases toutes à l'éloge de nos confrères du XIX^e siècle : « Deux fois l'idée de la mission — cet impérialisme sacré — a travaillé les abbés de Saint-Maurice, leur a fait désirer l'essor. Mgr Bagnoud, répondant à l'appel de l'évêque d'Alger, s'en alla fonder un monastère-orphelinat dans la province de Constantine. Il dut renoncer à cause du climat¹. »

(1) *L'Abbaye de St-Maurice*, par François Bouchardy, p. 92.

— Sans être parfaitement renseigné, il nous semblerait qu'avant même d'entreprendre de longues négociations qui devaient aboutir à l'installation de Chanoines de St-Maurice à Mdjez-Amar, un projet de nature assez différente, mais portant aussi sur une fondation éventuelle en Afrique, ait été envisagé. Un brouillon de lettre, ni daté, ni signé, a été retrouvé en effet dans les archives de l'Abbaye, traitant de cet objet. La missive était destinée à Monseigneur l'Evêque d'Alger. Sous ce titre il s'agissait déjà, certainement, de Mgr Pavy, nommé évêque de ce diocèse le 26 février 1846, puisque Pie IX, dont il est question dans cette lettre, fut élu pape le 16 juin suivant. Voici ce document :

Monseigneur,

Plusieurs journaux ont donné de la publicité aux motifs qui de Votre ville épiscopale Vous conduisaient naguère aux pieds de l'immortel Pie IX.

L'un de ces motifs Nous autorise en quelque sorte d'adresser à Votre Grandeur cette missive, d'autant plus que Nous ignorons si Vos démarches ont eu des résultats satisfaisants. Veuillez, Monseigneur, Nous permettre de Nous expliquer.

D'éclatantes qualités d'esprit et de cœur Vous ont fait asseoir sur l'antique Siège épiscopal d'Hippone, qu'ont illustré autrefois le grand S. Augustin et tant d'autres noms apostoliques.

Voulant rendre à Votre Diocèse, autant que possible, quelques rayons de son ancienne splendeur, Vos pénibles mais glorieux efforts, Monseigneur, tendent à le relever de son triste abandon où l'avait laissé une trop longue suite de siècles barbares.

Dans cette vue, l'un des vœux les plus chers au cœur de Votre Grandeur tant occupée des grands et vrais intérêts de son Eglise, est, avons-Nous appris, de voir s'établir auprès d'Elle une Collégiale de Chanoines Réguliers qui, suivant encore la sainte règle que leur a tracée S. Augustin, leur fondateur et leur Père, rempliraient Ses pieuses intentions.

Depuis des siècles gardiens des tombeaux des héroïques martyrs thébains, à St-Maurice d'Agaune en Vallais, Suisse, les Chanoines Réguliers de cette antique basilique ont entendu les vœux du Noble Pontife d'Alger, et leur zèle pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la Sainte Eglise romaine s'est animé d'une

La seconde fois, ce fut en 1926 : nous en parlerons plus loin.

nouvelle ardeur, et ce serait avec le bonheur le plus religieux que quelques-uns de ses Membres se rendraient dans la cité (?) où S. Augustin brille de toute sa gloire ! Oui, Monseigneur, la royale Abbaye de St-Maurice établirait volontiers une succursale à Alger. Elle est actuellement à peu près la seule maison de Chanoines Réguliers de la Congrégation de Latran qui ait échappé aux malheurs des temps et au vandalisme moderne, et il n'existe guère ailleurs de Chanoines Réguliers dont la langue française soit la langue maternelle : c'est donc une sorte de devoir pour elle de fonder de nouveaux établissements.

Ils dirigent depuis de longues années un Collège où les sciences sont enseignées avec succès et plusieurs Chanoines desservent des paroisses qui relèvent de la Juridiction de l'Abbaye. Le but de leur institution est donc de former tout à la fois des professeurs pour leur Collège et des Prêtres pour l'administration des Paroisses.

Ces mêmes services ils les rendraient avec bonheur au diocèse d'Alger, si l'illustre Pontife qui préside à ses destinées conserve toujours la pensée d'établir auprès de Lui une Maison de Chanoines Réguliers qui perpétuera la mémoire et les bienfaits de S. Augustin, et si Votre Grandeur n'a pas déjà autrement pourvu aux besoins de son Eglise.

Dans peu de temps, Nous serions à même d'y envoyer un nombre suffisant de Chanoines pour ouvrir un Collège qui, certes, ne manquerait pas de prospérer avec la bénédiction de Dieu et la haute protection d'un Prélat, seconde Providence sur les rives africaines !

Qu'il plaise à Votre Grandeur de Nous honorer d'une réponse qui nous dira s'il est en Nous de pouvoir L'aider dans l'exécution de son pieux dessein, et Nous donne des éclaircissements sur les moyens pour parvenir à ce but et Nous fasse connaître quelles seraient les bases qui assureraient à un établissement d'une si haute importance une existence durable pour l'avenir. Que Votre Grandeur veuille bien nous faire des ouvertures à ce sujet. Nous Nous empresserons d'y répondre et Nous osons espérer de mener à bonne fin une si heureuse pensée, si féconde en bénédiction.

Ag. Mgr, l'express. de mes h. etc.

— Mgr Pons, dont nous citerons bientôt le livre sur *La Nouvelle Eglise d'Afrique*, nous apprend que Mgr Pavy vint à Rome en 1850 (p. 76), en 1854 (p. 88). Nous pensons que la lettre ci-dessus prend date en 1854, et qu'elle amorça les négociations dont nous allons observer le développement à partir de juillet de la même année.

Une première tentative à l'époque du Second Empire

Nos sources

Pour tracer l'histoire de cette première coopération de l'Abbaye à l'œuvre missionnaire, nous disposons de plusieurs documents. Les plus importants et les plus détaillés se trouvent dans le livre capitulaire contenant les protocoles des « Séances du vénérable Chapitre de la Royale Abbaye de S. Maurice » (30 janvier 1841-16 octobre 1873), livre accompagné de lettres assez nombreuses, que nous a obligeamment prêtés M. le Chanoine Tonoli, archiviste. Des notes crayonnées par feu le Chanoine Eugène Gross sur de petits billets volants, et recopiées par M. le Chanoine Dupont-Lachenal, sont très précieuses aussi, de même que le catalogue contenant les « Nomina Canonicorum Regularium Abbatiae S. Mauritii Agaunensis ». Un paragraphe enfin du livre de Mgr A. Pons, Protonotaire Apostolique, Chanoine théologal de la Primatiale Saint-Louis de Carthage, sur « La Nouvelle Eglise d'Afrique ou le catholicisme en Algérie, en Tunisie et au Maroc depuis 1830 » fait mention de l'œuvre missionnaire des Chanoines de St-Maurice au milieu du siècle dernier.

On cherche preneur...

L'initiative vint de Mgr Pavy, évêque d'Alger¹. Celui-ci avait patronné, en 1849, la création d'un

(1) L'Algérie ne formait à cette époque qu'un *unique diocèse*, celui d'Alger, allant des frontières tunisiennes aux limites marocaines, des rives méditerranéennes aux confins du désert. Au

orphelinat à Medjez-Ameur¹. L'abbé Landman, qui dirigeait cette institution, ne fut pas très heureux dans son entreprise. « Une dizaine de Frères de La Croix fondés par M. de Luc, ancien officier, vinrent l'y rejoindre, écrit Mgr Pons. En 1851, ils avaient 87 enfants. Les installations furent défectueuses. Les terres étaient incultes au bout de quelque temps ; les Frères d'abord, puis l'abbé Landman renoncèrent à leur œuvre². »

Mgr Pons ajoute : « Elle passa de mains en mains, même dans celles d'un capitaine et de quelques caporaux. En désespoir de cause, Mgr Pavy offrit l'établissement aux religieux Augustins de Saint-Maurice au Valais. Le voisinage de Souk-Ahras (Thagaste), le berceau de leur illustre patron, les avait séduits autant que les jeunes orphelins. Ils vinrent donc ; Mgr Bagnoud, l'évêque de Saint-Maurice, leur supérieur, se mit à leur tête³. »

point de vue civil, l'Algérie formait quatre provinces portant le nom de leur chef-lieu : Alger, Oran, Constantine et Tittery (celle-ci n'exista d'ailleurs que sur le papier, en attendant d'être formellement supprimée). Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, avait institué un vicaire général spécial pour chaque province, et Mgr Pavy, deuxième évêque, avait maintenu cette organisation. A Constantine Mgr Pavy confia le poste important de vicaire général à son frère, l'abbé Claude Pavy. En 1853 Mgr Pavy obtint du Gouvernement que les vicaires généraux de Constantine et d'Oran pussent résider dans ces villes.

En 1866 Oran et Constantine furent érigés en évêchés et Alger en archevêché : Mgr Pavy fut le premier archevêque d'Alger, et l'illustre cardinal Lavigerie le second. Le premier évêque de Constantine, passant à Rome avant de gagner son siège, obtint de Pie IX de joindre à son titre celui qu'avait illustré à jamais S. Augustin ; ainsi fut constitué l'évêché de Constantine et d'Hippone, dans le territoire duquel se trouve aujourd'hui l'ancien champ d'apostolat offert aux Chanoines de St-Maurice.

(1) Actuellement le nom de cette localité s'écrit Medjez-Ameur. Dans les documents du XIX^e siècle, il s'orthographiait de bien des manières différentes : Mdjez-Amar (le plus souvent), Medjez-Amar, Medjez-Amour, Medjez-el-Hammar.

(2) *La Nouvelle Eglise d'Afrique ou Le Catholicisme en Algérie, en Tunisie et au Maroc depuis 1830*, p. 83. — Librairie Louis Namura, 15, Avenue de France, Tunis.

(3) Ibid., pp. 83-84.

Exploration

Les propositions de Mgr Pavy ¹ étaient parvenues à St-Maurice en juillet 1854. Au Chapitre général de cette même année (25 août) Mgr Bagnoud ² donna

(1) Louis-Antoine-Augustin Pavy (né à Roanne en 1805, mort à Alger en 1866) fut ordonné prêtre à vingt-quatre ans à Lyon. Il enseigna ensuite l'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de cette ville. Evêque d'Alger en 1846, il donna à ce diocèse son organisation, dirigeant personnellement le petit séminaire, créant le grand séminaire, multipliant les paroisses : il en avait trouvé 29 à son avènement, il en laissa 187 à sa mort, et les prêtres, durant l'épiscopat de Mgr Pavy, passèrent de 48 à 273 ! Les *Œuvres pastorales* de Mgr Pavy ont paru de 1858 à 1864 (la Bibliothèque de l'Abbaye de St-Maurice conserve encore les deux premiers volumes parus en 1858) ; ce prélat écrivit encore une *Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle du pape* (1861), et des études sur les *Recluseries* et l'*Affranchissement des esclaves*. Mgr Ribolet, ancien Vicaire général d'Alger, a écrit une belle vie de Mgr Pavy sous ce titre : *Un grand évêque : Mgr Pavy*.

(2) « Mgr Etienne Bagnoud naquit à Lens, le 2 janvier 1803, fit ses études au Collège de St-Maurice, entra à l'Abbaye en 1822, fut ordonné prêtre en 1826 ; et appelé, le 3 septembre 1834, à succéder à l'Abbé de Rivaz dont les émeutes révolutionnaires avaient accéléré la mort.

Devenu évêque en 1840, il se trouva bientôt en face des orages qui menacèrent d'emporter la vieille Abbaye. Il la sauva par sa fermeté, sa prudence et sa douceur.

Pie IX, qui l'avait en particulière estime, l'appela au Concile du Vatican. Ce sera l'immortel honneur de l'Abbaye de St-Maurice d'avoir vu son chef vénéré prendre place dans ces assises solennelles. « Il y jouit, c'est Mgr Mermillod qui parle, d'un crédit considérable sur ses collègues ; il appela de sa parole et de ses vœux la définition de l'infailibilité pontificale ; il ramena à cette conclusion plusieurs de ceux qui hésitaient encore et chanta avec allégresse le « Credo » de sa foi victorieuse. »

Rome attirait Mgr Bagnoud. Il s'y rendit comme délégué de l'Episcopat suisse, en avril 1887. Il s'y retrouvait encore pour les fêtes incomparables du jubilé de Léon XIII. Le 29 janvier 1888, Mgr Mermillod présentait au Souverain Pontife environ 900 pèlerins suisses. C'est dans cette audience que le grand Pape, entouré de plusieurs Cardinaux et des Evêques de la Suisse, dirigeant sa main et ses regards vers le vénérable Abbé de St-Maurice, prononça ces paroles : *E il più vecchio dei vescovi del*

lecture de la lettre de Mgr d'Alger (datée du 5 juillet). Le Chapitre prit aussitôt en considération la lettre de Mgr Pavy et décida d'envoyer à Alger deux de ses membres « pour traiter avec les deux Autorités de l'Algérie, y explorer les lieux et faire un rapport aussi détaillé que possible, sur tout ce qui pourrait intéresser l'œuvre projetée, chargée que la députation sera de référer en tous cas pour toutes ses opérations ».

« Les délégués partiront de cette base que la maison à établir ne sera jamais qu'une filiale ou succursale de l'Abbaye d'Agaune. Le Chapitre désigne Monseigneur et Monsieur le Prieur de Vétroz, M. Chervaz, pour cette mission importante¹. »

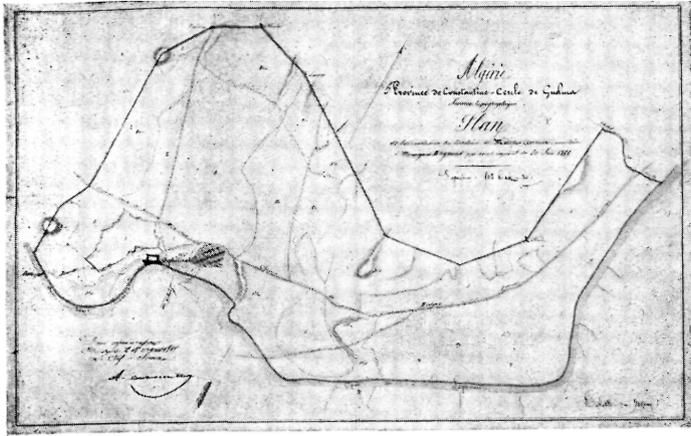
Les représentants de l'Abbaye partirent sans tarder pour l'Afrique. Au cours de leur voyage le Chapitre claustral se réunit deux fois, le 6 septembre et le 23 septembre. A cette dernière date les chanoines précisèrent encore la portée du mandat confié à leurs délégués en Algérie. Après avoir constaté que la commission était « munie de pouvoirs suffisants pour mener cette affaire à bonne fin », ils insistèrent sur la condition déjà posée, à savoir que le nouvel établissement projeté devait devenir une « maison filiale et succursale de l'Abbaye et du Chapitre de St-Maurice d'Agaune », et, en outre, « que cette fondation ne soit définitivement conclue que sous la ratification du Chapitre général de St-Maurice². »

Les affaires ne traînèrent pas en longueur. Dès le 7 novembre 1854 un Chapitre général extraordinaire était convoqué. Lecture y fut faite d'un long rapport de la commission d'Algérie. Donnons-en quelques extraits.

mondo ; è nobile simplicità e bontà ! « Voici le plus vieil évêque du monde ! c'est la noble simplicité et la bonté ! ». (*Le Pèlerin à St-Maurice d'Agaune*, par le Chanoine E. Gross, pp. 32-33).

(1) Protocole du Chapitre général du 25 août 1854, p. 159.

(2) Protocole du Chapitre claustral du 23 sept. 1854, p. 161.



Plan du domaine de Medjez-Ammar

La légende de cette carte est ainsi formulée : « Algérie — Province de Constantine — Cercle de Guelma — Service topographique — Plan de la concession du territoire de Medjez-Ammar, accordée à Monseigneur Bagnoud par décret impérial du 30 juin 1855 — Superficie : 503 h. 14 a. 80 c. » Le plan est signé : « Pour copie conforme Constantine le 4 octobre 1855 Le Chef de Service . . . (illisible). »

La rivière (Oued Seybouse) coule en direction du N.-E., et la route se rend, dans la même direction, à Guelma.

Position de Mdjez-Amar. Mdjez-Amar est éloigné de la mer de 80 kilomètres, et est à 300 mètres au-dessus de son niveau, placé dans l'intérieur de la Province de Constantine ; à 86 kilomètres de cette dernière ville ; à 12 km. en avant de Guelma ; à 72 km. de Bone, au confluent de deux rivières : le Boukenden et l'Oued-Cherf, qui se réunissent au midi de cette propriété pour former la Seybouse qui va se jeter, sous Hippone, dans la Méditerranée.

Mdjez-Amar est abrité du vent du Nord, mais exposé à ceux du Midi dont le courant des eaux tempère la chaleur. On attribue au voisinage de ces rivières les fièvres qui se montrent parfois en été, bien que l'établissement soit à 40 mètres au-dessus du Boukenden. Il n'existe dans ce canton ni marais ni aucune autre cause d'insalubrité. Les parties basses ont été assainies par la sous-division militaire de Bone en 1852. Dès lors l'état sanitaire de l'Orphelinat a été aussi satisfaisant que celui des localités les plus favorisées de l'Afrique. Aussi le choléra qui a fait, à diverses reprises, d'effrayants ravages dans toutes les Colonies environnantes, ne toucha pas à l'Asile des Orphelins. Durant trois années, sur un personnel de cent individus, Mdjez-Amar

ne perdit que huit enfants et un Frère. Les deux dernières années qui viennent de s'écouler la mortalité fut moins forte encore. Au reste, trois décès sur cent personnes est peu de chose dans une colonie dont plusieurs, venant des centres ruinés par les maladies, d'autres issus de liaisons illicites, avaient déjà le germe de la mort dans le corps.

D'une « vision locale » et d'un inventaire

Suit un exposé détaillé de l'état de la ferme : 392 hectares, 52 ares. Il y est noté que la « propriété est traversée dans toute sa longueur par la route de Guelma à Constantine, pratiquée par les chevaux et les piétons. Une grande route carrossable devant sous peu raser Mdjez-Amar, cet établissement agricole pourra profiter de la voie nouvelle et se trouvera sous les conditions les plus favorables au point de vue de viabilité ».

Le rapport ajoute :

L'Orphelinat jouit d'une autre propriété, située sur la rive droite de l'Oued-Cherf, bornée au nord par la Seybouse, d'environ 30 hectares, dont dix hectares sont labourés et irrigables. 200 mûriers y ont été plantés. Dans les deux fermes outre les céréales on cultive le tabac, le coton, le mûrier et l'olivier, etc. ; la contrée renferme des bois d'affouage en abondance.

Les bâtiments sont décrits avec beaucoup de minutie. On sait que « la grande façade au nord est de 80 mètres, 21 fenêtres, grande dimension. La largeur est de 11 mètres ». Rez-de-chaussée, premier étage, aile droite et aile gauche, toutes les indications sont fournies pour permettre de reconstituer exactement l'édifice. En outre

A l'est de l'Orphelinat et en dehors du bâtiment est le parc aux bœufs et y attenant la porcherie. — A quelques mètres de la maison, il y a une petite hôtellerie, composée d'une cuisine et de quatre chambres. Cet édifice a 17 mètres de longueur sur 9 mètres de largeur, il est momentanément habité par les sous-officiers de la compagnie des pionniers.

Habitants et personnel de l'Orphelinat sont au nombre de 145, dont 84 orphelins, 50 pionniers, Monsieur le Capitaine-Directeur, M. l'Aumônier, un fourrier, deux sergents, une tailleuse, un caporal, un cuisinier, un forgeron et un ménage de deux personnes à l'Oued-Cherf.

Le personnel militaire de l'Administration vit de sa solde et ne reçoit de l'Orphelinat qu'une indemnité selon son grade. Celle de M. le Capitaine est de 60 francs par mois, soit 720 par année.

Pour les 84 orphelins les dépenses journalières se montent à fr. 38,50, soit fr. 13.870 pour l'année. En accessoires il y a fr. 11.960 de dépenses. Ce qui donne un total de fr. 25.830. Quant aux recettes elles s'élèvent à fr. 23.898.

Il reste un déficit de 1832 fr., mais ce déficit n'est pas réel parce que l'année 1853 a été défavorable à la récolte à cause de la surabondance des pluies, puis il reste encore à apprécier le travail des orphelins ; les produits de la culture du coton, du tabac et celle des oliviers jusqu'ici négligée. Si à ces produits nous joignons celui du bétail, nous comprendrons tout ce que nous devons attendre de cette ferme dans l'ordre matériel, sans considérer cette œuvre au point de vue moral et d'avenir pour notre maison.

Le blé rend en moyenne le 8 pour un, culture arabe. L'orge le 10 et les fèves le 25 à 30 pour un.

Le rapport se termine par un chapitre consacré au « cheptel de Mdjez-Amar ». Il serait superflu de relever tous les chiffres qu'il contient : les représentants les plus divers des races chevaline, bovine, ovine, porcine y figurent ainsi que la volaille. Une remarque cependant montre combien les commissaires du Chapitre d'Agaune avaient bien préparé leur travail. « Les vaches, écrivent-ils, petite espèce, ne donnent du lait qu'autant qu'il en est besoin pour nourrir leurs veaux. Inutile de dire que tout ce cheptel doit être en partie doublé et en partie quadruplé. Les Trappistes de Staouéli sont une preuve des avantages et de la facilité avec laquelle on peut améliorer la race bovine ».

En Chapitre

Ce rapport fut donc lu au chapitre général extraordinaire du 7 novembre 1854, comme nous l'avons dit plus haut. Il emporta les suffrages des capitulants et leur secrétaire, le Chanoine Paccolat, qui devait devenir Abbé de St-Maurice et Evêque de Bethléem à la mort de Mgr Bagnoud, pouvait inscrire dans son Protocole : « Le Chapitre,

après avoir entendu le rapport de la commission et pris connaissance des demandes qu'elle a faites au Ministre de la Guerre, accepte ce projet d'établissement et approuve les demandes adressées au Gouvernement Français ».

Afin de « témoigner sa vive reconnaissance à Mgr Pavy, Evêque d'Alger, pour ses bons et généreux services », le vénérable Chapitre nomma, en outre, sur la proposition de Mgr Bagnoud, « Chanoines honoraires de Bethléem les trois Grands Vicaires de Sa Grandeur, MM. Pavy, Lami, Suchey¹ ».

(1) Communication a été faite de cette décision par lettre du 13 novembre 1854, adressée à Monseigneur l'Evêque d'Alger, Voici ce document :

Monseigneur,

Dans sa séance du 8 novembre courant notre Chapitre a écouté avec un vif intérêt le rapport sur l'Orphelinat de Mdjez-Amar, ainsi que la lecture de l'office * sorti de l'éloquente plume de Votre Grandeur adressé à Son Excellence le Ministre de la Guerre.

Nos Chanoines n'ont pas été moins heureux d'entendre de la bouche de leur primicier tout ce que l'auguste Pontife de l'Algérie a fait, veut bien faire encore pour l'antique et royale Abbaye d'Agaune ; aussi voulant autant qu'il est en eux témoigner à Votre Grandeur, leur reconnaissance sans bornes, le prix qu'ils attachent à votre haute, à votre bienveillante affection, ils viennent, sur la proposition de votre dévoué collègue, de nommer à l'unanimité des suffrages, MM. vos Vicaires Généraux Pavy, Suchet et L'Ami Chanoines honoraires de St-Maurice et Bethléem.

Veuillez, Monseigneur, agréer ces nominations et les faire agréer à vos dignes et bien-aimés collaborateurs précités. Ce sera un nouveau droit que vous aurez à la juste gratitude de l'Evêque et du Chapitre des Basiliques d'Agaune et de Bethléem.

Je me ferai un vrai plaisir de vous adresser, sous peu, le diplôme de nos savants et nouveaux Confrères.

Je suis avec le plus profond respect
de Votre Grandeur

le très humble et très obéissant serviteur.

† ETIENNE, Abbé de St-Maurice, Evêque de Bethléem.
Le Secrétaire du Chapitre,
Le Chanoine PACCOLAT.

* Nous n'avons pas retrouvé le texte de cette lettre.

Où l'on voit l'Abbé de St-Maurice s'adresser
à un Maréchal de France Ministre de la Guerre

On vient de le lire, des négociations avaient été engagées avec le gouvernement français. Dans une lettre adressée par Mgr de Bethléem à Son Excellence M. le Ministre de la Guerre, le Maréchal de France Vaillant¹, le Supérieur du Chapitre de St-Maurice expose tout d'abord qu'il est « venu en Algérie d'après le vœu de Monseigneur d'Alger et les votes du V. Chapitre » afin d'examiner s'il trouverait « une position convenable à des hommes également habitués à la culture de la jeunesse et à celle de la terre ».

« M. le Gouverneur Général Comte Randon² et M. le Général de Mac-Mahon³, ajoute-t-il, m'ayant engagé à

(1) Jean-Baptiste-Philibert Vaillant (1790-1872), de Dijon, fit ses premières armes dans les campagnes napoléoniennes de Prusse, de Russie et de France ; aux Cent-Jours il combattit à Ligny, à Waterloo et sous Paris. Il participa à la prise d'Alger et à l'expédition d'Anvers. Sous la Monarchie de Juillet il fut chargé des nouvelles fortifications de Paris ; en 1849, au siège de Rome, il s'attacha à épargner les édifices ; la campagne d'Italie de 1859 le revit. Maréchal de France, en 1851, il devint, sous Napoléon III, sénateur, grand maréchal du palais, comte, ministre de la guerre (en 1854), commandant en chef de l'armée, ministre de la Maison de l'Empereur. Après le 4 septembre, ce grand soldat dont le cœur était bonapartiste, fut arrêté, puis expulsé en Espagne par la République. En mars 1871 il regagna la France et y mourut l'année suivante.

(2) Jacques-Louis-César-Alexandre, comte Randon (1795-1871), de Grenoble, était neveu du général comte Jean-Gabriel Marchand : engagé volontaire à seize ans, lieutenant à dix-sept après la Moskova, blessé à dix-huit à Bautzen (où combattit aussi son oncle), il était trop attaché à l'Empire pour valoir quelque chose sous la Restauration. La Monarchie de Juillet le recouvrit, et l'envoya en Algérie, où il contribua à la soumission des Kabyles. Après dix mois au ministère de la guerre en 1851, et après s'être attaché à Napoléon III, il devint Gouverneur général d'Algérie. Maréchal de France en 1856 ; de nouveau ministre de la guerre de 1859 à 1867. Il mourut à Genève en 1871. Une localité du Département de Constantine porte son nom.

(3) Marie-Edme-Patrice-Maurice, comte de Mac-Mahon (1808-1893), descendait d'une vieille famille irlandaise, mais son père était pair de France. Il participa aux campagnes d'Algérie, de

visiter Mdjez-Amar, je me suis immédiatement rendu sur les lieux ».

Puis vient un exposé détaillé des buts poursuivis précédemment par les Directeurs de l'Orphelinat de Mdjez-Amar, MM. les abbés Landman et Plasson, ainsi que des moyens disponibles pour atteindre ces fins. Mgr Bagnoud constate enfin que l'entreprise n'a pas été très heureuse jusqu'alors et qu'elle est présentement « administrée en régie par un officier de l'armée ». Il dit également ses craintes, motivées par des antécédents peu encourageants :

Tout m'effrayait : la retraite volontaire des deux premiers Directeurs de l'Orphelinat, les fièvres nombreuses et fréquentes, naissant de la situation même de l'établissement ; l'éloignement des eaux potables, l'insuffisance de l'installation antérieure comme construction et comme mobilier, le peu d'avancement des travaux agricoles et enfin l'inégalité des subventions pour les enfants de provenance différente.

Malgré cela Mgr de Bethléem poursuit :

Encouragé néanmoins par Mgr l'Evêque d'Alger et par les autorités locales qui toutes m'ont fait espérer que Votre Excellence ne se refuserait pas aux modifications nécessitées par l'état présent des choses, je me suis décidé à vous proposer de prendre la charge de M. l'abbé Plasson et de me substituer à cet ecclésiastique dans la direction de l'Orphelinat de Mdjez-Amar.

A quelles conditions ? Mgr Bagnoud les expose longuement, en se basant sur les clauses d'un décret du 26 juillet 1852 concédant à M. l'abbé Plasson le domaine de Mdjez-Amar, dans le but « d'y créer un établissement professionnel pour l'éducation et l'apprentissage des jeunes orphelins », ainsi que sur le texte d'un traité des 5 et 10 septembre 1852, approuvé le 8 octobre de la même année, par M. le Ministre de la Guerre, traité passé entre l'administration et M. l'abbé Plasson.

Créée, d'Italie et de Septante : partout il se montra loyal et brave. Sur le champ de bataille de Magenta, Napoléon III le créa duc de Magenta et Maréchal de France. Sénateur en 1856, Gouverneur Général de l'Algérie de 1864 à 1870, il fut le premier président de la République française de 1873 à 1879, bien que ses sympathies allassent plutôt à la monarchie. (On a comparé, non sans raison, la présidence française Mac-Mahon à la présidence allemande Hindenbourg). Un fort sud-algérien porte le nom du maréchal-duc.

Résumons brièvement ces conditions :

1. L'Etat abandonnerait au titre d'Abbé de St-Maurice, en toute propriété, le domaine de Mdjez-Amar avec toutes ses dépendances, sous cette clause que pendant une période de vingt années l'Abbé de St-Maurice ou ses ayant-droit exécuterait le traité à intervenir pour l'éducation des orphelins.

2. Si, après 20 ans, l'Abbé de St-Maurice ou ses ayant-droit cessait d'affecter « à un orphelinat ou à tout autre établissement de même nature agréé par l'Etat » les immeubles de Mdjez-Amar, l'Abbé de St-Maurice verserait à l'Etat la somme de quarante mille francs comme prix de la propriété. — « Cette somme est celle exigée dans le même cas pour les immeubles de Bouffarik et de Misserghin, dont la valeur réelle est, de l'avis de tous, infiniment supérieure à la valeur des immeubles de Mdjez-Amar ». — Mgr ajoute qu'il ne pense pas que le V. Chapitre accepte jamais « le chiffre évidemment exagéré » qui figure au décret du 26 juillet 1852, cité plus haut, exigeant, en pareil cas, un versement de 100.000 fr.

3. Des propositions précises sont faites au sujet du prix de la pension des orphelins.

4. L'Etat « allouerait une subvention de vingt-cinq mille francs dont il sera justifié, pour achèvement des constructions commencées par le Génie, et frais de première installation ». — Cette subvention serait payée moitié en 1855 et moitié en 1856.

Mgr Bagnoud conclut sa lettre :

A ces conditions, M. le Ministre, je souscris en mon nom et au nom du Vénérable Chapitre de St-Maurice à toutes les autres clauses du décret du 26 juillet 1852 et du traité approuvé par le Département de la Guerre du 8 octobre suivant.

Comme garantie, je me permettrai de présenter uniquement à Votre Excellence le nom même de l'Abbaye Royale de St-Maurice dont je suis le Primicier. Notre tâche a toujours été l'éducation de l'enfance et en même temps la culture de la terre. Or une maison qui a plus de quinze cents ans d'existence ne saurait être suspectée de s'engager à la légère et sans expérience dans les œuvres qu'elle entreprend.

Si les conditions exposées plus haut paraissent acceptables à Votre Excellence, j'enverrai à Mdjez-Amar un personnel suffisant

pour mettre à la tête des enfants et des travaux. Je me propose également d'y placer des Sœurs, pour la tenue des petits enfants, et pour la lingerie et l'infirmierie. C'est vous dire assez, M. le Ministre, que nous entreprenons encore moins une exploitation qu'une oeuvre de zèle.

J'ai la conviction que Messieurs les Chanoines que je destine à la direction de cet établissement, trouveront toujours dans votre département comme dans l'autorité militaire de la Province l'appui moral et matériel sans lequel il y aurait manifeste imprudence à tenter une aussi grande entreprise.

Partant d'Alger le 25 courant¹ pour rentrer à St-Maurice, je prie Votre Excellence de m'y adresser la réponse qu'Elle jugera convenable de me faire et en informer Mgr l'Evêque d'Alger, qui à la complaisance de vouloir être notre conseil et notre intermédiaire auprès de M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Je suis, avec le plus profond respect..., etc.

« Corporations religieuses ou Etablissements laïcs ? »

La réponse de Paris se fit attendre quelques mois. Elle parvint à St-Maurice en mars 1855. Datée du 16 février 1855 elle fut envoyée au Gouverneur Général de l'Algérie et transmise à Mgr Bagnoud par le Secrétaire général de Mgr d'Alger, Chanoine A. Amelin, qui en dressa une copie exacte. Cette copie était accompagnée d'une lettre de Mgr l'Evêque d'Alger.

Les deux documents ont été lus au Chapitre général du 9 mars 1855, « convoqué extraordinairement à l'effet de se prononcer sur une modification apportée par M. le Maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre à Paris, à l'office à lui adressé d'Alger par Monseigneur de Bethléem ».

Avant de transcrire la décision du Chapitre, il importe de donner connaissance des lettres mentionnées ci-dessus. La première surtout est un peu longue mais contient des détails intéressants.

Lettre de M. le Maréchal VAILLANT

au

Gouverneur Général de l'Algérie.

Paris, le 16 février 1855.

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai été saisi par votre intérimaire de propositions émanées de Mgr Bagnoud, Evêque de Bethléem *in partibus*, et Abbé de

(1) 25 octobre 1854.

St-Maurice, en Valais, à l'effet d'obtenir la concession de l'Orphelinat de Medjez-hamar.

Ces propositions se résument dans les quatre points suivants :

1^o Concession par l'Etat de la propriété, y compris récoltes, cheptel, provisions et matériel, tant de la ferme que de l'Orphelinat, à la charge par le Concessionnaire de consacrer la dite propriété, pendant vingt années, à l'éducation des enfants pauvres qui y seraient placés par l'Administration.

2^o Fixation à 40.000 fr. de la somme à payer à l'Etat par le Concessionnaire, à l'expiration des vingt années stipulées ci-dessus, pour le cas où l'Orphelinat recevrait une autre destination, agréée d'ailleurs par le Gouvernement. Le traité de l'abbé Plasson stipulait un versement de 100.000 fr. pour la même éventualité.

3^o Maintien de la pension aux conditions de prix et de durée déterminées, par le même traité, sous la réserve que les conditions spéciales admises en fait, à l'égard des orphelins amenés de la Charente Inférieure cesseront et que la pension de ces enfants sera payée sur le même pied que celle des enfants placés directement par l'Administration.

4^o Enfin, allocation par l'Etat, d'une subvention de 25.000 fr. pour dépenses d'installation, etc., payable par moitié en 1855 et 1856.

Il n'est pas sans inconvénient peut-être, de remettre la direction de tous les Orphelinats de l'Algérie à des Corporations religieuses, et il n'eût certainement pas été sans intérêt d'essayer d'une combinaison laïque, à l'instar des Etablissements de Mettray ou de Petit-Bourg. Cependant, dans la crainte de voir aboutir un pareil essai à une déception, et pour en finir avec le régime anormal et précaire où se trouve placé Medjez-hamar, depuis deux ans, régime qui fait peser une bien grave responsabilité sur l'Administration, je suis très disposé à accueillir les propositions de Mgr l'Evêque de Bethléem.

La proposition de ce prélat, stipulant au nom du Vénérable Chapitre de St-Maurice, commande naturellement la plus grande confiance, au double point de vue de l'aptitude et des moyens d'exécution. En plaçant les destinées de l'Orphelinat de la Province de Constantine en de telles mains, nous n'aurions plus à redouter les mécomptes qu'ont fait naître les directions précédentes.

J'apprécie, comme vous, M. le Gouverneur Général, ce que l'Etablissement d'une partie du Chapitre de St-Maurice à Medjez-hamar pourrait avoir de profitable à la Colonisation même, en attirant autour de lui, en assez grand nombre, des familles agricoles des Cantons Catholiques de la Suisse. Les Religieux de St-Maurice complèteraient ainsi l'œuvre de la Compagnie Genevoise, qui ne peut guère, j'en suis persuadé comme vous, recruter des émigrants suisses qu'au sein des familles protestantes.

J'admets volontiers toutes les conditions proposées par M. l'Abbé de St-Maurice, excepté une toutefois, celle qui fixerait à 40.000 fr. seulement la somme représentative de la valeur vénale actuelle de l'Etablissement de Medjez-hamar, y compris le remboursement de la subvention de 25.000 fr. allouée aux

Concessionnaires, pour frais de première installation, ce qui, en définitive, réduirait cette valeur à 15.000 fr.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une propriété de 500 hectares de terre, dont 300 hectares environ sont déjà à l'état de culture et produisent un revenu que les renseignements fournis par le Capitaine Gagne, pour 1853, permettent d'évaluer à 18.000 francs au moins.

La Concession comprend, en outre, le cheptel, les récoltes, les provisions, le matériel, tout le mobilier de l'Orphelinat et de la ferme, ce qui représentait, à l'époque du dernier inventaire, une valeur de 40.000 fr.

Pour se placer dans le vrai, il me semble que la somme de 100.000 fr., stipulée dans le traité avec l'abbé Plasson, devrait être doublée aujourd'hui. Je ne puis du moins me dispenser d'insister pour que ce chiffre soit maintenu ; dans vingt ans il représentera à peine une année du revenu de la terre. Je ne ferai donc aucune concession sur ce point. Si l'Administration a pu, à une autre époque, se montrer libérale, à l'excès, à l'égard de l'abbé Brumauld¹, les nécessités qui justifiaient cette libéralité n'existent plus : la prudence et l'équité même nous proscrivent d'autres errements.

Il s'agit d'ailleurs d'une éventualité peu susceptible de se réaliser et j'ai lieu de croire que Mgr Bagnoud reconnaîtra que, dans tous les cas, le Chapitre de St-Maurice ne court pas le moindre risque à accepter une chance de remboursement qui serait si peu onéreuse pour les possesseurs de Medjez-hamar, et qu'il renoncera à la modification qu'il avait demandée.

S'il en est ainsi, et dès que vous aurez reçu l'acquiescement définitif et une soumission régulière de M. l'Abbé de St-Maurice, avec qui je vous prie de continuer la négociation de cette affaire, vous voudrez bien en saisir le Conseil de Gouvernement. Il me sera agréable qu'elle puisse recevoir une prompte solution.

Recevez, Monsieur le Gouverneur Général, l'assurance de ma haute considération.

Le Maréchal de France
Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre

signé : VAILLANT.

Pour copie conforme :
Alger, le 28 février 1855.

Sceau
de l'Evêché d'Alger

Le Secrétaire général,
A. AMELIN, Chan. hon.

(1) Le P. Brumauld était Directeur des Orphelinats de Ben-Aknoun et Bouffarick.

La douce insistance d'un évêque missionnaire...

Lettre de Mgr l'Evêque d'Alger à Mgr l'Evêque de Bethléem.

Alger, le 28 février 1855.

Monseigneur,

Je vous transmets, en toute hâte, la réponse officielle de M. le Ministre de la Guerre, je trouve cette réponse excellente et je ne suis nullement effrayé du prix rédhitoire que le Ministre tient à maintenir tel qu'il était dans le précédent traité. Car, c'est une hypothèse tout à fait chimérique que celle du renoncement après vingt ans, de votre part, à l'Orphelinat dont le succès est assuré. Les détails que vous trouverez dans cette lettre du Ministre en sont la garantie.

Je vous propose, toutefois, Monseigneur, de faire la tentative qui sera vigoureusement appuyée par le Conseil du Gouvernement, de ne consentir qu'à un chiffre de 75.000 fr. dans le cas rédhitoire dont il s'agit. Remarquez, je vous prie, qu'il n'y a que 10.000 fr. d'augmentation réelle, puisque dans les 40.000 fr. proposés par vous, il était impossible d'espérer que le Ministre voudrait comprendre les 25.000 fr. qu'il alloue de si bonne grâce. Au reste, Monseigneur, fallut-il passer par cette obligation tout à fait irréalisable des 100.000 fr., je crois qu'il ne faudrait pas hésiter un instant. Car dans vingt ans, la propriété vaudra certainement de trois cent à quatre cent mille francs, pour ne pas dire avec le Ministre qu'à cette époque elle vaudra 100.000 fr., ce qui me paraît exagéré¹.

J'ai donc l'honneur de vous adresser un projet de soumission régulière que je vous engage à remplir du chiffre de 75.000 fr. Aussitôt que l'affaire aura passé au Conseil d'Alger, je vous écrirai, et ce sera le moment de partir pour Paris, si vous voulez que ce chiffre soit maintenu.

J'espère que votre Vénérable Chapitre voudra bien entrer dans ces vues et que le retour de la soumission se fera, courrier par courrier, c'est notre vœu à tous.

Agréé, Monseigneur,... etc.

† LOUIS-ANTOINE-AUGUSTIN.
Evêque d'Alger.

(1) Cette dernière phrase manque de clarté : elle semble même se contredire... Mgr d'Alger fait sans doute, ici, allusion à l'estimation exagérément optimiste du Maréchal Vaillant qui prévoyait que, « dans vingt ans », ce chiffre de 100.000 fr. représenterait « à peine une année de revenu de la terre » !...

« Le V. Chapitre,

après avoir mûrement délibéré, décide...»

Voici maintenant la décision prise par le Chapitre mis au courant, par les deux lettres ci-dessus, de la situation :

« Le V. Chapitre, après avoir mûrement délibéré, se décide à accepter le chiffre de cent mille francs demandé par M. le Ministre, craignant qu'une plus longue négociation ne soit trop préjudiciable au nouvel établissement ».

Le Livre des Protocoles ajoute : « Le Chapitre nomme ensuite une commission composée de MM. les Chanoines Richon, Prieur, Chautemps et Paccolat, chargée de rédiger les bases qui devront régler le mode d'existence du nouvel établissement et ses rapports avec la maison-mère. Cette commission soumettra son travail au Chapitre ».

« Le Chapitre continue ses pouvoirs à la Commission nommée au Chapitre général du 25 août 1854, chargée de négocier un établissement en Algérie. Il confère ensuite les pleins-pouvoirs au Chapitre claustral pour signer le traité à intervenir entre le Gouvernement français et Monseigneur de Bethléem agissant au nom du V. Chapitre ».

« Le V. Chapitre charge Monseigneur de choisir un membre de la maison qui l'accompagnera à Mdjez-Hammar pour prendre possession de l'Orphelinat. Plus tard le Chapitre général en nommera le Directeur définitif ».

Où l'on confond « orphelin » et « troupiers »...

Dès le lendemain du Chapitre général, la Commission d'Algérie examina le texte du Traité à intervenir entre l'Administration africaine et l'Abbaye, que lui avait soumis le Gouverneur général d'Algérie.

Lisons cette page de littérature administrative :

Traité entre l'Administration et Mgr Bagnoud, Evêque in partibus de Bethléem, abbé de St-Maurice en Valais, pour l'éducation des orphelins placés à Medjez-Amar (Province de Constantine).

Entre M.

agissant au nom de l'Etat, d'une part,

Et Mgr Bagnoud, Evêque de Bethléem, Abbé de St-Maurice en Valais, d'autre part.

A été arrêté ce qui suit :

Mgr Bagnoud s'engage, avec l'agrément de Mgr l'Evêque d'Alger (en marge : et du consentement du Vén. Chapitre des Chanoines de St-Maurice et de Bethléem), à consacrer pendant un terme de vingt années, les bâtiments d'exploitation, les terres, le matériel agricole et le cheptel actuellement affectés à l'établissement d'orphelins de Medjez-Amar, et dont il doit lui être fait abandon, par décret impérial, à l'éducation spéciale, c'est-à-dire professionnelle et surtout agricole des jeunes orphelins qui lui seront confiés par l'administration aux conditions suivantes :

Art 1^{er}. Chaque orphelin sera admis à Medjez-Amar, ou en sortira sur un ordre d'entrée ou de sortie, délivré par l'autorité administrative.

Art. 2. Les orphelins de père et de mère resteront à l'établissement jusqu'à leur majorité, ou jusqu'à leur appel sous les drapeaux ; ils pourront néanmoins en être retirés avant l'expiration du terme qui vient d'être fixé, à la demande d'un membre de leur famille et sur un ordre de l'autorité administrative. Dans ce cas, le parent qui demandera la sortie d'un orphelin, devra préalablement justifier de sa moralité et de sa possession de ressources suffisantes pour pouvoir subvenir aux besoins de l'orphelin et lui procurer un état. Ledit parent pourra de plus, conformément aux règles en vigueur dans la Métropole, être astreint au remboursement des dépenses faites pour l'enfant depuis son admission.

Art. 3. L'administration se réserve de placer à Medjez-Amar, à titre temporaire, et jusqu'à ce qu'on ait pu s'enquérir de leur famille, les enfants abandonnés ou orphelins se trouvant momentanément sans ressources.

Art. 4. Aucun enfant ne sera admis avant l'âge de six ans accomplis.

Les enfants atteints de maladies contagieuses ne seront reçus qu'après leur complète guérison. Le Directeur pourra, de concert

avec l'autorité administrative, écarter après l'admission les enfants dont le contact moral serait reconnu dangereux pour leurs camarades.

Art. 5. Le Directeur de la maison tiendra un registre à l'effet de constater les entrées et les sorties des orphelins. Ce registre contiendra : le N° d'ordre de l'orphelin, la date de son admission dans l'établissement, ses noms et prénoms, la date, le lieu de sa naissance, le lieu du dernier domicile de ses parents, la date de sa sortie, soit par décès soit autrement, le nom, prénom, âge, profession des père et mère, enfin, dans une colonne d'observations, tous autres renseignements pouvant intéresser l'enfant et servir plus tard à établir sa filiation.

Art. 6. L'éducation spéciale qui sera donnée aux orphelins, consistera, pour tous, dans les soins physiques et moraux que les parents doivent à leurs enfants, et dans l'enseignement ordinaire des écoles primaires. On y joindra, au fur et à mesure que les enfants en deviendront capables, l'enseignement agricole ou celui d'une profession se rattachant essentiellement à l'agriculture selon le goût et l'aptitude de chaque sujet.

Art. 7. Le régime alimentaire des orphelins sera modelé sur celui des enfants de troupes dans les régiments ; il en sera de même pour le logement, l'ameublement, l'habillement, le couchage et tout ce qui concerne l'entretien en santé et en maladie.

Art. 8. Les heures d'étude et la distribution du temps des orphelins seront fixées, ainsi que les autres parties de la police intérieure de l'établissement, par un règlement qui sera soumis à l'approbation de l'autorité administrative.

Art. 9. Le personnel de l'établissement est au choix du Directeur qui en demeure responsable.

Art. 10. Le prix de la pension des enfants placés par l'administration à Medjez-Amar est fixé ainsi qu'il suit : à quatre-vingt-dix centimes par jour, pour les enfants au-dessous de dix ans ; à quatre-vingts centimes pour ceux de dix ans à quinze ans ; à cinquante centimes par jour, pour ceux de quinze à dix-huit ans.

Aucune première mise ne sera donnée pour le trousseau.

Pour chaque journée de présence à l'infirmerie, l'allocation, quel que soit l'âge de l'enfant, sera portée à un franc. Cette disposition ne s'applique pas toutefois aux enfants au-dessus de 18 ans.

A partir de l'âge de 18 ans, le Directeur s'engage à trouver dans le travail de chaque enfant les moyens de subvenir à son entretien et de le munir au jour de sa sortie, par suite de majorité, d'une valeur de cent francs au moins, ou plus selon les récompenses qu'il aura obtenues progressivement et successivement pour sa bonne conduite et son travail, ou d'une somme

proportionnelle, dans le cas où, par suite de son appel sous les drapeaux, il quitterait la maison avant l'âge de vingt et un ans révolus.

Quant aux enfants envoyés à Medjez-Amar à titre provisoire et temporaire, conformément aux dispositions de l'art. 3 ci-dessus, il sera alloué pour eux au Directeur une somme de un franc par jour de présence.

A ces conditions l'administration n'aura à entrer pour rien dans les frais généraux, y compris même ceux du personnel, sauf le droit au passage gratuit, conformément aux règlements, pour le Directeur, maîtres ou employés qui auront à venir d'Europe ou à y rentrer.

Art. 11. Le prix de la pension des orphelins infirmes sera jusqu'à leur sortie, le même que celui des enfants au-dessous de dix ans, c'est-à-dire *quatre vingt dix centimes* par jour.

Art. 12. Les conventions ci-dessus sont applicables aux enfants de la Charente-Inférieure actuellement élevés dans l'établissement.

Art. 13. Le présent traité ne sera définitif qu'après avoir reçu l'approbation de M. le Ministre de la Guerre.

Fait en double entre les soussignés le 10 mars 1855.

Instruments diplomatiques

Le lendemain du jour où ce traité avait été discuté, Mgr Bagnoud réunit le Chapitre claustral (11 mars 1855). Celui-ci, en vertu des « pleins-pouvoirs » qui lui avaient été octroyés deux jours auparavant, prit connaissance du projet de traité entre l'Administration française de l'Algérie et Mgr Bagnoud, que nous venons de reproduire, et d'un projet de soumission au Gouvernement français, « soumission qui doit être faite par Monseigneur¹. » Le Chapitre collationna ces deux pièces faites à double, après quoi Monseigneur y apposa sa signature et son sceau. On donna ensuite lecture de deux lettres

(1) Nous n'avons pas pu retrouver le texte de ce projet de soumission, qui avait été présenté à Mgr Bagnoud par Mgr Pavy (lettre de ce prélat du 28 février précédent, rapportée plus haut) ; Mgr Pavy tenait lui-même ce projet de soumission, du Gouverneur Général d'Algérie (cf. lettre du Maréchal Vaillant du 2 avril 1855, qui sera citée un peu plus loin).

adressées au nom du V. Chapitre, l'une au Gouverneur Général de l'Algérie, accompagnant les pièces désignées ci-dessus, l'autre à Sa Grandeur Monseigneur d'Alger.

La première de ces lettres, destinée à Son Excellence M. le Comte Randon, Gouverneur Général de l'Algérie, fait respectueusement observer à ce dernier ce « qu'il y a d'exagération évidente » dans les estimations du gouvernement français au sujet du rapport des immeubles et des terres de Medjez-Amar. « Cependant, ajoute-t-elle, pleins de confiance dans la sagesse, l'équité du Haut Gouvernement français, dans la bienveillante affection de Votre Excellence et celle du Maréchal, Ministre de la Guerre, nous n'hésitons pas, pour donner une prompte solution à cette importante entreprise, à accepter, tout onéreux qu'il soit, le chiffre de 100.000 fr. proposé ; persuadés comme nous le sommes que le Gouvernement de Sa Majesté nous tiendra bon compte de nos sacrifices matériels, de notre dévouement sans bornes, lorsque l'occasion se présentera ».

Le Chapitre insiste ensuite pour que le projet de traité reçoive au plus tôt la sanction du Gouvernement impérial, « afin que nous puissions nous rendre à Mdjez-Hammar avant les grandes chaleurs, pour y commencer les réparations les plus urgentes ».

A la grâce de Dieu !

La lettre à Mgr l'Evêque d'Alger est une sorte de cri du cœur après ces longues et laborieuses négociations.

Monseigneur,

Mon V. Chapitre et moi étions furieusement tentés de réduire à 75.000 fr. le chiffre exorbitant de 100.000 fr. proposé par Son Excellence le Ministre de la Guerre. Mais entendant M. le Maréchal Vaillant s'écrier : « Je ne ferai aucune concession sur ce point » ; mais Votre Seigneurie Révérendissime nous disant : « Je crois qu'il ne faudrait pas hésiter un instant, fallut-il passer par cette obligation » ; mais notre bien-aimé confrère M. le Vicaire Général Pavy nous écrivant « que tout retard pourrait susciter de nouvelles difficultés », nous avons signé le projet sauf une

légère adjonction à l'art. 10, ainsi conçu : le droit de passage gratuit pour le Directeur, les maîtres, nous avons ajouté *et employés*.

Ainsi autant qu'il est en nous *consummatum est*. Fasse le Ciel, Monseigneur, que nous justifions vos justes espérances, votre confiance et celle du Gouvernement. Croyez que nous ne négligerons rien pour atteindre à ce noble but, et, si un jour nous faisons, comme nous en avons la volonté, avec la grâce de Dieu, quelque bien dans votre diocèse, vous vous plairez, Monseigneur, dans votre ouvrage.

Continuez-nous, Monseigneur, votre bienveillance, vos sages et prudents conseils qui seront des ordres pour nous.

C'est dans ces sentiments de piété toute filiale que nous sommes vos très humbles, très obéissants et dévoués serviteurs.

Au nom du Chapitre :

(Signé) † Etienne BAGNOUD, Abbé de St-Maurice,
Evêque de Bethléem.

Le Secrétaire du Chapitre :
Le Chan. PACCOLAT.

Le Chapitre claustral du 11 mars « se termine, rapporte le Protocole, en votant des remerciements à Monseigneur et M. Chervaz, Prieur de Vétroz, pour le dévouement qu'ils ont mis à s'acquitter de la commission qui leur avait été confiée, de négocier un établissement en Algérie ».

Aussi bien à Alger qu'à Paris on fit diligence pour conclure l'affaire le plus rapidement possible. C'est ainsi qu'au début d'avril 1855 Mgr Bagnoud recevait du Maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre, une lettre définitive :

Paris, le 2 avril 1855

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 mars dernier et par laquelle vous me faites connaître que vous acceptez les conditions posées dans ma dépêche du 16 février à M. le Gouverneur Général de l'Algérie pour la concession au Chapitre de St-Maurice de l'Orphelinat de Medjez-el-Hammar, Province de Constantine, et que vous avez renvoyé à ce haut fonctionnaire, revêtu de votre signature, les projets de soumission et de traité qu'il vous avait adressés.

L'affaire peut donc être considérée dès aujourd'hui comme terminée, et je me félicite, Monseigneur, de cette prompte solution. Vous pouvez être assuré de trouver auprès des autorités militaires et civiles de l'Algérie, comme auprès de moi, tout l'appui, tout le concours dont vous avez besoin pour votre œuvre, et j'espère qu'entre vos mains l'Orphelinat de Medjez-el-Hammar atteindra bientôt le degré de prospérité auquel il est appelé.

J'ai prescrit à M. le Gouverneur Général de l'Algérie de hâter le plus possible l'accomplissement des formalités nécessaires pour régulariser la concession, ces formalités toutefois, quelque diligence qu'on y mette, nécessiteront encore des délais assez longs ; mais, dans l'état actuel, rien ne s'oppose à ce que vous preniez immédiatement possession de Medjez-el-Hammar, et je charge M. le Général Randon de donner des instructions au Général commandant la province de Constantine pour que la remise du domaine et de l'Orphelinat vous soit faite, à titre provisoire, dès que vous vous présenterez. Nous touchons, en effet, au commencement de la saison des chaleurs en Algérie, et il importe que l'installation de votre communauté ait lieu promptement, afin de pouvoir se faire dans de bonnes conditions d'acclimatation.

Si vous voulez bien, Monseigneur, me faire connaître, par le retour du courrier, les noms et la position des personnes que vous comptez emmener avec vous à Medjez-el-Hammar, ainsi que la quantité de bagages que vous avez à emporter, je m'empresserai de donner des ordres à l'intendant militaire commandant la division de Marseille, à l'effet d'assurer votre passage gratuit, celui des ecclésiastiques et des domestiques qui vous accompagneront, ainsi que le transport de vos effets, livres et ornements.

Les paquebots de la ligne de Stora (Philippeville) partent de Marseille les 8, 18 et 28 de chaque mois, à midi. En m'adressant immédiatement les renseignements que j'ai l'honneur de vous demander, vous pourriez probablement vous embarquer dès le 18 avril courant.

Dans le cas où vous n'iriez pas procéder en personne à l'installation de votre communauté à Medjez-el-Hammar, il importerait que la personne qui vous remplacera à cet effet, soit munie de pouvoirs réguliers.

Recevez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Maréchal de France
Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre,

(Signé) VAILLANT

Mgr Bagnoud devient évêque missionnaire

Soucieux de mener à bien la vaste entreprise qui lui avait déjà coûté tant de peines, Mgr Bagnoud suivit fidèlement les conseils du Maréchal Vaillant et quitta St-Maurice le 15 avril pour aller s'embarquer à Marseille le 18 et gagner aussitôt Mdjez-Amar. Il choisit pour l'accompagner les Chanoines Maurice Revaz¹ et, pensons-nous, Claude-Louis Gross². Auparavant il

(1) Le Chanoine Maurice Revaz était de St-Maurice où il naquit le 4 juin 1821. Il fut ordonné prêtre le 19 avril 1851. Inspecteur du pensionnat, professeur de la petite classe française et de principes avant son ordination déjà, il était professeur de la classe française en 1855 et Directeur du Pensionnat. Le catalogue des Chanoines résume la suite de son curriculum vitæ de cette manière — c'est Mgr Bagnoud qui écrit : « En 55, 15 avril, il m'accompagne à Mdjez-Amar où il reste en qualité d'Econome jusqu'à la fin de 56. Il a été moins accablé de la fièvre que Mgr, MM. Bertrand et Chautemps. Il prêche bien. » Deux autres plumes poursuivent : « En janvier 1862 il a été nommé administrateur au temporel et au spirituel de la paroisse de Bagnes, M. Massard, âgé, presque aveugle, ne pouvant plus remplir les fonctions de curé quoique l'administration provisoire lui en conservât le titre. Il résigne en 1868, à la suite des élections communales. Sa vie a été menacée. Curé de Salvan jusqu'en 1881. Prédicateur du Collège. Prieur claustral en 1890. Defunctus in 1895, Veroliez cujus erat confessarius, die 11 Junii hora 3 ½ centrali serotina. »

(2) Nous pensons tout d'abord qu'il s'agissait du Chanoine Frédéric Chautemps, mais cette hypothèse est exclue si l'on tient compte d'une lettre du Chanoine François-Marie Boccard, curé de St-Maurice, en date du 5 décembre 1855. Celui-ci, en effet, écrivit alors à Mgr Bagnoud, à Mdjez-Amar : « M. Chautemps vous est arrivé, le zèle et la bonne volonté qu'il a mis à son départ est une garantie du succès que la Providence lui réserve ; reposez-vous sur lui et tâchez de nous revenir le plus tôt possible pour vous remettre de votre maladie et de toutes vos épreuves».

Il doit s'agir du Chanoine Claude-Louis Gross (1798-1866), curé d'Evionnaz. Sans doute le petit-neveu de ce dernier, feu le Chanoine Eugène Gross, affirme dans ses notes que son parent n'a passé que quelques mois à Mdjez-Amar, quatre, dit-il, en 1856 ; qu'il y est arrivé inutilement pour les constructions et les réparations à diriger. Eugène Gross précise : « La débâcle était certaine et l'abandon de l'entreprise décidé ; il croisa sur le lac Léman Mgr Bagnoud qui revenait et qui devait contremander son départ. » N'y a-t-il pas là un peu de la légende ? Ces indications

informa Monseigneur d'Alger de son départ, par lettre du 6 avril. Il lui faisait connaître en même temps les dernières dispositions qu'il avait reçues de Paris au sujet de la prise de possession de l'Orphelinat algérien. Il ajoutait ses regrets de ne pouvoir passer à Alger pour recevoir la bénédiction de l'Ordinaire. Il le pria de la lui envoyer à Mdjez-Amar où il comptait arriver le 21 avril. Il sollicitait en outre les pouvoirs de juridiction nécessaires pour lui-même et pour les deux religieux qu'il emmènerait avec lui. La lettre continue : « Nous voici bientôt vos enfants, nous arrivons à une heure un peu avancée, néanmoins nous avons la douce espérance que vous nous recevrez avec la même bienveillance que ceux qui sont arrivés à la première heure. Nous vous promettons de suivre ponctuellement les instructions que vous daignerez nous donner et que nous recevrons avec la plus grande reconnaissance. Les Sœurs et le complément de personnel n'arriveront qu'à la fin de septembre ».

En terminant sa lettre Mgr Bagnoud exprime l'espoir de voir bientôt Mgr d'Alger à Mdjez-Amar : « Votre présence nous comblera de paix et ranimera notre courage ».

ne concordent point, en effet, avec les documents subsistants. Ecrivant à Mgr Bagnoud, le 20 juillet 1855, l'Evêque d'Alger l'entretient d'un projet de fondation d'une colonie valaisanne à Mdjez-Amar. Il lui explique même qu'il faudrait songer à créer des « villages suisses », et il ajoute : « M. le Chanoine Gross vous dira là-dessus toute ma pensée. » Comment pouvait-il en être ainsi si le Chanoine en question n'avait été sur place depuis quelque temps, s'il n'avait même rendu visite à Mgr d'Alger ? En outre, on ne s'expliquerait pas, dans le cas contraire, pourquoi le Chapitre général annuel du 10 juillet 1855, dont il sera fait mention plus loin, vota des remerciements à Monseigneur, ainsi qu'à MM. Gross et Revaz « pour le dévouement qu'ils ont montré dans l'accomplissement de leur mission ».

Le Chanoine Claude-Louis Gross était né à Salvan en 1798. Il fut ordonné prêtre le 12 juillet 1822. Après avoir occupé divers postes de professeur et de vicaire, il devint recteur de Vérossaz en 1840, puis premier curé d'Evionnaz en 1847. Il y mourut le 24 novembre 1866. C'est lui qui fut le directeur et l'architecte de la construction des églises de Vérossaz et d'Evionnaz. Il n'est donc pas étonnant que ce « bâtisseur » ait eu plus spécialement à s'occuper avec Mgr d'Alger de construire des villages !

Par le même courrier Mgr Bagnoud avisait M. le Grand Vicaire de la Province de Constantine, Chanoine Pavy, de son arrivée. « Nous partons avec plaisir, lui écrivait-il, parce que nous avons la conviction que nous aurons dans Monseigneur et dans vous des frères indulgents qui dirigeront nos pas dans cette nouvelle carrière. Nous n'apportons qu'une bonne volonté de faire tous nos efforts pour mériter votre bienveillance et nous rendre dignes de la confiance que vous daignez nous accorder ».

Soit Mgr l'Evêque d'Alger, soit son Vicaire Général de la Province de Constantine, répondirent à Mgr Bagnoud des lettres très aimables, le premier en date du 15 avril, le second en date du 29.

Vraisemblablement la lettre de Mgr d'Alger dut être remise à Mgr de Bethléem à Marseille le 17 ou le 18 avril. Elle assurait ce dernier que de pressantes et nouvelles démarches seraient faites auprès du Gouverneur Général de l'Algérie pour que l'affaire de Medjez-Amar passât rapidement au Conseil. Et le prélat ajoute :

Je vous accorde avec bonheur, mon bon Seigneur, pour vous et pour vos religieux prêtres les pouvoirs ordinaires et extraordinaires ; les cas réservés, le droit de bénir les ornements sacerdotaux, d'indulgencier les chapelets et médailles vous seront personnellement réservés. Vous pourrez donner la confirmation à l'intérieur de l'Orphelinat et même à l'extérieur en particulier. Les pouvoirs de juridiction pour vos religieux s'étendent à toute la Province de Constantine *cum licentia parochorum* ; les Vôtres, Monseigneur, dans tout le diocèse. Veuillez m'envoyer les noms de vos deux prêtres, pour que je leur adresse une feuille de pouvoirs en règle.

Quant au Vicaire Général Pavy, il remerciait avec effusion le Chapitre de St-Maurice de lui avoir conféré la distinction de Chanoine honoraire : « J'espère que j'irai à Medjez-Amar vous voir et y revêtir votre saint habit ; nous serons tous heureux de chanter ensemble *l'Ecce quam bonum et quam jucundum* et j'ai reçu votre diplôme avec votre lettre de Philippeville. Soyez-en remercié de nouveau¹. »

(1) Nous n'avons pas retrouvé la lettre de remerciement qu'a dû, selon toute vraisemblance, envoyer le Vicaire Général Lami.

Passant à des détails pratiques il écrit en outre :

Quand vous voudrez correspondre avec moi pour les affaires de l'Orphelinat, vous jouerez du privilège de la franchise postale aux conditions suivantes : 1° que vos lettres seront sous bande ; 2° qu'elles seront adressées ainsi : *A Monseigneur l'Evêque d'Alger, N° 2 à Constantine* ; 3° que la bande sera contresignée par vous avec titre *Directeur de l'Orphelinat*.

Nous avons ici (Constantine) les Saintes Huiles de la province. Le moment est venu de les distribuer. Comme vous pourriez en avoir besoin dans le courant de l'année, soit pour l'établissement soit pour le dehors, il importe que vous en soyez pourvu. Entendez-vous donc avec M. le curé de Guelma pour faire votre petite provision.

J'espère avoir bientôt l'occasion d'aller à Guelma. Ma joie dans ce voyage sera double, puisque j'aurai l'honneur de vous voir et de vous témoigner toute la satisfaction que me procure votre présence au milieu de nous.

Les religieuses de Sainte Thouret

Avant de parler des débuts de nos Chanoines à Medjez-Amar, il importe de revenir sur une indication donnée par Mgr Bagnoud à l'Evêque d'Alger dans sa lettre du 6 avril : « Les Sœurs, disait-il, et le complément de personnel n'arriveront qu'à la fin de septembre ». En effet, Mgr l'Abbé de St-Maurice avait fait des démarches auprès des Sœurs de la Charité pour obtenir leur concours dans l'œuvre de Mdjez-Amar. Il l'obtint d'une manière définitive en juillet 1855. Une convention fut passée

Celle du Vicaire Général Suchet, par contre, a été conservée. Elle est datée d'Alger, le 28 mai 1855. Après avoir dit sa gratitude à Mgr Bagnoud et au Chapitre d'Agaune, le Chanoine Suchet écrit : « Je n'ai pas besoin de vous dire, Monseigneur, combien j'ai béni Dieu, et combien je me suis réjoui en apprenant votre installation à Medjez-Amar. Voilà maintenant votre œuvre commencée. Nous ne doutons pas que cette œuvre entreprise par les dignes fils de notre grand S. Augustin, dans un pays qu'il a tant aimé, ne soit couronnée, sous sa puissante protection, du plus heureux succès. Nous ne cesserons pas, de notre côté, de le demander à Dieu du profond de notre cœur. »

entre Mgr Bagnoud et la Mère Provinciale des Sœurs de la Charité à ce sujet. En voici le texte :

Monseigneur de Bethléem vient de conclure avec Révérende Mère Victoire, Provinciale des religieuses de la Charité, l'engagement suivant :

1° Révérende Mère Provinciale fournira 3 Sœurs au voile et 2 Sœurs converses pour l'établissement de Medjez-Amar, en Afrique ; au prix de 600 francs chacune, si elles s'entretiennent elles-mêmes, ou un honoraire de 140 francs chacune pour leur vestiaire ; dans ce cas, elles seront nourries, blanchies, chauffées, soignées en santé et en maladie.

2° Les changements de Sœurs qui seront réclamés par l'établissement, seront aux frais de l'établissement, et si la communauté veut opérer ces changements, les frais seront pour la communauté.

Dans le cas où le changement d'une ou de deux Sœurs serait reconnu nécessaire de concert, tant de la part de l'administration que des Sœurs, les frais de changement seraient supportés de moitié par la communauté et par l'établissement.

3° La Sœur servante selon les besoins de l'établissement est en droit de mettre en harmonie l'observation de la règle avec les besoins de l'établissement, afin que les exercices religieux puissent être remplis.

St-Maurice, le 8 juillet 1855.

Au nom du Chapitre de St-Maurice
et pour l'Administration de l'Orphelinat
de Mdjez-Amar en Algérie,

† Etienne BAGNOUD, Evêque de Bethléem,
Abbé de St-Maurice.

Sr Victoire BARTHOLEMOT,
Sup. Provinciale des Sœurs de la Charité
sous le patronage de S. Vincent de Paul.

Effectivement les Révérendes Sœurs de la Charité¹ se rendirent à Mdjez-Amar et furent de précieuses auxiliaires

(1) Les Sœurs de la Charité sous le patronage de S. Vincent de Paul, ont été fondées par sainte Jeanne-Antide Thouret. Elles ont à St-Maurice deux maisons, l'Hôpital St-Jacques et le Pensionnat du Sacré-Cœur, dit de la Tuilerie. Elles arrivèrent à

pour les Chanoines. Deux d'entre elles, très éprouvées par les fièvres, moururent et furent ensevelies sur le sol africain.

Nous ne connaissons pas tous les noms des Sœurs qui se consacrèrent ainsi à une œuvre de si grand dévouement. Trois seulement ont été retenus : celui de Sœur Alexandrine dont le Chanoine Boccard, curé de Saint-Maurice, annonçait la venue dans une lettre du 5 février 1856 : « Le départ de deux nouvelles Sœurs, écrivait-il alors au Directeur de l'Orphelinat, (entre autres Sœur Alexandrine) avec 3 frères de la Savoie, paraît être arrêté pour le bateau du 28 février » ; celui de Sœur Jeanne-Agathe, dont le souvenir a été conservé par les religieuses de la Charité actuelles résidant à St-Maurice, et celui de Sœur Françoise Guimaître, décédée à Saint-Maurice le 20 mai 1921. Cette dernière, qui avait atteint le bel âge de 86 ans, aimait, de son vivant, à raconter les faits et gestes des missionnaires de Mdjez-Amar. Dans le nécrologe de 1921 publié par les Sœurs de la Charité, nous lisons à ce sujet ces lignes suggestives : « Quelle fête pour la Communauté [du Pensionnat de St-Maurice], quand la chère Sœur nous charmait par les récits de son « Expédition d'Afrique », comme elle

l'Hôpital en mai 1827. Parmi les religieuses qui y résident, l'une d'entre elles, la Supérieure, est appelée Sœur des malades, car son office consistait et consiste encore aujourd'hui à s'occuper des malades de la ville. D'autres sont attachées aux Ecoles primaires où elles enseignent, et au service de l'Abbaye.

Le Pensionnat du Sacré-Cœur a été fondé en 1904. Sous l'impulsion avisée et énergique de la Supérieure actuelle on sait que, de nos jours, cet établissement s'est considérablement développé et permet à de nombreuses jeunes filles de la région, de presque tous les cantons de la Suisse et de la Savoie, d'acquiescer une instruction complète tant dans l'ordre ménager que dans celui des études pédagogiques et commerciales.

L'insuccès de Mdjez-Amar n'a pas ralenti le zèle des Sœurs de la Charité de La Roche pour les Missions. Actuellement elles se dépensent sans compter dans la Mission du Laos (Indochine française), aux côtés des Pères des Missions Etrangères de Paris. Leur activité se déploie également à Milwaukee (Etats-Unis), près de Chicago, où, en union avec les Révérends Pères Camilliens de Rome, elles instruisent les enfants d'une colonie italienne qui n'ont reçu aucune éducation chrétienne, afin de les préparer à recevoir le baptême, et soignent les malades.

désignait spirituellement ses premières années de vie religieuse, passées en Algérie, au service des orphelins, et dont elle gardait un souvenir inaltérable ».

**A l'œuvre : « sous la protection de Marie,
nous avec nos enfants... »**

Très exactement renseignés sur les négociations préparatoires à la prise de possession de l'Orphelinat de Medjez-Amar, nous le serons moins dorénavant sur l'arrivée des Chanoines en Algérie et sur leur activité jusqu'en 1857.

Un brouillon de lettre signée par Mgr Bagnoud a été conservé, qui narre l'accueil fait aux envoyés d'Agaune à Medjez-Amar. La missive était destinée à Mgr l'Evêque d'Alger puisqu'elle porte l'en-tête : Monseigneur. Voici son texte :

Nous voici à Medjez-Amar depuis le 25 avril au soir, Nous avons pris possession ce matin¹. Nous avons mis vos chers orphelins sous la protection de Marie et du nouveau protecteur de l'Algérie². Désormais, nous avec nos enfants, nous nous mettons sous votre direction. Vous serez notre père, nous vous promettons la plus entière soumission.

Je vous remercie de la faveur que vous nous avez faite de nous donner les pouvoirs de remplir les fonctions du saint ministère.

J'ai eu le bonheur de voir, le jour de mon arrivée ici, M., le Commissaire civil qui m'a fait une visite de votre part, il a été on ne peut plus gracieux, il nous a promis son concours. C'est à vous, Monseigneur, que nous devons cette protection.

Monsieur le Commandant Supérieur de Guelma nous a aussi parfaitement accueillis.

Nous comprenons qu'il y a beaucoup à faire, mais avec la grâce de Dieu, la Direction de Monseigneur d'Alger et le concours de l'autorité civile, nous espérons faire quelque bien.

(1) D'après un document postérieur, cette prise de possession dut avoir lieu le 1^{er} mai 1855.

(2) Il s'agit du martyr algérois Geronimo († 1569), dont les ossements, retrouvés le 27 décembre 1853, furent déposés à la cathédrale d'Alger le 23 mai 1854, après que Mgr Pavy, accouru à Rome au début de 1854, eût obtenu de Pie IX le titre de Vénéérable pour le martyr.

Aussitôt les nouveaux missionnaires se préoccupent du côté pratique des choses, et il n'y a pas un jour qu'ils sont arrivés que l'un des Chanoines de la suite de Mgr Bagnoud écrit au Gouverneur Général de l'Algérie une lettre dont nous n'avons retrouvé que le premier feuillet au verso duquel, du reste, Mgr de Bethléem a rédigé le brouillon de la lettre mentionnée ci-dessus.

Le papier est officiel :

ALGÉRIE

Province de
Constantine

Subdivision
de Bône

Cercle de Guelma

Orphelinat de
Mdjez-Amar

Mdjez-Amar, le 26 Avril 1855

Monsieur le Gouverneur Général,

Je m'empresse de vous annoncer, Votre Excellence, que nous sommes arrivés à Mdjez-Amar, hier, à deux heures après-midi. Grâce à vos instructions, nous avons été accueillis par l'autorité de Bône, de Guelma, et par Monsieur le Capitaine Pagne avec la plus gracieuse bienveillance. Veuillez en agréer nos sincères remerciements.

Je prends la liberté de vous parler déjà d'affaires ; la destruction du pont de Bauhand

Veillez sur vos confins...

Il est vraiment regrettable que la suite de ce document ait disparu. Mais il y a autre chose. A peine installés à l'Orphelinat, les religieux de St-Maurice saisissent aussitôt l'occasion d'en assurer l'avenir. Ils viennent d'apprendre, en effet, comme s'empresse de l'écrire Mgr Bagnoud à l'Evêque d'Alger, par le Commissaire civil, qu'une personne sollicite la concession d'une parcelle de territoire de 40 à 50 hectares attenante à l'Orphelinat. Ce terrain avait déjà retenu l'attention de Mgr de Bethléem lors de son premier voyage en Algérie et il en avait même parlé à « M. le Chef du Bureau à Alger ». Cette parcelle revêt une grosse importance à cause d'un cours

d'eau qui la traverse. Et Mgr Bagnoud d'écrire immédiatement au Gouverneur Général pour en obtenir la concession. Afin d'être appuyé dans sa démarche il demandait en outre à Mgr d'Alger de lui prêter son concours. « Si Monseigneur daignait appuyer ma demande, j'ose espérer que j'arriverai encore à temps. Je dois cependant [ajouter] que M. le Commandant Supérieur de Guelma paraît avoir déjà donné son préavis favorable à la personne qui en a fait la demande avant nous. Si cela devait déplaire à ce personnage je ne voudrais pas le mettre contre nous. J'abandonne le tout à votre sagesse ».

De retour à St-Maurice, Mgr Bagnoud entretenait aussitôt les membres du Vénérable Chapitre de cette affaire. Le Chapitre général annuel avait été convoqué, en effet, pour le 10 juillet¹. Le Chanoine Paccolat protocola ce qui suit des délibérations concernant Mdjez-Amar :

Il (Mgr) donne lecture d'un rapport sur l'administration de Mdjez-Amar, avec les comptes de la gestion d'un mois². Il est donné communication d'une lettre adressée par Monseigneur au Général Gouverneur de Constantine à l'effet d'obtenir une nouvelle concession de 3.000³ hectares sur le territoire d'Annona attenant à Mdjez-Amar. On établirait sur ce territoire une

(1) Mgr venait d'arriver, ainsi qu'il ressort d'une lettre qu'il écrivit le 21 juillet 1855, au Conseil d'Etat du Valais. Cette lettre commence ainsi : « N'ayant reçu votre office du 13 avril dernier que quelques instants avant notre départ pour l'Afrique, il nous fut impossible de le mettre sous les yeux du Chapitre général que quelques jours après notre retour en Europe, le 10 juillet... » Le 10 juillet est la date du Chapitre ; Mgr Bagnoud, de retour depuis « quelques jours », avait déjà eu le temps de signer avec la Sœur Bartholomot, le 8 juillet, l'Engagement cité plus haut.

(2) Le Livre des Protocoles rapporte le compte que voici pour l'Orphelinat de Mdjez-Amar :

Recettes pendant un mois	.	fr. 2 158,05
Dépenses	» » »	1 860,68
	Reste	287,37

(3) Ce chiffre, difficilement lisible du reste parce que cela pourrait être aussi bien 9 000 que 3 000, semble impossible. On a vu plus haut que Mgr Bagnoud lui-même, écrivant à l'Evêque d'Alger, parlait de 40 à 50 hectares. On peut supposer que le secrétaire du Chapitre avait à noter : 30 hectares, soit 300.000 m² ou 3.000 ares, et qu'une distraction lui aura fait écrire « hectares » au lieu d'« ares »...

infirmierie *annonaine*, les orphelins une fois émancipés y auraient une concession, ainsi que des colons valaisans, et le tout sous la haute direction de l'Abbaye de St-Maurice.

Fut-il réellement donné suite à ce projet d'agrandissement ? Rien ne nous permet de l'affirmer, car aucun document, à partir du 10 juillet 1855, n'en parle plus.

L'enthousiasme pour la nouvelle œuvre était grand à St-Maurice. Les Chanoines curés de paroisses s'efforçaient de témoigner leur satisfaction en faisant des dons à Monseigneur. Ainsi, M. Helzelet, curé de Vollège, lui remit 700 francs — le Chapitre du 10 juillet vota des remerciements à M. Helzelet et décida qu'une lettre lui serait envoyée pour lui exprimer la gratitude de tous — ; M. Boccard, curé de St-Maurice, donna 100 frs pour la chapelle de Mdjez-Amar. De plus chacun se plaisait à reconnaître le dévouement de Mgr Bagnoud. Le 10 juillet encore le V. Chapitre déclare qu'il « continue à Monseigneur sa pleine confiance pour l'administration provisoire de Mdjez-Amar, et il l'autorise en outre à recevoir des frères avec des vœux simples uniquement destinés à Mdjez-Amar ». Le Protocole ajoute : « Il (le Chapitre) nomme ensuite une commission composée de Monseigneur, MM. Maret, Claivaz, Chervaz et Boccard, pour rédiger le mode d'existence du nouvel établissement de Mdjez-Amar et pour réviser les Constitutions de l'Abbaye de St-Maurice afin de les mettre en harmonie avec la nouvelle maison d'Afrique ».

« Le Chapitre termine par un vote d'approbation et de remerciement à Monseigneur, ainsi qu'à MM. Gross et Revaz pour le dévouement qu'ils ont montré dans l'accomplissement de leur mission ».

Le Décret Impérial,

où l'on passe des «orphelins de l'Etat» aux

« forces et cours d'eau connus et inconnus »...

Pendant qu'on suivait avec une attention soutenue, à St-Maurice, les efforts des missionnaires algériens, Mgr Bagnoud s'apprêtait à gagner Paris afin de hâter la

conclusion des accords avec le gouvernement français. L'Evêque d'Alger le pressait d'accomplir cette démarche par lettre du 20 juillet. Après lui avoir dit qu'on l'attendait avec impatience en Afrique il ajoutait : « Toutefois il est bon que vous voyez Paris avant de nous revenir. La question de concession définitive doit être résolue ». Mgr de Bethléem s'y rendit effectivement vers la fin de juillet. Le 13 août suivant Mgr Pavy écrivait à nouveau d'Alger à Mgr Bagnoud : « Il est bien regrettable, Monseigneur, que vous n'ayez pu voir l'Empereur (Napoléon III) ; mais votre présence à Paris n'aura pas été, je l'espère, inutile. N'auriez-vous réussi qu'à vous faire connaître, c'est un avantage précieux pour votre établissement et pour son avenir. Vous aurez établi une parfaite confiance en vous ».

En fait tout était déjà réglé à Paris, par l'Empereur lui-même, à partir du 20 juin. Il importe maintenant de reproduire exactement le Titre de concession :

ALGERIE

TITRE DE CONCESSION

Province de
Constantine

Nous, Général Commandant de la Division de Constantine,

Vu le décret Impérial, ainsi conçu.

COLONISATION

NAPOLEON,

No 1533
du Reg^o de Titres
de Concession

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous, présents & à venir, salut :

Vu l'ordonnance du 9 Novembre 1845 ;

Désignation de la
localité

Le décret du 20 juillet 1852, autorisant la cession immobilière à M. l'abbé Plasson du domaine de Medjez-Amar, dans le cercle de Guelma, Province de Constantine, pour l'établissement d'un orphelinat ;

Medjez-Amar

La lettre, en date du 3 Décembre suivant, par laquelle cet ecclésiastique renonce au bénéfice de la cession autorisée à son profit ;

Nom du
Concessionnaire

L'avis du conseil de Gouvernement de l'Algérie, en date du 25 avril 1855 ;

Mons^r Bagnoud

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de la Guerre,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le décret du 20 Juillet 1852, ci-dessus visé est rapporté.

Art. 2. Il est fait abandon, en toute propriété, à Mr le Comte Etienne Bagnoud, abbé de St-Maurice en Valais (Suisse), Evêque de Bethléem *in partibus*, du Domaine de Medjez-Amar, cercle de Guelma, Province de Constantine, se composant :

1° des Bâtiments de l'Orphelinat actuel et de ceux de l'ancien camp, l'Etat s'engageant à louer, pour l'achèvement des constructions commencées une subvention de 25.000 fr. imputable moitié sur les forêts de l'exercice 1855 & l'autre moitié sur ceux de l'exercice 1856 ;

2° de 500 hectares 80 centiares de terres adjacentes.

Les dits Bâtiments, Cours & terrains désignés au Plan ci-joint.

Art. 3. Il est, en outre fait abandon à Mr le Comte Bagnoud, du matériel agricole & du Cheptel existant actuellement dans l'Etablissement.

Art. 4. Cet abandon a lieu à la condition expresse que pendant une période de vingt années, Mr le Comte Bagnoud exécutera le traité passé avec lui pour l'éducation des orphelins qui lui seront confiés par l'administration.

Art 5. Si par le fait, ou la volonté de l'administration ou de Mr le Comte Bagnoud, les immeubles abandonnés cessent, après un terme de vingt années, à partir de ce jour, d'être affectés à un Orphelinat ou à tout autre établissement de même nature agréé par l'Etat, Mr le Comte Bagnoud versera à la caisse du Receveur des Domaines à Guelma, la somme de 100.000 fr., valeur des dits Immeubles, suivant évaluation faite d'accord et à l'amiable entre l'administration & Mr le Comte Bagnoud. Le paiement se fera par tiers, d'année en année, à partir du jour de la notification qui sera faite à Mr le Comte Bagnoud ou à ses ayant droit, d'avoir à se libérer.

Art. 6. Il est entendu toutefois que dans le cas où, à l'expiration de la période ci-dessus énoncée de 20 années, les Immeubles abandonnés cesseraient, par le fait de Mr le Comte Bagnoud ou

de ses ayant droit d'être affectés à un Orphelinat, & s'il convenait à l'administration de conserver cet Etablissement, l'Etat aura la faculté de reprendre les dits Immeubles, sauf à payer à Mr le Comte Bagnoud ou à ses ayant droit la plus value que ces immeubles auraient acquise, en sus de cent mille francs mentionnés dans l'article 5,

Une expertise aura lieu en la forme ordinaire pour déterminer cette plus value.

Pour assurer l'effet de cette condition, Mr le Comte Bagnoud ou ses ayant droit devront faire connaître avant l'expiration de la période de vingt années & au moins un an à l'avance, leur intention de conserver l'Orphelinat ou d'y renoncer.

Art. 7. En cas d'inexécution du Traité passé avec Mr le Comte Bagnoud, pour l'éducation des Orphelins de l'Etat pendant la période de vingt années, les immeubles abandonnés feront purement & simplement retour à l'Etat, francs & quittes de toutes Charges ou hypothèques, & tels qu'ils se trouveront, sans que Mr le Comte Bagnoud ou ses ayant droit aient à prétendre à aucune indemnité pour amélioration ou plus value.

Mr le Comte Bagnoud ne pourra d'ailleurs démolir aucun des bâtiments actuellement existants, sans avoir préalablement obtenu l'agrément de l'autorité.

Art. 8. Mr le Comte Bagnoud supportera les Contributions actuelles ou à venir, & toutes les servitudes ou services fonciers dérivant soit de la situation des lieux, soit des obligations imposées par la loi, ou celles qui seront ultérieurement établies par l'administration dans l'intérêt des exploitations agricoles & pour le service des terrains voisins, comme aussi Mr le Comte Bagnoud jouira de toutes celles qui pourraient lui profiter, à l'exception de la réserve ci-après stipulée.

Art. 9. L'Administration se réserve expressément la propriété des forces & cours d'eau connus & inconnus existant sur les terrains abandonnés, et Mr le Comte Bagnoud sera tenu de se conformer à cet égard, à tous les règlements existants ou à intervenir.

L'usage de ces eaux sera réglé ultérieurement par l'administration & jusque là Mr le Comte Bagnoud aura le droit d'en jouir, à la charge

par lui, dans le cas où il voudrait exécuter des Constructions ou faire des travaux se rattachant à cette jouissance, d'en référer à l'administration, qui statuera en dernier ressort.

Art. 10. Mr le Comte Bagnoud sera tenu pendant un délai de dix années, de livrer, sans indemnité, à l'Etat, tous les terrains qui seraient nécessaires pour l'établissement des Routes, Chemins, aqueducs & cours d'Eau, avec servitude ordinaire des francs bords, sauf le cas où les établissements causeraient des dommages aux constructions préexistantes.

Art. 11. Notre Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre est chargé de l'Exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 20 juin 1855.
Signé : Napoléon

Par l'Empereur :

Le Maréchal de France
Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre
Signé : Vaillant.

Paperasses administratives... où l'on apprend

que l'orphelinat n'était qu'un « ancien camp » !

Anticipons sur les événements et donnons aussitôt le texte de la cession effective de l'Orphelinat de Mdjez-Amar à Mgr Bagnoud par les autorités algériennes — sur quatrième page du Titre de Concession :

Déclarons mettre à la disposition de Mr le Comte Bagnoud, l'immeuble dont la concession lui a été attribuée par le décret qui précède, tel qu'il se trouve indiqué & délimité au Plan¹, à la Charge par lui de remplir toutes les obligations stipulées au dit Décret.

Pour l'Exécution de la présente Concession Mr le Comte Bagnoud a fait élection de domicile

(1) Voir ci-dessus, p. 33.

à Medjez-Amar où tous actes lui seront valablement notifiés.

Fait à Constantine le six Novembre Mil huit Cent Cinquante Cinq.

Le Général Commandant la Division
Signé : Maissiat.

Visé pour timbre & Enregistré Gratis à Constantine le sept Novembre 1855.
F° 70 6, ^e_v case 7.

Le receveur
signé : Fornier.

Pour Ampliation
L'Employé Chargé des affaires civiles de la Division.

illisible

Loc. sig.

Transcrit au bureau des hypothèques de Bône le dix-neuf février mil huit cent cinquante six Vole 38 N° 46 et inscrit d'office le même jour Vole 18 N° 49 ; reçu pour timbre des registres deux francs quarante-sept centimes, Salaires deux francs cinquante neuf centimes, Duplicata de quittance vingt-cinq centimes.

Le Conservateur : illisible.

De Bône l'avis de la délivrance du titre de concession à M. le Comte Bagnoud fut donné par le commandant de la Subdivision, colonel Périgot, au Commandant Supérieur du Cercle de Guelma.

ALGÉRIE

Bône, le 16 Septembre 1855

**Division de
Constantine**

Mon cher Commandant,

Subdivision
de Bône

No 807
Affaires civiles

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Général Ct la Division, vient de faire remettre à M. le Directeur chef du service des domaines qui demeure chargé de la faire parvenir à M. le Receveur de Guelma, l'expédition conforme du titre qui autorise au profit de Mr le Comte *Bagnoud*, Evêque de Bethléem, la concession de 500 h., 00 a, 80 c. de terres ainsi que l'abandon des bâtiments de l'ancien camp de Mdjez-Amar.

Veillez, je vous prie, faire donner avis de cette délivrance à Mr le Comte *Bagnoud* qui devra acquitter entre les mains du Receveur de Guelma, le montant des droits de transcription.

Vous donnerez des ordres pour qu'il soit procédé sans retard à la mise en possession régulière des immeubles dont il s'agit et vous m'adresserez en double expédition, le procès-verbal constatant les résultats de cette opération, une expédition devra en outre rester dans vos archives.

Recevez, mon cher Commandant, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le Colonel, Commandt la Subdon.
Périgot.

Au verso de la lettre :

No 524

Pour copie conforme et notification à Mr le Comte Bagnoud, directeur de Mdjez-Amar.

P. Le Commandt Supérieur du Cercle
Le Lieutenant chargé de service
Sig. illisible.

Les effets de cette solution ne tardèrent pas à se produire, dans l'ordre des prestations promises par le gouvernement français. Le 9 août déjà le Ministère de la Guerre de Paris, par l'organe de la Direction des affaires de l'Algérie, informait Mgr Bagnoud, que des instructions avaient été données « pour l'ordonnance-ment à son profit de la 1^{re} annuité de la subvention de 25,000 fr., qui lui a été accordée, en qualité de concessionnaire de l'Orphelinat de Mdjez-Amar », soit la somme de fr. 12,500.

Une « colonie valaisanne »

Que fut la vie de nos anciens confrères à Mdjez-Amar ? Les difficultés ne manquèrent pas, mais, intrépides et courageux, uniquement désireux de faire le plus de bien possible dans leur nouveau milieu, ils s'employèrent à développer l'Orphelinat. Mgr d'Alger les pressait de

s'occuper du recrutement des orphelins et de vastes projets prenaient corps dans leur esprit. Ils allaient jusqu'à former le dessein d'établir, à Mdjez-Amar, toute une colonie valaisanne. Reportons-nous à la lettre du 10 février 1855 du Maréchal Vaillant, ainsi qu'au protocole du Chapitre abbatial du 10 juillet suivant, où nous voyons naître et grandir ces projets. L'Evêque d'Alger poussait vivement dans cette voie puisqu'il écrivait à Mgr Bagnoud qu'il serait « très agréable » aux autorités civiles et militaires de Constantine et de Guelma en proposant la création de « villages suisses ». « Le meilleur système, précisait-il, est celui qui établit par village cinquante feux, un groupe de 20 feux par exemple au centre et le reste dans des fermes isolées. Par ce moyen on obtient de suite église et école ; sans cela, rien. M. le Chanoine Gross vous dira là-dessus toute ma pensée ».

Pour montrer combien les gouverneurs français de l'Algérie tenaient à ce projet il faut encore emprunter à l'Evêque d'Alger un passage d'une autre de ses lettres à Mgr Bagnoud (13 août 1855) : « Vous aurez, je pense, à présenter au Gouvernement, en passant par le Général de Constantine, un projet de village. On s'y attend ici (Alger) et on le désire. Si vous voulez faire quelque chose de convenable désignez vous-même le terrain, proposez cinquante feux et demandez de 1,500 à 2,000 hectares de terre. On vous rognera un peu ; mais demandez que les édifices publics et les travaux de voirie soient aux frais de l'Etat du Châse provoire cure cole St-Marc cont net un compté de Mu Cre ma ma ité droit Dép ense sur le tr ans port des fam illes v allais annes à M ars eille 9 hr e 1855 ; » Somme des dépenses : fr. 130/40.

L'avenir ne sourit pas à la colonie valaisanne. On n'en entendit plus guère parler¹.

Troisième séjour africain de Mgr Bagnoud

Ce qui pressait le plus c'était l'envoi de nouveaux missionnaires, Monseigneur Bagnoud, les Chanoines Gross et Revaz ne suffisant pas à la besogne.

Nous avons vu que Mgr était rentré à St-Maurice le 10 juillet. Vers la fin de ce même mois¹ il était allé à Paris. La première quinzaine d'août (le 6, d'après les notes d'Eugène Gross), il repartait pour Mdjez-Amar, accompagné cette fois de trois confrères, les Chanoines Bruchon² et Vanel³, prêtres, le Chanoine Auguste Bertrand⁴, diacre. Ce dernier reçut l'ordination sacerdotale

(1) Mme Ganoiz-de Quartéry exprime, dans une lettre datée de Martigny, le 24 juillet 1855, ses regrets de n'avoir pu voir Mgr Bagnoud. (Notes d'E. Gross, qui a donné cette lettre à feu M. Joseph Morand, l'archéologue, petit-fils de Mme Ganoiz).

(2) Le Chanoine François-Marie Bruchon était originaire de St-Maurice. Né en 1808, il mourut en 1867.

(3) Le Chanoine Pierre-Joseph Vanel était d'origine savoyarde. On lit dans le *Dictionnaire du Clergé séc. et rég. du Diocèse de Genève-Annecy*, de Mgr Rebord et du Chanoine Gavard (Tome II, Annecy 1921, p. 759) la notice suivante : « Vanel Pierre-Joseph, né à Lugrin, 18 juillet 1817. — 1^{er} juin 1844, sous-diacre. — Chanoine régulier de St-Maurice. — Prêtre, 1846. — 1848, vicaire à Bagnes. — 1854, administrateur de Port Valais. † 7 avril 1863 ». Son départ pour Mdjez-Amar est daté du 6 août dans le *Liber Canoniorum* (de la main de Mgr Bagnoud).

(4) Le Chanoine Auguste Bertrand était originaire de St-Maurice. Feu le Chanoine Louis Revaz a consacré à sa mémoire un long article dans les *Echos* de novembre 1922. Voir aussi l'article *Une Influence*, dans le *Nouvelliste*, 16^e année, n^o 15. Le Catalogue des Chanoines résume brièvement sa vie : Né le 30 avril 1832 ; Profès le 20 septembre 1853 ; Sous-diacre le 29 juin 1855 ; Diacre le 1^{er} juillet de la même année, ordonné prêtre le 4^e dimanche d'août, 26, à Mdjez-Amar. Dispense de 12 mois et 11 jours. Il a dit sa première messe à Bône le jour de S. Augustin, à l'autel du saint Fondateur élevé tout près des ruines de l'Eglise où il a prêché si souvent. Le même jour il fut pris de la fièvre. Il resta 14 jours au lit à la cure de Guelma. Il revint en Europe par le bateau du 10 décembre, sur l'« Egyptus » qui faillit faire naufrage ; 7 personnes ont péri. Il a gardé la fièvre pendant 18 mois. En 1856 il fut nommé Econome, mais il ne put fonctionner qu'au mois de juillet 1857. En 1858, professeur des Novices et Père Maître. En 1862 il est nommé directeur du pensionnat et professeur de mathématiques. En 1863 il reste directeur et prend la classe moyenne. Prieur claustral (1880). Membre de la

à Mdjez-Amar, des mains mêmes de son Supérieur auquel Mgr d'Alger avait écrit : « Ordonnez le Religieux que vous avez amené, Monseigneur, en toute liberté. Rien ne peut m'être plus agréable que de vous voir user des facultés attachées au caractère épiscopal » (Lettre du 13 août 1855).

Quant aux pouvoirs de juridiction nécessaires pour les nouveaux arrivés le Vicaire Général pour la province de Constantine, Chanoine Pavy, les accorda par lettre du 13 août 1855 ¹ également.

A ce point de notre récit : il serait intéressant d'avoir quelques détails circonstanciés sur le mode d'existence des missionnaires de Mdjez-Amar. Hélas ! nous en sommes presque complètement dépourvu. Seule une lettre que le Chanoine Bertrand envoya à sa sœur Adrienne peu de temps après son ordination sacerdotale nous fournit quelques indications intéressantes. Cette lettre a été rapportée par le Chanoine Louis Revaz dans un article des

mission des Etudes. Préfet du Collège. Vicaire Capitulaire le 7 novembre 1888. Nommé Abbé-Evêque le 22 novembre 1888 : refus obstiné. Mort le 13 avril 1890.

Le Prieur Bourban lui a consacré la notice suivante dans son « *catalogus Canonicorum Regularium* » : « Augustinus Bertrand, sacerdos factus in Algeria mense Augusto 1855, primam Missam ad S. Augustini sepulchrum celebravit. Febri correptus in Europam redire est coactus et Mediterraneum transiens parum abfuit quiminus naufragio in profundum maris demergeretur. Reditus Agaunum et praesertim ad sanitatem quamvis sanitas semper remanserit infirma, summa laude annos 19 alumnorum rector fuit ; anno autem 1830 prior claustralis et anno 1887 simul collegii praefectus. Item et aliquot annos membrum fuit studiorum consilii in republica vallesiana. Electus abbas-episcopus anno 1888, hoc onus recusavit. Summa pietate et virtute, sui morbi mensem incipiens quartum dulcissimam Deo reddidit animam die Aprilis XIII et sepultus est in choro, praesentibus plus quam LX sacerdotibus. Episcopus Sedunensis, Capitulum et Gubernium Vallesianum suas miserunt delegationes. »

(1) Cette lettre du Vicaire Général Pavy est intéressante à plus d'un titre. Elle nous apprend qu'il avait pris toutes ses dispositions pour faire officier solennellement Mgr Bagnoud le jour de l'Assomption 1855, à Constantine. Elle lui dit en outre qu'il destinait trois orphelins à l'Abbaye de St-Maurice, ainsi qu'un jeune soldat, « que je viens de faire dégager du service militaire, pour vous l'envoyer en qualité de frère. C'est un enfant charmant ».

Echos de novembre 1922. M. Bertrand écrivait : « Je crois que je me plairai ici : la solitude dans laquelle nous nous trouvons a bien des attraits pour moi ; nous voyons cependant assez souvent des Arabes, ils ont l'air de nous aimer beaucoup, surtout Monseigneur. A notre arrivée sur la route de Guelma à Medjez-Amar, ils sautèrent à bas de leur cheval pour venir toucher la main de Monseigneur, et on les entendait de très loin crier : Marabout-Kibir, le Grand Marabout. Cela m'a un peu rassuré, car je t'avoue que je craignais un peu de vivre au milieu d'eux. Hippone, tu le sais, est la patrie de S. Augustin. C'est une position admirable ; à gauche, s'étend une jolie plaine ; devant nous, la mer, sur les bords de laquelle, à une demi-heure, est assise Bône, ville de 12.000 habitants ; à droite, coule la Sibouse, au pied d'un joli mamelon. Tout ici est plein de souvenirs ; partout on trouve des débris de colonnes, des inscriptions, des réservoirs, même au milieu des forêts ».

L'une des Sœurs converses qui séjourna en Algérie pendant cette période, Sœur Françoise Guimaître, se plaisait à raconter, au soir de sa vie, certains épisodes de l'existence des missionnaires et des orphelins confiés à leurs soins. Elle ne pouvait assez dire, entre autres, l'impression de sainteté que faisait sur tout le monde et particulièrement sur les jeunes Arabes, le Chanoine Bertrand. Ceux-ci étaient-ils agités, disposés au « chahut » comme on dit de nos jours dans le langage des étudiants, la seule arrivée de M. Bertrand, tenant à la main son chapelet, imposait le silence et le respect. On ne l'appelait que saint Louis de Gonzague. Au fait il était à Mdjez-Amar ce qu'il fut toute sa vie, un homme de profonde vie intérieure et de grand esprit surnaturel. M. Revaz, déjà cité, pouvait écrire de lui en toute exactitude : « Quand il parlait de Marie, il paraissait, enfilé dans sa longue soutane, un saint ou un ange du ciel plutôt qu'un enfant de la terre. » Et ce jugement nous rappelle un mot d'un ancien élève du Collège de St-Maurice, le général Hassler, qui, lors du jubilé sacerdotal de S. E. Mgr Mariétan, en 1924, affirmait à ce même propos que s'il y avait un saint à l'Abbaye, à cette époque, c'était certainement M. Bertrand.

En lutte avec le climat...

Hélas ! le zèle apostolique des Chanoines à Mdjez-Amar ne tarda pas à être ralenti, sinon contrecarré tout à fait, par les maladies qu'ils contractèrent. Le climat était particulièrement insalubre et le manque d'eau potable rendait l'existence difficile. Des fièvres malignes compromettaient toutes les santés. On essayait bien de les combattre par l'absorption très fréquente de quinine dont chacun avait un tube dans la poche, mais cela n'empêchait pas, à la longue, que les missionnaires, les religieuses et tout le personnel de la maison ne fussent atteints plus ou moins gravement.

On le savait à St-Maurice, mais chacun croyait que ces difficultés du début disparaîtraient avec le temps par suite d'une plus parfaite acclimatation. C'est ainsi qu'un nouveau Chanoine gagna l'Algérie afin d'assumer la direction de l'Orphelinat. Il se nommait Frédéric Chautemps¹. Il devait remplacer Mgr Bagnoud, très sérieusement atteint dans sa constitution. Le nouveau Directeur parvint à Mdjez-Amar en novembre 1855, ainsi qu'il ressort d'une lettre du Chanoine Boccard à son Supérieur, en date du 5 décembre : « M. Chautemps vous est arrivé, écrit-il. Le zèle et la bonne volonté qu'il a mis à son départ est une garantie du succès que la Providence lui réserve ; reposez-vous sur lui et tâchez de nous revenir le plus tôt possible pour vous remettre de votre maladie et de toutes vos épreuves ».

On le comprend, les multiples voyages du Prélat, ses soucis sans nombre unis aux épreuves physiques,

(1) Le Chanoine Frédéric Chautemps était originaire de Morat. Il était né le 15 février 1815. Ordonné prêtre le samedi des Quatre Temps de septembre 1844, il enseigna d'abord la langue allemande, puis fut successivement professeur de syntaxe et de rhétorique. Exilé en décembre 1847 par le gouvernement radical, il entra à l'Abbaye en 1854 où il enseigna à nouveau la rhétorique et dirigea le Pensionnat. En 1855 il partit pour l'Algérie et en revint en 1857. Ce ne fut pas pour longtemps, puisqu'il quitta définitivement St-Maurice en novembre, ayant obtenu de Rome une dispense de sécularisation. Plusieurs années vicaire à Versailles, il y mourut remplissant encore ces fonctions, et y fut enseveli.

devaient inspirer des craintes aux membres de la Communauté de St-Maurice. Il nous semble entendre leur voix commune en lisant la lettre que le curé de St-Maurice d'alors, le Chanoine Boccard déjà cité, envoyait à Mgr Bagnoud (5 décembre 1855) pour le supplier de ménager sa santé et de quitter des lieux si nuisibles à son organisme. Il lui parle tout d'abord de questions d'argent, mais se hâte d'ajouter : « Ce ne sont là que des calculs d'argent, Monseigneur, il en est d'autres qui nous intéressent de bien plus près, ce sont ceux de votre santé. Les dernières lettres que vous avez bien voulu nous adresser sont à la vérité écrites de votre main ; cette circonstance nous a un peu rassurés à la vérité, mais elles ne nous prouvent que trop que votre dernière maladie a été plus sérieuse que vous ne nous le dites. Comprenez toute l'anxiété dans laquelle nous nous trouvons, lorsque nous sommes obligés de dissimuler notre inquiétude pour ne pas la communiquer à la Communauté toute entière, dans l'espérance que de meilleures lettres nous parviendront. Elles sont arrivées, heureusement, mais, Monseigneur, je vous en conjure pour ma part en particulier et pour nous tous en général *ne derelinquas nos orphanos* ».

A côté de nouvelles concernant les événements du pays, comme par exemple : « M. Zen-Ruffinen, Conseiller d'Etat démissionnaire, a été remplacé par M. l'avocat Allet par 71 votes contre 8 », la même lettre apprenait en outre à son destinataire que la commission nommée par le Chapitre pour régler les rapports des deux communautés (St-Maurice et Mdjez-Amar) était restée jusqu'ici dans l'état d'inertie. « C'est sur les lieux et avec les membres que vous y laissez qu'il serait bon d'avoir et de discuter leur manière de voir ».

Puis voici l'écho d'un bruit du jour : « Tout le monde à St-Maurice et même dans le pays annonce le prochain retour de M. Revaz. Ce ne sont là que des bruits sans fondement ; ils datent de son dernier départ et un bon religieux comme lui ne décide rien par sa volonté propre, mais subordonne tout à celle de son supérieur. Il y a eu trop de dévouement dans sa détermination première, pour qu'il veuille en perdre le fruit. Sa volonté sera toujours la vôtre ».

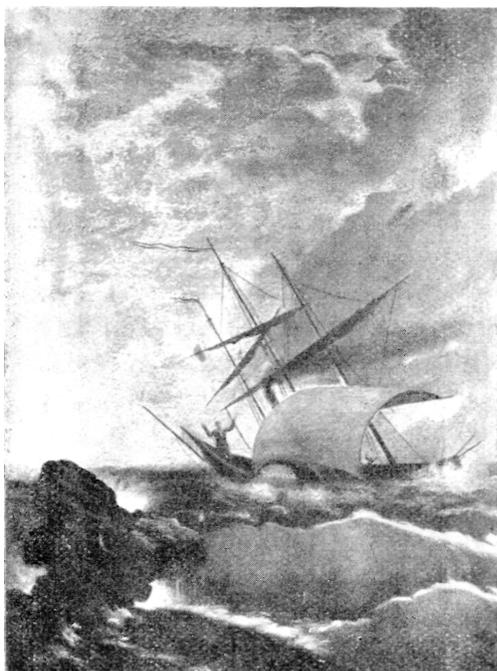
Dans la tempête, Marie sauve le naufragé

Cependant les fièvres avaient raison des constitutions les plus résistantes. Mgr Bagnoud se vit dans l'obligation de rappeler M. Bertrand à St-Maurice. C'est en décembre 1855 que celui-ci prit le chemin du retour. Il arriva à l'Abbaye le 29. Son voyage faillit se terminer par une catastrophe. En effet une tempête effrayante s'éleva pendant la traversée qui risqua d'anéantir le bateau à bord duquel il voyageait, l'*Egyptus*. Dans une lettre à sa sœur, partie de Marseille le 24 décembre et parvenue à St-Maurice le 27, M. Bertrand raconta lui-même les scènes tragiques qu'il vécut. Laissons-lui la parole :

« ... C'est pour te dire la fin de mes peines, ou plutôt de mon agonie. Mais commençons par rendre grâces à Dieu, qui m'a préservé de la mort au moment où il n'y avait plus d'espoir. Que dis-je plus d'espoir ? Marie veillait sur nous, nous ne pouvions périr. Partis le 10 de Bône, nous fûmes assaillis le 15 par une tempête épouvantable dans le Golfe du Lion. Le vaisseau n'avancait plus, les vagues l'avaient maîtrisé. A 45 lieues de Marseille, nous ne pouvions aborder ; de là, jetés sur Cette, sur les îles Baléares, rejetés du côté de Bône, de Philippeville, nulle part un abri. Que faire ? Invoquer Marie. C'est Elle qui nous sauva ; c'était l'octave de l'Immaculée Conception... Le capitaine, d'une main habile, tourne le vaisseau : il n'en fallait pas davantage pour nous jeter tous à la mer ; au même instant, une vague monstrueuse vint fondre sur le bâtiment : tout fut brisé sur l'arrière-pont, la cuisine emportée, bancs, chaises, fenêtres en miettes, les barques de sauvetage broyées, le salon, nos cabines en un instant remplis d'eau. Au moment où la mort nous tendait les bras, le ciel s'ouvrit, et un rayon de soleil éclaira le bateau : c'était le soleil du samedi.

Heureusement, la machine n'avait pas de mal. Le vaisseau put se relever, les pompes jouèrent, et bientôt nous fûmes en marche ; mais, hélas ! cinq passagers, le maître d'équipage étaient dans la mer ; plusieurs avaient été assez heureux pour saisir une corde au moment où les lames passèrent sur le pont. Le capitaine Vedel, à qui je dois la vie, après Marie, fut aussi précipité à la mer, mais une vague contraire le rejeta heureusement sur le pont. Le lendemain, la mer se calma et le 17 nous entrions dans le port d'Alger. Le 20, nous partîmes, accompagnés de deux vaisseaux : refoulés par une nouvelle tempête, nous rentrions au port le soir. Le 21, dans l'après-midi, nous reprenions la route de Marseille. Tout semblait annoncer le beau, mais un vent affreux

se leva à 10 heures du soir ; la mer redevenait furieuse. Heureusement, nous avions les Baléares près de nous, et nous y avons trouvé un refuge. A peine les avons-nous atteintes que le vent se calma ; nous continuâmes notre route, et, dans ce moment-ci, à quelques lieues de Marseille, là où nous avons failli périr, la mer est calme comme un lac. Je suis dans le salon, entouré de tous ceux qui sont aux premières places. Je suis si heureux, ce soir, que je ne me reconnais plus. Comment ! moi qui ne croyais plus vous revoir, qui avais dit adieu à la Suisse, je vous reverrai, je vous serrerai de nouveau dans mes bras... »



L'ex-voto
du naufragé
sauvé des eaux

On le voit, c'était beaucoup d'émotions pour un malade. Ils n'ont pas tort ceux qui ont vu et qui voient encore dans ce sauvetage étrange un fait qui tient du miracle. Et c'était un beau geste de piété que de suspendre aux murs de la Chapelle du Scex un souvenir de reconnaissance à l'égard de la Vierge qui avait si manifestement protégé son enfant. Ce tableau porte l'inscription : *Ex-Voto 1856*. Sur le bateau en détresse le Chanoine

Bertrand se tient debout, levant les bras au ciel tandis que les nuages, au-dessus, se déchirent et laissent apparaître Notre-Dame venant au secours de celui qui L'invoque avec ferveur.

Il y a quelques années encore une fresque peinte par le Chanoine Guillaume de Courten dans l'ancien réfectoire des étudiants, rappelait également cet événement.

Rapatriés, mais malades

Monseigneur Bagnoud était aussi rentré à St-Maurice. Il avait laissé entre les mains du Chanoine Chautemps la direction de Mdjez-Amar. Le vénéré Prélat portait dans tout son être les maladies et les fatigues de son existence algérienne. C'est encore le Chanoine Boccard qui nous l'apprendra puisqu'il écrivit à son confrère d'Afrique, M. Chautemps, le 5 février 1856, une lettre toute pleine d'affectueuse sollicitude au sujet de la santé de l'Abbé d'Agaune : « Sans nous donner d'inquiétudes sérieuses la convalescence de Mgr n'avait fait que peu de progrès pendant la première quinzaine de Janvier lorsque tout à coup l'appétit commença à arriver et l'estomac à fonctionner. Tout le monde était heureux de voir le changement qui s'était opéré en quelques jours ; seulement on craignait que le malade n'abusât et c'est ce qui est arrivé : une violente irritation de l'estomac qui a nécessité une application de sangsues a été la suite de ces imprudences. S. G. est de nouveau mieux ; espérons que cette leçon sera profitable. C'est cette indisposition qui empêche Mgr d'écrire lui-même pour cette fois ».

Quant à M. Bertrand, « après avoir été très bien pendant quelques jours, il a de nouveau été visité par la fièvre. Ce ne sera rien : il est au pensionnat avec M. Burnier ayant M. de Rivaz pour Directeur ». En réalité il fallut dix-huit mois à M. Bertrand pour se remettre complètement des maladies contractées en Afrique.

On essaie de « tenir » malgré tout !

Pendant ce temps les affaires n'étaient pas très brillantes à Mdjez-Amar. Le Directeur de l'Orphelinat envoyait à St-Maurice des lettres peu rassurantes. Nous le savons

par M. Boccard encore qui essayait de tout faire pour venir en aide aux missionnaires : « L'indisposition de Mgr m'a empêché d'utiliser les détails que vous avez bien voulu me donner sur la position plus que difficile dans laquelle vous vous trouvez engagés, disait-il au Chanoine Chautemps. Je ferai tout mon possible pour alléger le lourd fardeau qui vous incombe et au premier moment, je serai à l'œuvre ». Il devait être question de secours financiers car les ressources manquaient pour faire face à toutes les obligations de l'Orphelinat, ce qui, tout autant que les fièvres, compliquait singulièrement la position des religieux d'Afrique. Toutefois le courage ne manquait pas et, de St-Maurice, on exhortait vivement les missionnaires à la vaillance : « Bon courage, mes chers et bien aimés confrères, je comprends qu'il m'est facile de vous le dire, tandis que toute la charge pèse sur vos épaules ; mais aussi la récompense est là toute prête et elle vous sera adjugée, tandis qu'elle nous échappera. *Sursum corda* c'est ce qui nous manque. *Quae sursum sunt sapite, non quae super terram* ».

Un tel esprit surnaturel se traduit, à la fin du mois de février 1856, par l'envoi prévu, sinon effectué, d'une nouvelle caravane d'auxiliaires : « Le départ de deux nouvelles Sœurs (entre autres Sr Alexandrine) avec 3 frères de la Savoie paraît être arrêté pour le bateau du 28 février ». (Lettre de Boccard, 5 février).

Plus tard, en mars 1856, à l'Abbaye, le Chapitre général extraordinaire se réunissait pour recevoir au noviciat M. l'abbé Philibert Jordan, du diocèse d'Albi. Le secrétaire protocola comme suit les délibérations de la séance : « Sur les témoignages produits et la recommandation de MM. les Chanoines résidant à Mdjez-Amar, il est reçu au noviciat ; il le fera à Mdjez-Amar, après en avoir reçu l'autorisation de Rome. Monseigneur délègue M. le Chanoine Chautemps pour lui donner l'habit ».

Une situation tragique

26 août 1856. Nouveau Chapitre général. L'entreprise de Mdjez-Amar ne donne pas les résultats escomptés, les obstacles à vaincre se révèlent quasi

insurmontables. Monseigneur Bagnoud a pris la décision de nommer une commission nouvelle chargée de préparer un rapport détaillé sur la position de l'Orphelinat « pour que le Chapitre puisse prendre une décision définitive relativement à cet établissement ».

Cette commission put-elle se réunir et étudier le problème ? Il ne le semble pas, car, dès la fin de la séance du Chapitre indiqué ci-dessus les Chanoines se déterminèrent dans le sens de l'abandon immédiat de l'Orphelinat. Le Protocole nous apprend :

Le Chapitre, après avoir pris connaissance de l'état fâcheux où se trouve l'Orphelinat de Mdjez-Amar, état occasionné par un personnel trop réduit et l'insalubrité du climat, décide l'abandon immédiat de cet établissement. Le Chapitre général charge la commission de présenter au Chapitre claustral un préavis réglant le mode de cet abandon ; celui-ci en décidera. »

De fait, la situation s'avérait impossible et le Chanoine Chautemps lui-même nous en fera comprendre tout le tragique par une lettre du 13 octobre 1856 destinée à S. E. M. le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre. Ce mémoire, chargé de corrections au crayon qui ne modifient que la forme et non le fonds, est significatif. Il constitue le dernier acte à peu près de l'activité missionnaire de nos anciens à Mdjez-Amar. Reproduisons ce document. Daté d'Alger il a probablement été fait d'accord avec Mgr Pavy que M. Chautemps était venu voir pour le mettre au courant de la situation et c'est, selon toute vraisemblance, en parfaite communauté de vues avec l'Ordinaire du lieu, qu'il a été rédigé et envoyé à Paris.

Excellence,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence aussi brièvement que possible la situation de l'Orphelinat de Mdjez-Amar que je dirige en qualité de délégué de Mgr l'Evêque de Bethléem.

Mdjez-Amar a subi bien des revers depuis que nous en primes possession, le 1^{er} mai 1855. Tout paraît avoir conspiré contre cet Etablissement ; les obstacles se dressaient nombreux devant la nouvelle direction. Les orphelins, habitués à la discipline militaire et en partie flétris par le contact pernicieux avec les pionniers qui avaient fait un trop long séjour à Mdjez-Amar,

avaient peine à se soumettre à une influence essentiellement morale et religieuse : ils se raidissaient contre l'enseignement chrétien et rendaient ainsi la position de la direction excessivement difficile et délicate. Une longue et paternelle patience est venue à bout de la plupart de ces volontés rebelles. L'Instruction n'est pas demeurée stationnaire, un grand nombre d'enfants lisent et écrivent. Le nombre de ceux qui peuvent être employés aux travaux de la campagne est fort restreint, mais tous s'occupent volontiers dans la mesure de leurs forces : là encore il y a progrès.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi sous le rapport matériel : la marche de l'Etablissement est entravée par défaut de ressources suffisantes : la subvention mensuelle allouée par l'Etat est évidemment hors de proportion avec les dépenses que nécessite la marche régulière de l'Etablissement. La Subvention mensuelle s'élève en moyenne à 1.400 fr. et la seule dépense du pain, de la viande et du vin exige une somme de 1.600 fr. au moins ! Toutes les autres dépenses s'élèvent au moins à 1.200 fr. par mois. La Direction ne peut compter sur les récoltes des terres qui forment la dotation de l'Orphelinat, elle y a vainement enfoui des sommes considérables. Effectivement, deux années de suite, la Direction a dû acheter d'un indigène le fourrage nécessaire à l'entretien du bétail de la maison et à peine si les moissons ont rendu les blés emblavés. Ainsi sur 482 doubles décalitres de *froment*, il a été récolté 547 doubles décalitres, sur 331 doubles décalitres d'*orge ensemencés*, on n'a récolté que 441. Les cultures industrielles n'ont pas donné de résultats par suite d'un sirocco survenu peu de jours après la plantation. L'année précédente n'a guère été plus productive pour Mdjez-Amar. Le personnel salarié de l'Etablissement, qui s'est spécialement occupé de la culture des terres, a reçu pour 9 mois de travail la somme de 6019 francs, non compris la pension que l'Etablissement fournissait encore. J'ai dû réduire ce personnel par trop ruineux. Il y a donc un déficit assez considérable : à diverses époques, le Chapitre de St-Maurice vint au-devant de nos besoins : 14.000 francs furent ainsi avancés. Et la Direction se trouve de nouveau aujourd'hui en présence d'un déficit de 5.597 fr. Ces demandes successives d'argent effrayent le Chapitre de St-Maurice, il recule devant une œuvre qui paraît une ruine à ses yeux que rien ne peut relever ; il ignore sans doute la généreuse pensée de Votre Excellence de ne permettre jamais que cet Etablissement si digne d'une si haute protection retombe dans une position pleine d'incertitude, la distance qui le sépare de l'Afrique peut toutefois légitimer ses appréhensions. Je connaissais les hésitations et les inquiétudes de notre Chapitre, mais Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque d'Alger m'apprend aujourd'hui même que notre Chapitre médite sérieusement notre retraite de Mdjez-Amar, que Sa Grandeur Monseigneur veut

énergiquement empêcher. Dans cet état de choses, il n'est pas possible à la Direction d'avoir recours à Son Chapitre pour en obtenir de nouveaux subsides, et comme elle est résolument décidée de sacrifier pour l'Orphelinat de Mdjez-Amar, toute son intelligence, et d'épuiser pour lui assurer le rang qui lui est dû toutes ses forces et toute son énergie, elle s'adresse respectueusement à Votre Excellence, pour la prier de vouloir bien prendre en considération la position anormale de Mdjez-Amar et d'accorder à la Direction actuelle les moyens nécessaires pour ne pas succomber. Personne mieux que Votre Excellence connaît les moyens qui ont maintenu la Direction précédente à flot, il suffit de ne mentionner que les razzia — les thuizza — le poste militaire et ses moyens de réussite nous ont tous manqué !

Disons enfin que les frais d'administration ont augmenté par l'institution des Sœurs de Charité, chargées principalement de l'Infirmierie, création nouvelle, de la lingerie, des petits soins à donner aux plus jeunes orphelins, et de la cuisine, laissée précédemment aux orphelins eux-mêmes. Il est également à remarquer que du pain de deuxième qualité a remplacé celui de troisième, les rations de viande furent augmentées, et qu'ils ont aujourd'hui des assiettes, des fourchettes, des verres, dont ils étaient privés à notre arrivée.

Je conclus, Monsieur le Maréchal, par Vous prier d'allouer à la Direction, et d'urgence, un Subside extraordinaire de 20.000 fr., et d'accorder pour les années 1857, 1858, 1859 une Subvention mensuelle extraordinaire de 1.000 francs, soit 12.000 francs par an, et de fournir gratuitement par l'hôpital de Guelma, comme antérieurement, tous les médicaments nécessaires à l'Orphelinat.

Le Chapitre de St-Maurice reviendra de sa panique, il comprendra à tout jamais que Sa Confiance en Votre Excellence et en la France doit être inaltérable. De mon côté, si les ressources de l'Orphelinat venaient à être suffisantes, j'aurai hâte de renoncer à la Subvention mensuelle extraordinaire ; car il ne s'agit que de placer l'Etablissement dans un état prospère, d'équilibrer les Dépenses avec les Recettes, d'arracher les Orphelins de cet état de gêne et de misère où ils se trouvent réduits et de leur donner un peu de ce bien-être qui devra les attacher au sol africain en formant des colons sérieux : Que Dieu vous soit en aide.

Veillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'assurance des profonds et respectueux hommages avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur,

Le Chanoine CHAUTEMPS,
Directeur de l'Orphelinat de Mdjez-Amar.

L'arrêt de mort

Vraisemblablement le document que nous venons de reproduire est un double du mémoire expédié à Paris. Sur l'œuvre entreprise avec tant d'espoir et un si magnifique dévouement, il révélait la gravité de la situation, autant que le triste état où l'on avait trouvé ces pauvres orphelins. Aussi le dénouement de l'affaire ne nous surprend-il pas : au Chapitre claustral du 8 octobre 1856 c'est un définitif point final que l'on met à l'entreprise algérienne. On lit dans le Livre des Protocoles :

Le Chapitre général ayant chargé le Chapitre claustral de fixer le mode d'abandon de l'Orphelinat de Mdjez-Amar, cet abandon ne peut avoir lieu avant le 1^{er} mai (1857) comme il ressort d'une lettre de Mgr l'Evêque d'Alger.

Monsieur le Chanoine Chautemps continuera la direction de cet établissement jusqu'à cette époque ; mais il ne pourra contracter aucun emprunt extraordinaire, aucun engagement, il ne fera aucune démarche qui pourrait changer le mode d'être de cet établissement. Monseigneur pourra, s'il le juge convenable, modifier le personnel de l'Orphelinat.

Jusqu'à cette époque le Chapitre général pourra aviser s'il y a moyen de continuer cette œuvre, si les obstacles qui en ont motivé l'abandon, venaient à être levés.

C'est fini : Chanoines ¹, Sœurs, personnel valaisan de Mdjez-Amar reprirent le chemin de l'Europe. Mgr A. Pons, que nous citions au début de ce travail, écrit : « Le manque de ressources, les fièvres que l'on ne put vaincre, le climat malsain de la région eurent raison de ces pauvres moines, fils des fraîches vallées de la Suisse. Après quelques années, ils regagnèrent leur patrie². »

(1) Mgr Bagnoud date (dans le recueil des *Nomina Canoniorum*) le retour du Chanoine Revaz de la « fin de 1856 » ; M. Bourban, d'autre part, dans son *Catalogus Canoniorum*, fixe en « février 1857 » celui du Chanoine Chautemps.

(2) Mgr A. Pons. « La nouvelle Eglise d'Afrique ou le Catholicisme en Algérie, en Tunisie et au Maroc depuis 1830 », p. 84.

Déjà en 1858, un professeur au Grand Séminaire de Langres,

L'Evêque d'Alger essaya un dernier effort pour sauver l'Orphelinat de Mdjez-Amar. Il mit à sa tête un nouveau directeur, M. l'abbé Gatheron, qui ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs. A la fin de 1857 déjà l'établissement fermait ses portes pour toujours, sur ordre de la Curie d'Alger.

Chanoine honoraire d'Alger, écrivait : « L'orphelinat de Medjez-Amar a dû être abandonné. Mis entre les mains de prêtres séculiers, il passa ensuite à celles des Chanoines Réguliers de l'Ordre de St-Augustin, de St-Maurice en Valais. Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem et Abbé du Chapitre royal de St-Maurice, prit lui-même la direction de l'établissement. Mais la fièvre et la mort furent implacables ; lutter plus longtemps, c'eût été pour les religieux exposer inutilement leur vie et celle des enfants commis à leurs soins. Ils ont quitté la vallée de Medjez-Amar et les rives malsaines de l'Oued-Cherff, en 1857. » (*Œuvres de Mgr Pavy*, t. I, Paris 1858, *Introduction*, p. XXXVI).

La flamme est ranimée...

Quand même...

Les desseins généreux, même s'ils n'obtiennent pas sur terre une partie de la récompense à laquelle ils ont droit, gardent toujours leur mérite aux yeux de Dieu. De plus, ils constituent une semence qui, un jour, porte des fruits. Une idée comme celle de l'évangélisation des païens, un mouvement hardi et noble, tout désintéressé et surnaturel, comme celui qui porte des Ordres religieux et des Congrégations à consacrer une belle part de leurs forces à l'apostolat missionnaire, ne perdent aucune de leur puissance de vie et d'attrait à la suite d'insuccès momentanés. La cause des Missions passionnera toujours les âmes ardentes qui aiment le Christ et veulent coopérer à l'extension de son règne sur terre. C'est ce qui explique que l'Abbaye de St-Maurice, peu favorisée au XIX^e siècle dans son entreprise d'évangélisation, n'a jamais abandonné le désir de se vouer à la grande œuvre des Missions. Fasse le ciel qu'elle réussisse aujourd'hui et qu'elle puisse se donner, avec une ferveur renouvelée, en union avec le Pape et tant d'autres prêtres d'élite, à un apostolat missionnaire fécond !

Sous le Supérieurat de Mgr Paccolat et de Mgr Abbet, il eût été difficile de songer à traverser les mers pour porter la foi aux infidèles : les Chanoines, voués à l'enseignement secondaire et au ministère paroissial — ces deux champs d'activité réclamant sans cesse de nouveaux ouvriers —, n'eussent pas été assez nombreux pour satisfaire à la tâche.

A tâtons

C'est au temps de l'abbatiate de S. E. Mgr Mariétan que l'idée missionnaire sortit à nouveau de l'ombre dans laquelle les difficultés des temps l'avaient plongée et

entra dans la voie des réalisations. En pareil domaine, comme en beaucoup d'autres, il faut tâtonner longuement avant d'en arriver à des projets concrets, susceptibles de donner quelques résultats heureux.

Les souvenirs de nos confrères nous permettent de situer à l'année 1918 les débuts d'une intention effective d'orienter à nouveau l'Abbaye de St-Maurice dans la voie de l'apostolat missionnaire. Nous savons des jeunes gens qui se trouvaient au Collège, en ce temps-là, dans le but de consacrer leur vie aux missions prochaines du monastère d'Agaune. Nous nous rappelons en outre avec quel enthousiasme Mgr Mariétan nous parlait en 1922 de ce nouveau genre d'activité pour ses Chanoines. C'était quelques mois avant la prise d'habit, le 28 août de la même année, de six novices, bientôt complétés d'un septième le 14 septembre.

En 1925, Mgr Mariétan, dans un rapport officiel présenté à la S. Congrégation de Propaganda Fide, annonçait que, des intentions, l'Abbaye de St-Maurice allait passer aux actes. Elle en escomptait la possibilité du fait que le nombre des novices s'était considérablement accru en peu d'années et qu'il était même monté « à un chiffre inconnu dès les lointaines origines du Monastère ».

Je me fais un devoir, ajoutait Mgr Mariétan, à titre de renseignement apologétique en quelque sorte, agréable à la S. Congrégation de la Propagande, de reconnaître que cette affluence de Novices coïncide exactement avec l'année où, en Chapitre général, j'ai osé faire part de mon grand désir d'entreprendre des démarches pour obtenir une Mission en pays infidèle.

Depuis longtemps, quelques-uns d'entre nous caressaient cet espoir. Mais le manque de sujets constituait, aux yeux de certains confrères, une objection qui ne nous échappait pas, mais que nous espérions voir solutionner par le bon Dieu, le jour où nous nous déciderions à faire quelque chose pour la grande œuvre des Missions.

Comme conclusion, le même rapport précisait :

Et qu'il me soit permis d'ajouter que notre Abbaye et ses Œuvres se mettent de tout cœur à la disposition de la Congrégation [de la Propagande] pour entreprendre sur le sol de la Chine un travail d'apostolat un peu semblable à celui que nous essayons d'accomplir en notre petit coin de terre.

De par leur formation, nos Confrères seraient aptes à inaugurer en pays de Mission la vie claustrale et liturgique. Les études de théologie et les cours qu'ils professent les préparent assez bien à l'enseignement supérieur de la philosophie et de la théologie dans un séminaire indigène dont ils pourraient prendre la direction un jour, en même temps qu'ils assumeraient celle d'un collège et d'un lycée comme ceux que nous avons en Suisse.

Les « Fils du Ciel » à St-Maurice

De fait, si l'Abbaye de St-Maurice était obligée alors de désirer seulement vouer ses membres à l'apostolat missionnaire direct, elle ne manquait pas d'entretenir chez elle cette aspiration si noble en coopérant d'une façon lointaine à l'évangélisation des païens. Elle avait eu la grâce en effet, le 3 janvier 1922, de recevoir dans ses murs l'un des plus ardents et des plus généreux apôtres de la Chine moderne, le Rév. Père Vincent Lebbe. Celui-ci fit aux professeurs et aux étudiants une conférence enthousiaste qui « transporta les imaginations chez les Fils du Ciel, dont il dépeignit avec beaucoup d'amour et d'humour, les mœurs, l'intelligence, le sens religieux, et, une fois devenus chrétiens, l'admirable esprit surnaturel qui les anime¹. »

Le passage du Père Lebbe à St-Maurice fut suivi, la même année, de l'arrivée d'un jeune étudiant chinois qui vint chez nous pour se préparer à embrasser le christianisme tout en suivant la seconde classe littéraire du Collège². Il reçut le baptême le 15 avril 1922.

(1) Catalogue du Collège pour l'année scolaire 1921-1922, p. 4.

(2) Le R. P. Lebbe, revenu de Chine en Europe, se donna aussitôt à une œuvre de capitale importance. La jeunesse chinoise veut étudier, s'instruire afin d'être utile à son pays. Pour cela elle vient nombreuse en Europe afin d'être ensuite plus à même de servir sa patrie. Mais cette jeunesse, où va-t-elle puiser les connaissances et les doctrines dont elle est avide ? Trop souvent dans les établissements où le laïcisme, l'athéisme et le matérialisme sont rois. Il importait dès lors de soustraire à une influence aussi délétère tant de jeunes intelligences et de nobles cœurs. Voilà pourquoi le Père Lebbe s'est mis à réunir, puis à organiser la jeunesse chinoise débarquée sur

Appelé Maurice-Augustin-Marie-Fernand Laï, il était originaire de Tschongkin.

Jusqu'en 1926 le Rév. Père Lebbe devait revenir souvent à St-Maurice¹. Chaque fois il y donnait une de ces conférences vivantes qui captivent les auditeurs et les enflamment. Nous nous souvenons entre autres du jour où il apparut devant les étudiants en costume chinois du plus bel effet. Mais le bon Père faisait plus que porter la bonne parole à Agaune, il venait voir et réconforter les jeunes gens de Chine qu'il y laissait pour faire des études et entrer en contact avec la vie catholique. Les *Catalogues* du Collège nous ont conservé les noms de cinq d'entre eux : Maurice Laï, précédemment cité, Shu Ton Tchang, de Tong-Yang (1922-1923), Jean-Gabriel Ho Fang Ly², de Tchekiang (1923-1924), Line

notre continent, afin de ne pas la laisser tomber aux mains des loups. Ensuite il en a dirigé les divers éléments dans les Lycées ou les Collèges catholiques où ils étaient susceptibles de recevoir une instruction chrétienne. De retour en Chine, ces jeunes seront les meilleurs hérauts de la cause du Christ dans tous les milieux et principalement dans les sphères dirigeantes de leur pays. St-Maurice a coopéré à cette belle oeuvre que continue aujourd'hui, sur une plus vaste échelle, la magnifique Œuvre St-Justin, à Fribourg, dont M. le Chanoine Charrière est le courageux et dévoué animateur.

(1) Le Père Lebbe donna une seconde conférence à St-Maurice le 11 janvier 1924 (Cf. Catalogue du Collège pour 1923-1924, p. 6 ; *Echos de St-Maurice* de février 1924, p. 212), puis une troisième le 22 novembre de la même année (Cf. Catalogue pour 1924-1925, p. 7 ; *Echos* de décembre 1924, pp. 161-2). Enfin il prêcha la retraite des étudiants les 17, 18 et 19 novembre 1925 (Cf. Catalogue pour 1925-1926, pp. 3 et 4 ; *Echos* de décembre 1925, p. 172).

Signalons en outre que les *Echos de St-Maurice* eurent la bonne fortune de publier, en automne 1925 (Nos de septembre-octobre, novembre et décembre), le texte d'un suggestif rapport qu'avait présenté le R. P. Lebbe à la 3^e Semaine de Missiologie de Louvain (août 1925) sur *Les aspirations des Etudiants Chinois en Europe*.

(2) M. Jean-Gabriel Ho Fang Ly habite aujourd'hui Louvain. Il a épousé une jeune fille belge et est actuellement père d'une nombreuse famille. Correspondant de revues et de journaux chinois M. Ho Fang Ly remplissait naguère un rôle dans la représentation chinoise à la Société des Nations. Parmi ses écrits publiés en Europe, citons un important article paru en février 1931 dans *Les Documents de la Vie intellectuelle* sur *Le Triple Démisme — Principes politiques et sociaux de la République Chinoise*.

Ts'ai Yu Tine, originaire de Lung Kai et domicilié à Cheng-Chou (1927-1928), Tchang Sheng S., de Ting-Chou (1927-1928). Après Maurice Lai deux furent baptisés à St-Maurice : M. Ho Fang Ly, le 11 novembre 1923, et, le 19 septembre 1924, un ami de ce dernier qui ne dut rester que quelques mois au Collège puisque son nom n'a pas été inscrit dans les listes d'étudiants, Victor-Marie-Maurice Tsang Ming, de Tchou-Ky ¹.

Le Père Lebbe, de retour en Chine où il obtint la naturalisation du pays qu'il aimait tant, confia la direction de son œuvre missionnaire en Europe à un prêtre belge, M. l'abbé Boland, qui vint aussi plusieurs fois à St-Maurice. Il y fit une conférence et prêcha la retraite des élèves du 26 au 30 octobre 1927 ².

Ira-t-on chez les Jaunes, entre les Rouges et les Blancs ?

En l'an 1925 la Mandchourie, aujourd'hui Etat indépendant sur lequel règne un empereur, faisait encore partie de la Chine. Le dessein avait été conçu d'y installer des Chanoines. Ceux-ci auraient dû se rendre à Kharbin et y fonder une grande Ecole catholique. Un rapport que nous avons sous les yeux, émanant sans doute du Chef de la hiérarchie catholique de ce pays, situe exactement la position de Kharbin, développée par les Russes depuis la construction du Chemin de fer de l' « Est-Chinois », et « devenue le centre le plus important du Nord de la Mandchourie au point de vue économique et commercial ».

Kharbin comptait alors 6 à 7 cent mille habitants, répartis en quatre quartiers ayant chacun un caractère spécial :

- a) Fou-Kia-Tien, ville chinoise où se trouvaient le commerce et l'industrie chinoise ;

(1) Cf. Registre des baptêmes de l'église abbatiale de St-Maurice.

(2) Cf. Catalogue du Collège pour 1926-1927, p. 5 ; *Echos de St-Maurice* d'avril 1927, p. 20 ; de novembre 1927, p. 131.

- b) Pristan, ville russe, centre du commerce européen ;
- c) Novigorod (nouvelle ville), résidence de la plupart des employés et fonctionnaires du chemin de fer ; résidence aussi des grandes administrations, le Sobranié, le Pravlénie, etc.
- d) Le quartier des usines, agglomération des ouvriers russes et chinois du chemin de fer.

C'est à Kharbin que beaucoup de Russes appartenant à la bourgeoisie intellectuelle, par suite de la révolution bolchévique, se sont réfugiés. « On y rencontre tous les jours des avocats, des ingénieurs, des officiers, des aviateurs, des banquiers, des industriels, des professeurs dans toutes les branches, des consuls connaissant plusieurs langues et beaucoup d'autres spécialistes très expérimentés qui cherchent péniblement un emploi quelconque pour ne pas mourir de faim, eux et leur famille. Il y a environ 800 docteurs en médecine dans la seule ville de Kharbin sans compter les dentistes et les pharmaciens ».

Au point de vue instruction il y avait déjà, à Kharbin, des écoles primaires et secondaires « assez nombreuses, fondées tant par les Russes que par les Chinois et les Japonais », mais on ne trouvait guère que trois écoles réellement supérieures :

- a) Institut Polytechnique Sino-Russe subventionné par le Chemin de fer « Est-Chinois » ;
- b) Faculté de droit et d'Economie ;
- c) Ecole de commerce.

Toutes les trois étaient des institutions privées et libres avec cours donnés en russe à des étudiants russes pour la plupart. Blancs et Rouges y luttèrent perpétuellement pour accaparer l'éducation de la jeunesse et obtenir l'influence politique.

Qu'aurait-il fallu accomplir en ce lieu ? Le rapport conclut :

Pour pouvoir résoudre le problème de la fondation d'une grande Ecole Catholique à Kharbin il faut d'abord se poser les questions suivantes :

- a) Où veut-on installer l'école ?
- b) Quels élèves veut-on instruire et éduquer, les Chinois ou les Russes, ou les deux ensemble ?

- c) Quel sera le but de l'institution, donner une instruction spéciale (industrie, commerce, etc..) ou une instruction générale sans but déterminé ?

De l'avis des gens compétents une nouvelle école à Kharbin sans une spécialisation quelconque attirera difficilement l'attention du public. Une école industrielle conviendrait, semble-t-il, aux circonstances actuelles.

I° *Si l'école est établie à Fou-Kia-Tien (ville chinoise),* il faudrait une école secondaire avec un programme rédigé spécialement pour les Chinois ; le français, l'anglais ou le russe pourraient être inscrits comme cours facultatifs.

II° *A la Nouvelle Ville ou Pristan, quartier européen, surtout russe,* une Ecole Industrielle pourrait être envisagée avec formation d'une classe française et d'une classe russe. Le recrutement serait beaucoup plus facile pour professeurs et étudiants et l'avenir serait beaucoup plus intéressant.

Malgré l'ardent désir de trouver une solution à tous ces problèmes posés, il ne fut pas possible d'y donner une réponse immédiate qui aurait entraîné un commencement d'exécution. Et le projet fut abandonné.

Une Abbaye toute faite !

Il en fut de même d'un autre plan, qui offrait peut-être plus d'attrait que le précédent : une fondation en Corée. Sollicité par Mgr Mutel, Vicaire Apostolique de Séoul, Mgr Mariétan songea, en 1926, à reprendre la grande Abbaye St-Benoît fondée naguère à Séoul par les Bénédictins de Ste-Odile, mais abandonnée par eux parce que le Saint-Siège venait de leur confier le Vicariat Apostolique nouvellement créé de Wonsan, en Corée également. Il était question, pour l'Abbaye de Saint-Maurice, de créer là une Maison semblable à la nôtre, avec Collège.

Dans le groupe des Missions de Corée et de Mandchourie dans lesquelles les Pères des Missions Etrangères de Paris déploient leur magnifique activité, Séoul représente le Vicariat Apostolique le plus important. La population catholique y était, en 1933, de 57,295 âmes — Taikou vient ensuite avec 41,073 catholiques, puis Moukden, avec 26,783 et Kirin, avec 22,984 —. Le grand apôtre de

Séoul a été, sans contredit, Mgr Mutel, déjà nommé. Celui-ci est mort le 23 janvier 1933, après 56 ans d'apostolat et 43 d'épiscopat en Corée. Il était âgé de 79 ans¹.

Mgr Mutel était venu à St-Maurice pour demander à l'Abbaye son concours. Nous nous souvenons encore de l'impression profonde que nous fit ce vaillant archevêque, à la longue barbe blanche, si enflammé pour la cause du salut des infidèles. On lut alors, au noviciat, un livre sur l'histoire de l'évangélisation de la Corée. Hélas ! il fallut encore une fois renoncer au projet soumis parce que les recrues n'étaient pas prêtes pour le départ immédiat.

Du pays du « Matin Calme »

aux rives du Fleuve Rouge

Si les deux projets² que nous venons de mentionner ne purent encore recevoir aucun commencement

1) A propos de la mort de Mgr Mutel, il est intéressant de relever ces quelques lignes parues dans le Compte-rendu de la Société des Missions étrangères de Paris pour 1933 : « Avec cette noble et belle figure de missionnaire et d'Evêque, disparaît un des derniers survivants des grandes persécutions du XIX^{me} siècle au pays du Matin-Calme. Venu dans cette contrée en 1877, le jeune apôtre n'y trouva guère plus de 10.000 chrétiens en butte à toutes sortes de vexations. A sa mort, ce vétéran de l'apostolat laisse 4 Vicariats Apostoliques en pleine prospérité, avec un total de plus de 100.000 catholiques. Son Excellence Mgr Mutel restera dans les Annales de la Corée, le grand Archevêque des premiers jours de la liberté, et son nom demeurera intimement lié à l'histoire de plus d'un demi-siècle de l'église coréenne » (p. 23). — C'est précisément pour reconnaître en quelque sorte cette primatie de Mgr Mutel sur toute l'Eglise de Corée que le St-Siège remplaça son premier titre d'évêque titulaire de Milo par celui d'archevêque titulaire de Ratiaria (car Séoul n'est encore qu'un Vicariat Apostolique, le principal sans doute de Corée, où aucun évêché ou archevêché proprement dit n'a encore été érigé).

(2) Signalons encore, pour être complet, les autres projets dont il fut question : soit celui de Vizagapatam, où nos Chanoines auraient travaillé dans le diocèse de Mgr Rossillon, qui vint lui-même à St-Maurice ; soit celui de Suède, où nous aurait accueillis Mgr Müller, Vicaire Apostolique, dont le Secrétaire fit aussi le voyage de St-Maurice. Mais ces deux éventualités paraissent ne pas être sorties du domaine des conversations orales, et nous n'avons trouvé aucun texte s'y rapportant.

d'exécution, attachons-nous maintenant à un autre qui fut poussé plus activement. La manière dont les Supérieurs de St-Maurice usèrent alors pour tenter d'entrer résolument dans la voie des réalisations vaut d'être exposée en détails. Les lecteurs constateront que les volontés d'apostolat missionnaire des religieux d'Agaune ne reculaient devant aucune difficulté surmontable pour traduire en actes leur désir de se vouer à l'évangélisation des païens. M. le Chanoine Louis Poncet, actuellement curé de Finhaut, en Valais, fut l'artisan dévoué et prudent des négociations qui s'imposaient afin d'atteindre le but rêvé. Si ses efforts n'obtinrent pas le succès escompté, des circonstances tout à fait indépendantes de sa volonté et de son zèle clairvoyant en furent la cause. Avec obligeance il nous a remis les documents nécessaires pour la composition de cette partie de notre travail, entre autres un rapport très complet sur la question des futures fondations missionnaires de l'Abbaye, présenté au Chapitre général du 18 juillet 1929, que nous suivrons scrupuleusement.

Presque au même temps où de Kharbin on pria Mgr Mariétan de prêter son concours à la fondation d'une « grande Ecole catholique », S. E. le Cardinal van Rossum, alors Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, indiquait à l'Abbé de St-Maurice l'Indochine comme le lieu où il y avait le plus grand besoin des services d'une Congrégation vouée à l'enseignement secondaire. Le Souverain Pontife parlait de même et déclarait que la fondation d'un collège était l'œuvre primordiale à établir en Indochine. Il insistait pour que l'Abbaye s'en occupât.

Ouverture des pourparlers

par les Autorités Apostoliques

De fait les Vicaires Apostoliques du Tonkin, par l'intermédiaire du Délégué Apostolique en Indochine, S. E. Mgr Aiuti¹, entreprirent des démarches dans ce

(1) S. E. Mgr Constantin Aiuti était né à Sezze Romano le 1^{er} mai 1876. Ordonné prêtre le 14 avril 1900, il fut successivement

sens auprès de l'Abbaye. Le 20 décembre 1925 Mgr Aiuti écrivait en effet, de Hanoï, à Mgr Mariétan :

Révérendissime Monseigneur,

Je me souviens avec plaisir du jour où j'ai eu la bonne fortune de vous rencontrer à la Propagande, et de parler avec vous des divers projets formés en vue de l'ouverture d'une maison de votre Congrégation religieuse en Extrême-Orient. Un de ces projets était d'ouvrir une école secondaire ici en Indochine. Maintenant que la Providence a voulu me choisir comme envoyé du Saint-Siège en ce pays, je reviens à la question, poussé par la nécessité d'aider à la réalisation du désir qu'ont les Ordinaires de fonder une école secondaire destinée à l'éducation d'une nombreuse jeunesse catholique qui veut s'instruire et ne trouve pour cela que des écoles laïques...

Plus loin il ajoutait :

C'est pourquoi, je viens vous prier expressément de vouloir examiner avec la plus extrême bienveillance la proposition de venir en Indochine ouvrir une école secondaire avec Internat... Les Vicaires Apostoliques et les catholiques contribueront largement aux frais d'établissement, en sorte que vous n'aurez pas à subir d'excessives dépenses.

Mgr Mariétan consulta le Chapitre claustral. Le 17 février 1926, il était en mesure de répondre au Délégué Apostolique en Indochine : «... notre Chapitre claustral envisage avec la plus grande bienveillance votre proposition et se montre disposé à répondre à votre appel ». Cependant des précisions étaient indispensables et la même lettre les formulait en posant six questions dont deux sont à relever parce que des réponses qu'on y ferait dépendait l'acceptation ou le refus du Chapitre de St-Maurice.

professeur, puis recteur du Séminaire de Sezze. De 1918 à 1920 il était directeur spirituel du Collège arménien à Rome. Nommé en 1919 secrétaire-conseiller de l'Œuvre de la Propagation de la Foi pour Rome, il devenait membre du Conseil supérieur de l'Œuvre de St-Pierre-Apôtre en 1922, puis membre du Conseil national de la Propagation de la Foi et du Conseil supérieur le 19 janvier 1923. Elevé à la dignité épiscopale le 28 mai 1925, avec le titre d'archevêque de Phasis, le Pape lui confia la délicate mission de 1^{er} Délégué Apostolique en Indochine. Mgr Aiuti mourut à Saigon le 29 juillet 1928.

Question N° 3 : « L'établissement serait-il à construire par nous ou par les Ordinaires du lieu ? »

Question N° 6 : « Notre Abbaye ayant fait, ces dernières années, de grandes dépenses pour développer ses œuvres, ne dispose pas en ce moment de capitaux importants. Peut-on dès lors compter sur des ressources suffisantes de la part des Vicaires Apostoliques et de la Propagande ? »

Le 3 mai suivant Mgr Aiuti répondait à cette demande d'éclaircissements. Il assurait notamment que les Vicaires Apostoliques fourniraient les locaux : *Gli Ordinari del posto provvederanno al locale*. Quant aux ressources escomptées de la part des Vicaires Apostoliques et de la Propagande, Mgr Aiuti déclarait : « Les pensions pourront couvrir les dépenses habituelles comme c'est le cas pour les établissements de Frères des Ecoles chrétiennes. Quant au reste on peut compter sur l'aide de l'œuvre Pontificale de la Propagation de la Foi : *Del resto si puo contare sull'aiuto della pontificia opera della propagazione della fede*.

Au mois de septembre de la même année, le 21, le Délégué Apostolique de l'Indochine confirmait encore les assertions précédentes. Il écrivait de nouveau :

Les inscriptions du Collège couvriront les frais du pensionnat ; pour les constructions, etc., on peut compter sur l'aide de la Sacrée Congrégation de la Propagande et de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Les Vicaires Apostoliques sont, d'ailleurs, disposés à constituer un comité de catholiques, qui prendrait à sa charge les dépenses non couvertes par les subsides du St-Siège.

La parole est au Gouverneur Général

Sur de telles assurances il était permis, sans présomption, d'aller de l'avant.

Mais il fallait en outre s'assurer des dispositions du Gouvernement français, sous le protectorat duquel est placée l'Indochine. Rome conseillait de tenter une démarche officieuse à Paris. Mgr Mariétan l'entreprit par l'intermédiaire de la Nonciature apostolique en

France. La réponse tardant à venir l'Abbé de Saint-Maurice pria un ami de consulter le Gouverneur Général d'Indochine, M. Varenne, alors en congé dans son pays. « Ce dernier se montra très bienveillant et favorable au projet de l'établissement d'un collège libre, à condition que ce ne soit pas à Hanoï ou à Saïgon, par crainte de la concurrence pour les Lycées de l'Etat existant dans ces deux villes. Il suggéra lui-même l'idée de l'installer à Hué, où la place était libre ; et, plus tard, à son retour en Indochine, il annonça aux Gouvernements français et annamite que la chose se ferait incessamment¹. »

Hanoï ou Hué, le Tonkin ou l'Annam ?

« Monseigneur [Mariétan], poursuit le rapport cité, ayant fait part au Délégué Apostolique de ces conversations, celui-ci en communiqua les résultats aux Vicaires Apostoliques du Tonkin qui ne partagèrent pas du tout l'avis de M. Varenne. Ils insistèrent pour que l'établissement fût créé au Tonkin. Et les négociations traînèrent jusqu'à la fin de l'année 1927 ».

Pendant ce temps Mgr Aiuti était revenu en Italie pour prendre quelque repos. Le 20 novembre il écrivait à Mgr Mariétan :

... Je proposerais qu'un ou deux de vos Pères, ou encore Votre Grandeur elle-même se mît en route avec moi dans les premiers jours de janvier, quand je repartirai pour l'Indochine. Sur place, nous pourrions prendre une décision (au sujet du choix de la ville), décision qu'il n'est pas possible de prendre d'ici.

Le 18 décembre, il insistait :

Je suis grandement désireux que deux Pères viennent en Indochine, ou avec moi, ou peu après. Je serais très content de les avoir pour compagnons de route.

(1) Rapport du Chanoine Poncet au Chapitre général du 18 juillet 1929, p. 5.

Cette invitation pressante provoqua le départ de M. le Chanoine Louis Poncet. Mgr Aiuti et lui s'embarquèrent à bord du « Sphinx » le 13 janvier 1928 et arrivèrent à Hué le 11 février ¹.

Le retour du Délégué Apostolique en Indochine et l'arrivée du Chanoine Poncet furent notifiés immédiatement aux Evêques du Tonkin par Mgr Aiuti lui-même. La circulaire en faisant part comportait un troisième paragraphe dont la teneur était la suivante :

Sur quelle base financière les R^{mes} Vicaires et Préfets Apostoliques ont-ils l'intention d'établir le Collège secondaire ?

Lors de notre réunion de Tam-Dao, on avait admis en principe la création d'une société anonyme par actions, qui aurait pour fin de recueillir les fonds nécessaires. Il faudrait maintenant étudier, d'une manière pratique, la réalisation de ce projet. J'espère obtenir un secours important de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ; mais je crois cependant qu'une bonne partie de l'argent devra être fournie par les Missions et les chrétiens annamites.

Monseigneur Gendreau ², Vicaire Apostolique de Hanoï, et porte-parole des Evêques du Tonkin, répondait en leur nom, le 18 mars 1928 :

... Je dois ajouter qu'en adressant ma demande [d'autorisation au Gouverneur Général], je cherchais surtout à obtenir une autorisation de principe, car, d'ici un certain temps, peut-être assez long, nous n'avons pas à Hanoï la possibilité d'ouvrir une Ecole supérieure. A la suite de la circulaire de Votre Excellence, quelques-uns de mes Vénérés collègues du Tonkin m'ont écrit qu'ils faisaient les vœux les plus sympathiques pour la création d'un collège de ce genre à Hanoï, mais qu'ils ne pourraient y contribuer pécuniairement, en raison des lourdes charges qu'ils devaient s'imposer eux-mêmes pour des constructions ou installations

(1) M. le Chanoine Poncet a donné aux *Echos de St-Maurice* un récit de ce voyage extrêmement suggestif et intéressant. Voir les Nos de février à juin 1928.

(2) S. E. Mgr Gendreau, des Missions Etrangères de Paris, Evêque titulaire de Chryso polis et Vicaire Apostolique de Hanoï, assistant au trône pontifical, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Hanoï le 7 février 1935, après soixante-deux ans de séjour au Tonkin et quarante-huit ans d'épiscopat. Son successeur est S. E. Mgr Chaize, des Missions Etrangères de Paris également, Evêque titulaire d'Alabanda, et jusqu'alors Coadjuteur de Mgr Gendreau.

urgentes. Etant au courant de leur situation, cette réserve de leur part ne m'a pas surpris et elle ne surprendra pas non plus Votre Excellence. Pourtant, notre Mission de Hanoï, ayant, elle aussi, décidé au moins deux ou trois constructions très importantes, se trouverait incapable d'assumer toutes les dépenses qu'entraînera le futur établissement. Quant au comité dont parle la première lettre de Votre Grandeur, il faut d'abord le constituer, ce qui serait certainement délicat et compliqué, et qui pourrait prévoir de quel appoint sera sa coopération future dans cette œuvre d'enseignement ? Oserais-je avouer que nous comptons, peut-être un peu naïvement, sur l'appui financier de la vénérable Congrégation des Chanoines de Saint-Augustin ...

... Aussi, tout considéré, il me semble que, pour le moment, le projet d'ouvrir d'abord un collège à Hué, comme y songe Votre Excellence, serait peut-être la solution la plus apte à nous tirer de l'impasse actuelle.

Le sens d'une telle lettre était clair. Les Missions du Tonkin qui avaient appelé les Chanoines de St-Maurice à leur aide ne se trouvaient pas en mesure de faire face aux frais trop lourds de la construction et de l'installation d'un Collège secondaire à Hanoï. Restait la solution de Hué. Mgr Aiuti, Mgr Allys¹, Vicaire Apostolique de Hué, et le premier Ministre de l'Empire d'Annam, S. E. M. Nguyen Huu Bai, conseillèrent à M. le Chanoine Poncet de déposer auprès du Gouvernement français une demande officielle d'autorisation d'y ouvrir un Collège. Le représentant de l'Abbaye ne manqua pas, en l'occurrence, de faire remarquer que la pauvreté de la Mission de Hué et l'impossibilité dans laquelle se trouvait l'Abbaye de faire une mise de fonds importante constituaient de gros obstacles à la réalisation de l'œuvre projetée. Toutefois, Mgr Aiuti promit à nouveau l'appui de la Propagande et suggérait à M. Poncet l'idée de rentrer

(1) S. E. Mgr Eugène-Marie-Joseph Allys, Evêque titulaire de Phacusa, appartient à la Société des Missions Etrangères de Paris. Né en 1852, il fut élu Vicaire Apostolique de la Cochinchine septentrionale (aujourd'hui le Vicariat Apostolique de Hué) le 30 janvier 1908. En 1925, le 21 août, le Souverain Pontife lui conférait la dignité d'assistant au trône pontifical. A cause de son grand âge il démissionna de son Vicariat le 20 juin 1931. Il réside à Hué. Son successeur est S. E. Mgr Alexandre-Paul-Marie Chabanon, des Missions Etrangères de Paris également.

en Europe, d'aller à Rome avec Mgr Mariétan, d'y porter les lettres qu'il lui donnerait pour le Saint-Père, le Cardinal van Rossum et l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Mgr Allys et le Ministre Bai appuieraient de leur côté cette démarche.

Mais avant de quitter l'Indochine il fallait tout de même tâcher d'obtenir du Gouvernement l'autorisation officielle d'ouvrir l'école.

Il me fallut huit mois de négociations, écrit M. Poncet dans le rapport déjà cité. Entre temps, Mgr Aiuti était enlevé par la fièvre typhoïde¹. Après avoir attendu en vain à Hué jusqu'à fin octobre je me rendis à Hanoï pour la Toussaint et y restai jusqu'au début de janvier 1929.

Une protection toute spéciale de la Sainte Vierge me permit d'obtenir dans les meilleures conditions l'autorisation désirée. L'Arrêté du Gouverneur Général, du 26 décembre 1928, paru au Journal Officiel de l'Indochine du 12 janvier 1929, me donnait personnellement le droit d'ouvrir et de diriger la dite Ecole en tant que mandataire de l'Abbaye de St-Maurice. Ce qui n'est pas une reconnaissance de la Congrégation religieuse, mais lui donne le droit d'enseigner légalement.

Ma mission était terminée, ajoute M. le Chanoine Poncet. Le résultat heureux de ces négociations difficiles ne fut pas sans impressionner les Vicaires Apostoliques du Tonkin.

(1) Depuis son arrivée à Hué, le 11 février 1928, M. le Chanoine Poncet avait été le secrétaire de Mgr le Délégué Apostolique. Il aida notamment ce dernier à installer la maison qu'il avait louée en attendant l'achèvement du Palais de la Délégation. Mis au courant de toutes les affaires de la Délégation, M. Poncet fut à même de fournir, après la mort de Mgr Aiuti, toutes les indications nécessaires à la liquidation des affaires du Prélat qui avait désigné comme exécuteur testamentaire le Révérend Père Delignon, Provicair de Saïgon. C'est ce qui ressort d'une lettre que M. le Chanoine Poncet adressa de Hué à Son Eminence le Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande à Rome, en date du 5 septembre 1928, pour lui retourner plusieurs lettres envoyées à S. E. Mgr Aiuti et arrivées à Hué après sa mort. Un peu plus d'un mois plus tard, le 15 octobre, M. Poncet avertissait encore le R. P. Anselme Delignon, Provicair Apostolique de Saïgon, des derniers envois qu'il avait effectués en exécution des clauses du testament de Mgr Aiuti, soit à l'adresse de la famille du défunt, soit à celle de la Congrégation de la Propagande, à Rome.

Un nouveau projet du Vicaire Apostolique d'Hanoï

M. le Chanoine Poncet séjournait donc à Hanoï. Le Vicaire Apostolique de cette ville, Mgr Gendreau, regrettant fort de ne pouvoir songer à la construction d'un collège libre indépendant dans sa ville épiscopale, proposa la fondation d'un internat catholique destiné à des élèves fréquentant le Lycée, sur le type de ce qui se fait à Paris, à l'Ecole Bossuet. Trois ou quatre religieux, selon l'idée du Prélat, devaient suffire à la tenue de cet établissement. Ceux-là pourraient ainsi se livrer à des études et à l'apostolat de la jeunesse.

Mais, comme toujours, le côté financier du projet demandait un sérieux examen. Voici comment s'exprime à ce propos M. le Chanoine Poncet :

Monseigneur Gendreau promit d'en parler à son Conseil et me convoqua, pour la fin de la retraite des Missionnaires de Ke-so, ancien centre de la Mission de Hanoï. J'eus là un entretien avec Mgr Chaize, Evêque coadjuteur, et les membres du Conseil financier de la Mission. Voici les propositions qui me furent faites :

La Mission avancerait tous les fonds nécessaires, environ 100.000 piastres¹, à condition qu'on lui serve le même intérêt que celui qu'elle touche dans une banque de Hong-Kong, où ses fonds sont déposés, soit 6 %. Cette somme serait remboursée, suivant plan à établir d'un commun accord, de manière cependant que l'on ait suffisamment de latitude pour supporter sans trop de peine les charges des années d'installation, jusqu'à ce qu'un nombre suffisant d'élèves permette à rétablissement de se suffire.

La Mission ne demanderait comme garantie que le terrain et les bâtiments.

M. le Chanoine Poncet procéda aussitôt à une enquête sur les possibilités d'ouvrir à Hanoï l'établissement en question destiné à recevoir, à titre de pensionnaires, des élèves français et annamites de l'Enseignement secondaire. Par lettre du 9 janvier 1929, il fit part à S. E. Mgr

(1) La piastre d'argent est la seule monnaie ayant cours en Indochine. Elle était cotée, fin février 1935, en monnaie suisse, fr. 0.70.

Gendreau des résultats de ses investigations. Il est intéressant de reproduire ce document :

I°. *Question de principe.*

Dans les conditions actuelles, je crois que l'ouverture d'une Institution dans le genre des écoles Bossuet et Massillon est la seule solution pratique que l'on puisse donner à l'angoissant problème de l'Enseignement secondaire libre au Tonkin.

Le but essentiel de cet établissement, mais le plus difficile à atteindre, sera la formation à la fois morale et religieuse des jeunes gens à lui confiés. Je dis : le plus difficile ; car il ne faut pas s'illusionner au point de croire que le seul fait d'être en pension dans une maison religieuse contrebalerait suffisamment les néfastes influences de l'école laïque, chez des jeunes gens qui reçoivent, chaque jour, un enseignement moral et philosophique qui est le contre-pied du nôtre. Il sera relativement facile, me semble-t-il, d'installer la maison selon les exigences du confort moderne, mais je crois qu'il le sera moins d'exercer sur les élèves une réelle influence. Toute la réussite de l'entreprise réside dans le choix du personnel. Il faut des hommes qui, par leur vertu, leur science, et leur forte personnalité imposent aux jeunes gens et prennent sur eux un véritable ascendant.

II° *L'Abbaye de St-Maurice pourrait-elle se charger d'une telle Œuvre ?*

Sans donner une réponse absolument définitive à cette question avant d'en avoir référé à mes Supérieurs, je crois pouvoir assurer Votre Grandeur que notre Communauté, qui ne manque pas de sujets compétents, sera heureuse d'entreprendre cette Œuvre et en mesure de fournir des hommes capables de la mener à bien. La seule difficulté pour nous réside dans la question financière. Notre Abbaye étant une maison indépendante n'a que des possibilités très limitées, et le peu dont nous puissions disposer en ce moment sera, sans aucun doute, rapidement englouti à Hué. Cependant nous n'hésiterons pas, en vue d'une œuvre aussi importante, à contracter les emprunts nécessaires, pourvu que nous puissions le faire dans des conditions favorables. Un établissement de ce genre, en plein exercice, sera facilement rentable, à cause de l'élément européen, susceptible de payer des pensions bien supérieures à celles que l'on peut raisonnablement demander aux Annamites. L'essentiel est que, durant les années d'organisation on ne soit pas talonné par des échéances trop lourdes. C'est pourquoi, Monseigneur, je me permets de vous demander si la Mission serait prête à nous avancer les fonds nécessaires à un premier établissement. Nous paierions les mêmes intérêts que ceux que vous retirez à la Banque et nous

nous arrangerions de manière que le mode de remboursement soit suffisamment « élastique » pour que nous puissions, sans trop de difficultés, envisager les charges des premières années.

Conclusion.

En conséquence, je serais reconnaissant à Votre Grandeur de vouloir bien me dire :

1° si la Mission de Hanoï accepte, en principe, la création d'une pension de famille pour étudiants de l'Enseignement secondaire, par notre communauté de St-Maurice ;

2° si la Mission est prête à nous consentir les avances nécessaires à cette création.

Au cas où la Mission accepterait ces suggestions, je tiens tous renseignements complémentaires à la disposition de Votre Grandeur ou des Missionnaires qu'Elle voudra bien désigner pour parler avec moi. Il serait désirable que je puisse présenter à mes Supérieurs, lors de mon prochain retour en Suisse, un projet de contrat, provisoire ou définitif au gré de Votre Grandeur, et dont les termes auraient été arrêtés d'un commun accord avant que je ne quitte l'Indochine.

A cette fin, je pourrais, si Votre Grandeur le désire, revenir à Hanoï quelques jours avant mon départ et m'embarquer ensuite à Haiphong au lieu de Tourane.

J'ose espérer qu'une entente sera possible sur cette base et souhaite que notre antique Monastère puisse bientôt envoyer des collaborateurs à la glorieuse Mission du Tonkin.

C'est dans ces sentiments, etc.

Louis PONCET,
Chanoine Régulier de St-Maurice.

Avant de suivre à nouveau M. le Chanoine Poncet en Annam, disons aussitôt que l'affaire de la pension de Hanoï ne connut pas de suite. L'argent nécessaire à sa création manquait et il fut impossible d'en trouver sur-le-champ.

M. Poncet revint à Hué où il se hâta de terminer les négociations en cours pour obtenir la concession provisoire d'un terrain destiné à recevoir les futures constructions du collège secondaire. Il partit de Saigon le 18 février 1929 et fut de retour à St-Maurice le 2 avril. En cours de route il rencontra S. E. Mgr Victor-Colomban

Dreyer, Archevêque titulaire d'Adulis, successeur de Mgr Aiuti comme Délégué Apostolique en Indochine. Dès le premier contact Mgr Dreyer se montra très favorable aux projets de l'Abbaye de St-Maurice.

Pour l'intelligence du texte nous ne ferons que mentionner à cette place qu'en revenant d'Indochine M. le Chanoine Poncet s'arrêta cinq jours à Bangalore, dans les Indes, afin de visiter le Collège St-Joseph que S. E. Mgr Despatures, Evêque de Mysore, avait offert entre temps à l'Abbaye.

A Rome

Mgr Mariétan, M. le Chanoine Poncet et tous les Chanoines de l'Abbaye désiraient vivement que l'on pût mener à bien la fondation du Collège de Hué. Mais il fallait trouver les ressources indispensables. Dans ce but l'Abbé de St-Maurice et M. Poncet se rendirent à Rome. C'était au mois de mai 1929. Ils étaient porteurs des lettres du Vicaire Apostolique de Hué, S. E. Mgr Allys, et du premier Ministre de l'Empire d'Annam. La première surtout, à cause de son accent suppliant et de l'inquiétante situation qu'elle révèle, vaut d'être reproduite :

Vicariat Apostolique
de

Hué (Annam)

Hué, le 11 février 1929.

Très Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je viens implorer l'aide de la Munificence Pontificale en faveur d'une Œuvre de la plus haute importance pour l'avenir de l'Indochine catholique et la conversion de l'élite intellectuelle annamite.

Depuis une dizaine d'années, nous assistons à une véritable ruée de la jeunesse, qui, jusqu'ici, avait marqué peu d'attrait pour les études occidentales, vers les établissements d'instruction que le Gouvernement français a ouverts un peu partout dans le pays. Malheureusement, pour une population d'environ 16.000.000 d'habitants, dont environ 1.500.000 catholiques, nous ne possédons aucun établissement d'enseignement secondaire catholique. Et nous constatons, impuissants, l'exode de l'élite vers les

Lycées laïques de Saïgon, de Hanoï, ou, ce qui est pire encore, des grandes villes d'Europe. Or, le résultat de cet exode est navrant.

Grâce aux influences néfastes de l'instruction sans Dieu, et, par suite, sans morale, nos jeunes gens catholiques trop souvent perdent la foi ; les jeunes païens, d'indifférents ou de sympathiques qu'ils étaient, deviennent hostiles à la religion ; et, les uns et les autres, désormais sans barrière morale, se laissent aller à tous les entraînements de leurs passions. Ils deviennent ainsi des proies faciles pour l'athéisme et la Franc-Maçonnerie qui les guettent, et ensuite tombent presque fatalement dans le Bolchévisme. Il est à craindre que, si nous ne réagissons pas énergiquement, nous nous trouverons d'ici peu de temps en présence d'une élite indigène échappant presque totalement à l'influence du Catholicisme. Le résultat de cet état de choses sera lamentable, car l'élite indigène — nous le voyons déjà maintenant —, est appelée à prendre de plus en plus d'importance dans l'administration du pays.

L'Indochine passe maintenant par une crise religieuse aiguë. La jeunesse se détache chaque jour davantage des antiques superstitions païennes : elle se donnera à qui saura l'instruire. Dieu merci ! grâce aux Traités entre la France et l'Annam, nous n'avons pas à craindre beaucoup pour l'instant la concurrence protestante. Cependant, il suffirait d'un revirement politique pour que les Méthodistes américains, qui se sont établis déjà dans quelques ports d'où ils observent l'intérieur, ne se jettent sur l'Annam et le Tonkin.

La création d'une ou plusieurs écoles secondaires était la préoccupation constante du regretté Mgr Aiuti, notre premier Délégué Apostolique en Indochine. Lors de son dernier voyage, il avait amené avec lui, pour étudier sur place la réalisation de ce projet, le Père L. Poncet, Chanoine régulier de l'Abbaye de St-Maurice en Valais (Suisse), le Supérieur de cette Communauté, S. G. Mgr Mariétan, Evêque tit. de Bethléem, ayant accepté en principe de faire une telle fondation.

Après une année entière de démarches épineuses, le Père Poncet a enfin obtenu, par Arrêté du Gouverneur Général de l'Indochine, en date du 26 décembre dernier, l'autorisation officielle d'ouvrir un établissement libre d'enseignement secondaire à Hué. Le gouvernement s'est opposé à l'ouverture d'un établissement à Hanoï ou à Saïgon, à cause de la présence dans ces deux dernières villes des Lycées officiels, et par crainte de la concurrence. A Hué, il n'existe pas encore de Lycée officiel : cependant, l'opinion publique réclame impérieusement l'ouverture de classes secondaires. Le Gouvernement français, qui hésite devant la dépense, et, d'ailleurs, se rend compte des effets désastreux de l'école laïque, a donné au Père Poncet toutes les autorisations dont il avait besoin. Il a laissé entendre également que,

si d'ici deux ans l'enseignement libre était établi à Hué dans des locaux spacieux, avec tous les perfectionnements réclamés, surtout dans le domaine scientifique, par la conception moderne d'un collège secondaire, le Gouvernement ne ferait rien et alléguerait l'existence de l'école libre pour refuser les crédits demandés par l'Instruction publique en vue de l'ouverture d'une école officielle. Au contraire, dans le cas où notre projet échouerait, nous aurions, d'ici peu, un Lycée laïque, contre lequel nous ne pourrions plus rien faire dans la suite.

De son côté, comme en fait foi la lettre de S. Exc. Monsieur Nguyen Huu Bai, Ministre de l'Intérieur et Président du Conseil de l'Empire d'Annam, lettre que j'ai confiée au R. Père Poncet pour qu'il la remette à Votre Sainteté, le Gouvernement Annamite voit d'un œil très favorable cette entreprise. Nous pouvons être certains que les Mandarins païens enverront leurs enfants au collège catholique de Hué, plutôt qu'aux Lycées de Saïgon et de Hanoï, car ils désirent, avant tout, pour eux, une sérieuse éducation morale et ne craignent pas de reconnaître qu'une telle éducation ne peut être donnée que par un établissement religieux.

J'en viens maintenant au but précis de ma requête. L'installation du collège coûtera au moins 200.000 piastres d'Indochine, soit 2.500.000 francs français, somme presque entièrement à trouver. Notre Mission est très pauvre. Nous ne pourrions donc pas aider les Pères Chanoines Réguliers de St-Maurice. Ces derniers ont du personnel disponible et bien préparé, mais leurs ressources financières sont extrêmement limitées. C'est pourquoi, sur le conseil de S. E. Mgr Aiuti, j'ai prié le Père Poncet de retourner en Europe et d'aller plaider, aux pieds de Votre Sainteté, cette cause qui m'est particulièrement chère, puisque, de sa réussite, peut dépendre, en partie du moins, la conversion de l'élite païenne, la conservation ainsi que l'amélioration de notre élite catholique, et, par là même, la donation définitive au Christ-Roi de ce peuple Annamite, qui a fourni durant trois siècles tant de Martyrs et de Confesseurs de la Foi.

C'est avec l'assurance que Votre Sainteté voudra bien entendre la prière d'un des vétérans de l'Apostolat en Indochine que je dépose, à ses pieds sacrés, les sentiments de mon plus profond respect et l'assurance de mon filial dévouement au Siège de Pierre et à l'auguste Personne du Pontife Suprême.

(sceau)

Signé : † E. M. J. ALLYS, V. ap

Les entraves

A peine arrivés à Rome Mgr de Bethléem et M. le Chanoine Poncet recevaient de Hué une lettre alarmante qui leur apprenait une nouvelle bien faite pour décourager des bonnes volontés moins aguerries. Les promoteurs de l'enseignement officiel en Annam venaient de décider la fondation d'un collège secondaire analogue à celui qui avait été projeté par l'Abbaye de St-Maurice, et cela dans le plus bref délai. Le Rév. Père F. Lemasle, missionnaire, curé de Hué, écrivait au nom de Mgr Dreyer, Délégué Apostolique, de Mgr Allys, Vicaire Apostolique, et de plusieurs de ses confrères, que l'on avait déjà commencé à transporter du sable pour remblayer le terrain où devait être édifié le futur Lycée. « Il ne faut pas nous laisser devancer », disait-il, et, afin de couper court à tous les bruits tendancieux qui ne manqueraient pas d'être lancés dans le pays à ce sujet, il sollicitait de l'Abbaye l'autorisation d'acheter immédiatement des matériaux, sable, briques et pierres, qu'il ferait apporter sans retard sur le terrain provisoirement retenu et affecté au collège libre. Mgr Allys patronnait l'initiative et ajoutait même au fond de la lettre de son collaborateur : Vu et approuvé, E. M. Allys, V. Ap. (21 avril 1929).

Répondre télégraphiquement par un oui définitif, c'était s'engager à l'aventure puisque les ressources nécessaires n'étaient pas trouvées. Les démarches effectuées à Rome demeurèrent du reste sans résultat : ni la Congrégation de la Propagande, ni l'Œuvre de la Propagation de la Foi, ni celle de St-Pierre-Apôtre, sur le point d'être transformée, ne pouvaient aider l'Abbaye à construire son Collège annamite. Une dernière tentative allait être essayée. M. le Chanoine Poncet avait rencontré à Rome S. E. Mgr de Guébriant qui le supplia de ne pas abandonner la partie et de venir le voir à Paris, laissant espérer que la Société des Missions Etrangères pourrait peut-être venir au secours de St-Maurice. M. Poncet partait pour Paris le 26 juin. Son séjour n'y fut pas plus fructueux que celui de Rome, car, à Paris comme dans la Ville éternelle, si les bonnes volontés

étaient réelles et les désirs très grands de faire œuvre de désintéressement et d'apostolat, il fallut s'incliner devant le manque de ressources. L'argent dont les hommes font si souvent un déplorable usage faisait défaut, comme trop fréquemment du reste, au moment où il aurait pu être employé à une œuvre si capitale pour l'avenir du catholicisme en Indochine.

C'est d'un cœur navré que M. le Chanoine Poncet répondit enfin au Rév. Père Lemasle, curé de Hué, le 5 juillet 1929, qu'il n'entrevoyait plus la possibilité d'espérer encore :

... Dès lors, comment voudriez-vous que je puisse donner une réponse affirmative à votre lettre du 21 avril ? Ne faites donc rien pour l'instant.

Je suis navré, car je me rends compte, autant que personne, du bien que nous aurions pu faire à Hué. Et quelle joie pour les « maçons » ! Mais que faire ? Notre Communauté, riche en hommes, mais malheureusement pauvre en espèces sonnantes, a des charges très lourdes et fait déjà des sacrifices considérables pour les études de ses jeunes professeurs. Elle devra en faire de plus gros encore pour leurs voyages en Orient. Comment pourrait-elle assumer les responsabilités du Collège de Hué, si de nulle part on ne l'aide ? Il ne faut pas oublier que nous sommes une seule Abbaye indépendante et que, de ce fait, nous n'avons pas les disponibilités de Congrégations plus importantes.

Le Chapitre général de l'Abbaye se réunit le 18 juillet. Après avoir pris connaissance du rapport détaillé de M. le Chanoine Poncet sur la question du Collège de Hué il y fut décidé que l'on renoncerait, pour le moment du moins, à l'Indochine. Tout ce que la prudence naturelle aussi bien que surnaturelle exigeait avait été accompli ; il fallait voir dans cet insuccès une indication de la Providence qui appelait les Chanoines d'Agaune dans un autre champ d'action.

Sans doute la nouvelle de cet abandon attrista-t-elle beaucoup le vénéré Vicaire Apostolique de Hué. Celui-ci écrivit alors à Paris et à Rome. Mgr de Guébriant répondit en offrant 50.000 piastres pour l'œuvre. De la Congrégation de la Propagande on envoya la lettre de Mgr Allys à Mgr Mariétan qui répondit que l'affaire de Hué n'était que remise, faute d'argent. On était à la fin de l'automne 1929.

Au pays des Radjah

Invitation hindoue

Les Evêques du Tonkin n'étaient pas seuls à solliciter le concours de l'Abbaye de St-Maurice pour leurs Missions. L'Evêque de Mysore, dans les Indes, frappait également à sa porte et lui proposait de prendre la succession des Pères des Missions Etrangères de Paris au



Vue aérienne du Collège St-Joseph à Bangalore

Collège St-Joseph, à Bangalore. Les premières démarches remontent au mois de juillet 1927. M. le Chanoine Poncet n'était pas encore parti pour l'Indochine et rien n'avait encore été promis d'une manière définitive à Hué. Jusqu'en décembre 1928 ce fut, entre S. E. Mgr Despartures et Mgr Mariétan un échange continu de correspondance. Elle aboutit alors à une demande de réponse, soit affirmative, soit négative. Le Rév. Père Nassoy, missionnaire séjournant en France et représentant l'Evêque de Mysore, écrivait en effet une lettre précise dont les termes étaient les suivants :

Marseille, le 6 décembre 1928.

Monseigneur,

Je me permets de résumer l'offre de Monseigneur Despatures, Evêque de Mysore (résidence : Bangalore), concernant le Collège St-Joseph.

Ce Collège a besoin d'une douzaine de prêtres pour voir assuré son bon fonctionnement au point de vue catholique ; or, le recrutement des Missions Etrangères ne suit plus la marche ascensionnelle de l'apostolat : il faut donc que les œuvres d'éducation passent aux mains de religieux spécialisés ; libérés, les missionnaires pourront continuer l'attaque du monde païen.

On sollicite de Votre Grandeur, la relève progressive. Deux de vos religieux, au minimum, par an l'assureront, pourvu qu'elle commence dans le plus bref délai possible. Leur passage, sera payé — ils auront leur vie séparée dans un bâtiment à part, afin d'y continuer leur vie religieuse —. Leur viatique sera celui des prêtres des Missions étrangères, soit 30 Rs¹ par mois, desquelles seront soustraits les frais de nourriture préparée par le Collège qui se montent à 22 ou 24 Rs. Les honoraires des Messes leur permettront de subvenir à leurs autres nécessités — modestement, apostoliquement, mais dignement.

Au jour où vos religieux seront en mesure de prendre la direction du Collège St-Joseph, elle leur sera confiée. Ils auront la responsabilité de cette belle œuvre. — Avec ses trois sections « le Collège proprement dit et les deux High Schools, — l'Internat et la maison des Etudiants ». L'Internat a deux cents élèves. — La maison des Etudiants une vingtaine. — Le total des élèves suivant les cours dépasse mille.

Quand les religieux de St-Maurice auront pris la direction du Collège — les pensions des élèves, ce que payent les externes, les allocations gouvernementales, qui se montent actuellement à 25.000 Rs. leur reviendront. Les bâtiments et le mobilier restant propriété de la Mission, ils auront à lui payer le prix de la location, — prix modeste, je ne puis le fixer exactement, mais j'ai cru comprendre qu'il serait de 200 Rs. par mois. Ceci sera à débattre en son temps. En ce temps-là, les frais de voyage et autres seront payés par les Chanoines, qui trouveront dans les pensions, allocations, viatique de la Propagande, de très suffisantes ressources.

La langue nécessaire est l'anglais : les Pères de St-Maurice destinés à Bangalore feront bien d'en commencer l'étude avant leur départ ; arrivés là-bas, ils la continueront. Les grades

(1) Unité monétaire de l'Inde anglaise. La roupie était cotée, en fin de février 1935, fr. 1.20 de notre monnaie suisse.

(il faut au moins le Baccalauréat) pris en Suisse « valent » pour l'Inde. Dans sa dernière lettre Mgr Despatures me disait : « Les Pères auront une grande part dans la formation du Clergé Indigène, œuvre par excellence des Missions. Tout d'abord ils auront à prendre soin des jeunes gens du Petit Séminaire qui suivent les cours du Collège et... (ce qui suit est souligné par l'Evêque, avec la note « confidentiel pour les Pères seulement »...) s'ils le voulaient, probablement ceux du Grand Séminaire Interdiocésain. Quelle œuvre plus missionnaire, plus apostolique peut-on avoir... ? »

Cet alinéa de Mgr Despatures touchera, j'en suis sûr, votre cœur apostolique, Monseigneur. Quel début pour St-Maurice ; quelle noble part dans la grande croisade ; quel « adsum » au cri de détresse du Pontife de Rome ! Vos Pères trouveront à Bangalore de belles vocations pour votre Société religieuse ; Bangalore, un jour, sera une succursale de la vieille Abbaye du Valais. Bangalore, à trois mille pieds d'altitude, est une ville très saine ; la température normale est de 18° ; maxima elle ne dépasse pas 35 ° en mars et avril. Cette ville est la résidence du Délégué Apostolique, désireux, lui aussi, de voir vos Pères venir travailler au règne de Dieu près de lui.

Pour s'y rendre, il faut 17 jours par Bombay, 19 à 20 jours par Colombo, et d'ici quelques années, par Bagdad, ce sera une affaire de 10 à 12 jours : on a même dit 9 jours.

Bangalore a près de 30.000 chrétiens — 5 paroisses, de multiples œuvres d'éducation catholique — des religieuses de 4 ordres européens (on prépare même la fondation d'un Carmel). On y trouve un hôpital très bien équipé



Le Collège St-Joseph de Bangalore : vue panoramique

pour les seuls prêtres : il est tenu par le Bon Pasteur d'Angers.

Je n'ajouterai qu'un mot : la relève est pressante, et cela à un tel point que Mgr Despatures attend dans une véritable angoisse votre mot de réponse pour plusieurs raisons graves. Moi, son humble mandataire, je prie Votre Grandeur de me le communiquer avant le 15 décembre, à Paris, 128, rue du Bac ; j'y serai dès mardi — jusqu'au 15 — à 9 heures du matin. Un délai n'est plus possible : c'est oui, ou c'est non !!! mais ce sera oui. La Vierge Immaculée qu'on aime tant à St-Maurice, Elle qui est le grand amour de mon Evêque, inclinera votre cœur à une acceptation qui doit glorifier son Fils et donner à votre Société religieuse la plus belle entrée dans la voie apostolique lointaine... et aussi... la plus sûre.

Je suis, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et dévoué serviteur.

Signé : A. NASSOY M. Apost.

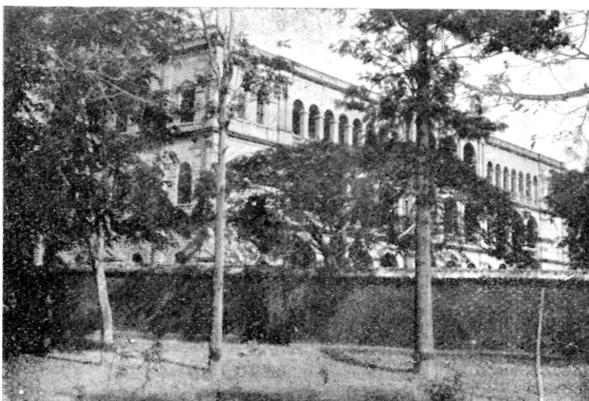
P. S. Les vacances dans les maisons d'éducation pour toute l'Inde partent du 8 décembre au 15 janvier, et du milieu d'avril à la fin de mai. Pour des débutants, être là pour juin, est chose excellente : six mois d'étude de la langue à la saison la plus favorable permettrait de prendre une petite classe à la grande rentrée de janvier.

Après lecture de cette lettre au Chapitre claustral du 10 décembre 1928, décision fut prise d'accepter l'offre de Mgr Despatures. En agissant de la sorte les Chanoines ne sacrifiaient pas, il faut le noter, le Collège de Hué, mais il était bien permis d'être sceptique sur le sort qui devait lui être réservé puisque M. le Chanoine Poncet ne parvenait pas, malgré tous ses efforts et une persévérance admirable, à jeter toutes les bases de sa fondation. Des trois conditions requises : autorisation d'ouvrir l'école, ressources nécessaires pour sa construction et approbation définitive du Chapitre général de St-Maurice, une seule était alors en voie de réalisation, la première.

Préparatifs de départ

Toutefois l'Abbaye ne pouvait s'engager à envoyer sur-le-champ deux Chanoines à Bangalore. L'anglais ne s'apprend pas en quinze jours. Mgr Mariétan décida de

placer aussitôt deux des futurs missionnaires en Angleterre afin d'y étudier la langue du pays. C'est ainsi que MM. les Chanoines Auguste Métral et Joseph Pasquier y séjournèrent de longs mois. Enfin, le 18 décembre 1929, le Chapitre claustral prit les dernières déterminations en vue d'installer à Bangalore les Chanoines de St-Maurice. Trois membres de l'Abbaye étaient désignés pour partir au mois de janvier suivant : MM. les Chanoines Louis Poncet, Auguste Métral et Joseph Pasquier. Le Protocole de cette réunion dit : « Le Chapitre approuve le projet de contrat à passer entre l'Abbaye



Bangalore : la Section Universitaire

de St-Maurice et la Mission de Mysore en vue de la reprise par la première du Collège St-Joseph de Bangalore. Ce projet se compose d'une convention qui n'entrera en vigueur que lorsque les Chanoines de St-Maurice prendront la direction effective de l'établissement, et d'un « modus vivendi » transitoire. La clause de durée comporte que le contrat peut être rompu sans autre après deux ans d'essai ; il se renouvellera ensuite de cinq ans en cinq ans. On attend pour signer que le Rév. Père Nassoy, représentant Mgr Despatures, ait reçu une procuration en bonne et due forme. Il sera fait quatre exemplaires de l'acte, dont un sera déposé aux archives de l'Abbaye ».

«Essai de Constitutions» pour les

« Chanoines Réguliers Missionnaires de St-Maurice »

Le premier départ de nos confrères pour les Indes eut lieu le 25 janvier 1930. Le matin Chanoines et étudiants assistèrent à une messe solennelle célébrée par M. Poncet, assisté de MM. Métral et Pasquier, pour demander à Dieu, par l'intermédiaire de saint Paul, dont on fêtait la Conversion, de prendre sous sa spéciale protection, les trois nouveaux missionnaires apostoliques¹. La veille de ce jour, en Chapitre claustral, Mgr Mariétan donna lecture d'un « Essai de Constitutions que devront observer les Chanoines confrères qui se rendent au Collège St-Joseph à Bangalore... M. Poncet est nommé supérieur ». Une légère correction fut apportée à la première rédaction qui devint définitive comme suit :

Règlement provisoire des Chanoines Réguliers missionnaires.

Prologue.

Jusqu'à nouvel ordre, le Chanoine LOUIS PONCET est nommé Supérieur des Chanoines Réguliers Missionnaires de Saint-Maurice, envoyés à Bangalore. Il est chargé de préparer, après avoir, sur place, examiné de près les conditions de vie qui pourront être faites aux Chanoines de Saint-Maurice, un projet de Constitutions pour les Religieux Missionnaires de l'Abbaye. Ce projet sera, ensuite, envoyé à St-Maurice, où il sera discuté et amendé, si besoin est ; de là sortiront des Constitutions provisoires qui seront appliquées « ad experimentum », pendant une période à déterminer en son temps ; après quoi, dûment révisées et approuvées, elles deviendront définitives.

En attendant les « Constitutions provisoires », on observera les règles suivantes :

1° Dans la mesure du possible, on s'efforcera de vivre selon la « Règle de S. Augustin » ainsi que les « Constitutions » et coutumes actuellement en vigueur à l'Abbaye de Saint-Maurice. Le Supérieur est chargé de prendre les mesures nécessaires à la

(1) cf. *Echos de St-Maurice* de février-mars 1930, p. 50.

bonne organisation religieuse de la Communauté et il aura le droit de prendre toute décision utile à cette fin.

2° Tous les biens sont en commun, sauf les effets personnels et les livres courants, suivant ce qui se pratique à l'Abbaye de St-Maurice, et les sujets ne disposeront de rien sans permission.

3° Au point de vue financier, il y aura une caisse unique gérée par le Supérieur, lequel devra rendre ses comptes comme le font les confrères du dehors. Le Supérieur est chargé de subvenir à tous les besoins de ses Confrères, qui, eux, doivent lui remettre tous les fonds qu'ils recevront.

4° Le Supérieur est responsable de l'acquittement des honoraires de Messes et est obligé d'en tenir un compte rigoureux.

5° En règle générale, les Chanoines de St-Maurice s'abstiendront le plus possible des relations avec les laïcs. Il leur est interdit d'accepter des invitations à dîner, si ce n'est chez des ecclésiastiques, et cela avec permission expresse. Tout à fait exceptionnellement si cela est nécessité par une raison grave, le Supérieur pourra, cependant, déroger à cette règle.

6° Le Supérieur réglera, d'entente avec les Autorités du Collège, les relations des Chanoines avec les élèves, et, une fois ces règles établies, on s'y tiendra strictement.

7° Le Supérieur exercera sur ses confrères, par délégation de Mgr l'Abbé de St-Maurice, l'autorité religieuse selon ce qui se pratique à l'Abbaye de St-Maurice et c'est à lui que devront être demandées toutes les permissions, en particulier pour les sorties.

8° Tous les écrits envoyés en Europe, en vue d'être imprimés dans des journaux, revues ou autres, devront recevoir le visa du Supérieur des Chanoines de Bangalore. Les Confrères d'Europe promettent de ne publier aucun écrit venant des Confrères de Bangalore, qui ne serait pas muni de ce visa.

Vu et approuvé

† Joseph MARIETAN
Abbé de St-Maurice,
év. tit. de Bethléem.

Promulgué en Chapitre claustral du 24 janvier 1930.

Le Secrétaire du Chapitre :

F. TONOLI, Chan. rég.

Au bas du document Mgr Mariétan ajouta : « *Et pax iis qui hanc regulam secuti fuerint* ».

Convention, Exposé de la situation,

Modus vivendi



Le 10 février 1930 les trois Chanoines de l'Abbaye parvenaient au but de leur long voyage. Sans retard ils se mirent au travail. Leur Supérieur, M. le Chanoine Poncet, muni d'une procuration en règle de l'Abbé de St-Maurice et du Chapitre claustral « l'autorisant à signer, avec Mgr Despatures, Evêque de Mysore (Indes anglaises), ou son représentant, dûment mandaté, le contrat passé entre l'Abbaye de St-Maurice et la Mis-

sion catholique-romaine de Mysore, en vue de la reprise, par les Chanoines Réguliers de St-Maurice, du Collège St-Joseph de Bangalore », eut à cœur de mener prestement les négociations nécessaires. Le 27 février la convention était signée par l'Ordinaire du lieu lui-même et par le Chanoine Poncet. Le Rév. Père L. Vanpeene, Vicaire Général de Mgr Despatures, et M. le Chanoine Auguste Métral assistaient comme témoins à la signature de l'acte en question.

Ce document comporte tout d'abord un bref exposé de la situation où il est dit que le Collège St-Joseph comprend « trois sections actuellement séparées les unes des autres :

1. Une Section Européenne et Anglo-Indienne.
2. Une Section exclusivement Indienne.
3. Une Section supérieure proprement dite « Collège ».

A la Section Européenne est annexé un Pensionnat.

Jusqu'à ce jour, l'Administration, la Direction, et l'Enseignement y ont été confiés aux RR. PP. du Diocèse de Mysore, appartenant à la Société des Missions Etrangères

de Paris. Ces derniers, mus par le désir de se vouer plus entièrement au ministère de la Prédication, et décidés en vue de cela à remettre l'ensemble du « Collège St-Joseph » à une Société enseignante, ont fait appel à l'Ordre des RR. PP. Chanoines Réguliers de l'Abbaye de St-Maurice (Canton du Valais, Suisse).

Il a été convenu entre les deux instituts que la relève des Pères du Collège par les Chanoines de St-Maurice se ferait progressivement afin de laisser à ces derniers le temps de s'acclimater et de se familiariser avec les usages de l'Etablissement et les méthodes que l'on y emploie.

Les parties contractantes, ayant mutuellement à cœur la réussite de l'entreprise, pour la plus grande gloire de Dieu et l'avancement de la Foi Catholique dans ce pays, afin d'éviter toute contestation ultérieure entre elles, ont décidé de se lier par le présent contrat qui comportera :

I. *Une convention définitive,*

devant entrer en vigueur le jour où les Chanoines de St-Maurice prendront la Direction effective de l'Etablissement.

II. *Un « modus vivendi » ,*

transitoire, pour la période de relève.

Il serait trop long de reproduire ici les 20 articles de cet acte (10 pages dactylographiées). Un bref résumé suffira :

La convention porte notamment que le Collège St-Joseph, après la cession à l'Abbaye de sa Direction et de son Administration, demeurera propriété du Diocèse de Mysore, que les bâtiments et le mobilier sont mis à la disposition pleine et entière des Chanoines pour toute la durée de la convention, et que la location des dits bâtiments comportera annuellement un loyer d'une Roupie (Art. 1-3).



Eventail (Bangalore)

L'entretien des bâtiments avec toutes charges qu'ils imposent est aux frais des Chanoines. Le mobilier et le matériel scolaire leur est remis entièrement. Avant le transfert un inventaire complet sera dressé et en cas de départ tout ce qui appartient au Collège devra être laissé au Diocèse (Art. 4 et 5).

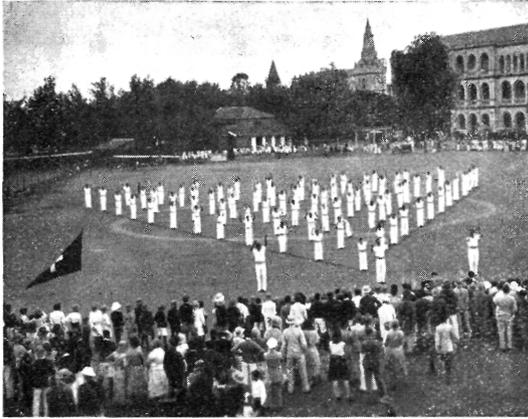
Art. 6. Une fois la maison des Chanoines de Saint-Maurice canoniquement érigée à Bangalore, — ce qui se fera au moment où ils prendront la direction de la Section Européenne — ils administreront cette Section à leur gré.

Les articles 7 à 10 concernent l'usage des intérêts des fonds affectés au Collège, des subsides de l'Etat, des pensions et écolages des élèves, l'admission gratuite aux cours des élèves du Petit Séminaire et de ceux du Boarding « St. Louis », le personnel, la nomination ou le retrait des professeurs religieux et laïcs, la vie religieuse et l'affectation de la chapelle.

Dix nouveaux articles ont trait au « modus vivendi ». Le premier s'occupe des conditions dans lesquelles la convention entrera en vigueur ; le second stipule le mode de relève des Professeurs du Diocèse de Mysore par les Chanoines de St-Maurice à raison de deux de ces derniers par an, pendant six ans. Ensuite ce sont des précisions intéressant les finances, le logement, la vie religieuse, l'enseignement des Chanoines pendant la période transitoire. Enfin viennent d'autres détails au sujet du retrait des professeurs des Missions Etrangères par l'Evêque de Mysore, des frais de voyage des Chanoines et des retours éventuels de ces derniers pour raisons diverses. Le dernier article prévoit qu'au moment où les Chanoines de St-Maurice se sentiront à même de prendre la Direction d'une des Sections du Collège ils auront à en avertir officiellement le Diocèse de Mysore par lettre.

La conclusion de l'acte établit la durée de la convention et le mode de renouvellement. Elle détermine en outre la manière de procéder en cas de résiliation, de quelque côté, qu'elle intervienne, et prescrit de s'en remettre à l'arbitrage d'une autorité ecclésiastique choisie d'un commun accord en cas de contestation portant sur l'interprétation du contrat.

En
fonction
triangulaire



Les
grands
du Collège
St-Joseph

Le drapeau suisse

Vicissitudes : ainsi va la vie...

Après s'être familiarisés pendant quelque temps à la langue dans laquelle ils devaient enseigner, les Chanoines de St-Maurice occupèrent les postes de professeurs qu'on leur confia. Malheureusement, le climat indien ne convenait pas à chacun d'eux. M. le Chanoine Poncet en particulier fut rapidement atteint dans sa santé et dut reprendre le chemin de la Suisse en été 1930. L'hiver suivant M. le Chanoine Henri Germanier quittait St-Maurice (29 janvier 1931), après avoir fait un séjour de plusieurs mois en Angleterre, pour gagner Bangalore. Il devait remplacer M. Poncet comme Supérieur jusqu'à l'arrivée, en novembre 1931, de M. le Chanoine Georges Cornut. Le 7 octobre 1932, M. le Chanoine Auguste Schyrr, partait à son tour.

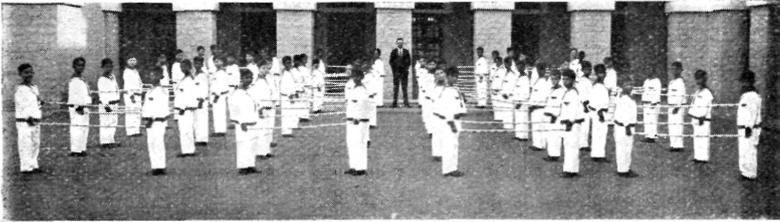
Les espoirs que l'on fondait, à St-Maurice, sur l'avenir de l'Œuvre indienne ne se réalisèrent pas selon les prévisions. Par ailleurs des changements importants survinrent entre temps à l'Abbaye. S. E. Mgr Mariétan avait présenté au Saint-Père sa démission d'Abbé de St-Maurice le 18 janvier 1931. Il quittait le monastère

qu'il avait gouverné pendant dix-sept ans le 5 mars suivant et le Souverain Pontife lui conférait l'Evêché titulaire d'Agathopolis. Pendant la vacance S. R. Mgr Hubert Noots, de l'Ordre des Chanoines Réguliers Prémontrés, Abbé titulaire de Floreffe, administra l'Abbaye. Il résigna ses fonctions en décembre 1932, tout en demeurant Délégué Apostolique pour St-Maurice. Le Chapitre d'Agaune lui décerna en outre le titre de Chanoine d'honneur. Le 8 août 1932 M. le Chanoine Bernard Burquier était nommé Abbé de St-Maurice-Evêque de Bethléem par le Chapitre général, et, dix jours plus tard exactement, Rome confirmait cette élection.

Le gouvernement du nouvel Abbé fut aussitôt placé sous le signe d'une devise qui fut celle du doux saint François de Sales : « ny plus ny moins ». C'était assez dire que S. E. Mgr Burquier mettrait tout en œuvre pour activer le développement de l'esprit missionnaire dans la Maison dont il était devenu le Chef vénéré et aimé. Une grande part de ses premières préoccupations se porta immédiatement sur la Mission de Bangalore. Sans se dissimuler les difficultés que son avenir rencontrait, courageux et énergique, il n'hésita pas, une année après son sacre, à partir pour les Indes afin d'étudier sur place la situation de nos confrères et prendre les décisions qui s'imposaient.

A bord du « Compiègne » il s'embarqua à Marseille, accompagné de M. le Chanoine Fox, le 11 octobre 1933. Le 2 novembre il débarquait à Madras d'où il gagnait Bangalore. Reçu fort aimablement par S. E. Mgr Despatures, Mgr Burquier se livra aussitôt à l'enquête qui devait précéder ses décisions. Il lui apparut sans retard que la coopération des Chanoines au Collège St-Joseph se heurtait à des obstacles quasi insurmontables. Entre autres raisons qui avaient déjà motivé un premier insuccès des Frères de St-Gabriel dans la reprise de l'établissement, celle des grades académiques à obtenir par chacun des professeurs de St-Maurice, en Angleterre ou aux Indes, était la plus importante. Dans une conférence tenue le 9 novembre, Mgr Despatures et Mgr Burquier abrogèrent d'un commun accord le contrat du 27 février 1930, auquel ils substituèrent une convention plus élastique, à

terme annuel. Les Pères des Missions Etrangères appartenant au Diocèse de Mysore conservent le Collège St-Joseph, et les Chanoines de St-Maurice, sans qu'il soit plus question d'une reprise éventuelle de l'établissement, leur prêtent leur collaboration. MM. Cornut et Métral étant rentrés en Europe en janvier 1934, MM. Germanier, Pasquier, Schyrr et Fox continuèrent leur tâche à Bangalore. En ce mois de mars 1935, les trois premiers enseignent encore au Collège St-Joseph, tandis que M. Fox s'est rendu au Sikkim en décembre dernier. C'est de cette nouvelle entreprise qu'il nous reste à parler.



Au Collège St-Joseph : les petits s'exercent aux marins

Du Royaume de Mysore au Royaume du Sikkim

Le voyage de Mgr Burquier aux Indes n'avait pas pour but que la seule Mission de Bangalore : des avis judicieux d'amis désintéressés l'orientaient vers le Sikkim comme vers un champ d'activité convenant parfaitement aux aptitudes de ses Chanoines. Avec M. le Chanoine Cornut comme compagnon de voyage, Monseigneur partit le 17 novembre de Bangalore. A Madras il fut accueilli par l'Archevêque, le regretté Mgr Méderlet, et à Vizagapatam par l'Evêque, Mgr Rossillon. Le 21, il arrivait à Calcutta. S. E. Mgr Périer, Archevêque de cette ville importante, le reçut avec une grande cordialité. De Calcutta à Siliguri il faut quelque dix heures de chemin de fer.



Chapelle — Presbytère — Résidence du Préfet Apostolique

C'est à cette station qu'eut lieu la rencontre du Préfet Apostolique du Sikkim, Mgr Douénel, avec Mgr de Bethléem ; puis Mgr le Préfet emmena son hôte à sa résidence de Kalimpong.

Et les négociations débutèrent, agrémentées de visites aux établissements les plus caractéristiques de la localité, catholiques et païens. Avant de dire à quelles conclusions elles aboutirent, il importe de situer géographiquement le Sikkim et d'exposer comment le catholicisme s'y implanta et s'y développa.

Le Sikkim est un Etat indépendant de 7.298 km² de superficie. Il compte 109.651 habitants¹. La chaîne de l'Himalaya le traverse (groupe du Kantschindschanga que continue, au nord-ouest, le Mont-Everest). Il est arrosé par la Tista. Coincé entre le Népal et le Boutan, son climat est, à cause de l'influence de la mousson, humide. La végétation y est exubérante et à côté des céréales, du riz, du thé et du coton, elle produit des palmiers et des bananes. Le chef-lieu de cet Etat est Gangtok où règne un Maharaja appartenant à une dynastie qui remonte au milieu du XVII^e siècle. En 1835, le Sikkim se libéra de la suzeraineté des Anglais qui avaient rattaché ce pays au district de Darjeeling (Indes britanniques, tout au nord de la Province de Bengale), mais en 1890, par traité

(1) Pour permettre une comparaison, nous rappelons que le Valais accusait le 1^{er} décembre 1930 une population de résidence de 136.094 hab. sur une superficie de 5.224,5 km². Cf. *Annuaire officiel* (1934), pp. 31-32.

anglo-chinois, cette suzeraineté fut à nouveau imposée et formellement reconnue par le Sikkim¹. L'Angleterre avait un intérêt essentiel à consacrer cet état de chose, car elle possède ainsi « une base pour son activité au Thibet, non par la Tista, trop encaissée, mais plus à l'Est, par la vallée de Tchoumbi, large, ensoleillée, par ses deux cols faciles de 4320 et 4710 mètres. C'est par là que se fait actuellement la moitié des échanges entre la péninsule et le Thibet². »

Les habitants de ce pays, très peuplé au siècle dernier, forment de nos jours un mélange de Népalais — les plus nombreux —, de Boutaniens, de Thibétains et de Lepchas. Leur langue est le népali.

La « Bonne Nouvelle » parvient enfin...

Au point de vue religieux le Sikkim compte une population catholique de 1.289 fidèles.

C'est au 10 novembre 1882 qu'il faut faire remonter les débuts de l'activité missionnaire dans cette région. Mgr Douénel a raconté lui-même, dans un rapport publié en 1933 par la Société des Missions étrangères de Paris, l'histoire de ces commencements auxquels il ne tarda pas, du reste, d'être mêlé. Laissons-lui la parole :

« Le 10 novembre 1882, le vénéré et illustre fondateur de notre petite Mission, le bon et si regretté M. Desgodins, en compagnie de M. Mussot, qui vingt-deux ans après devait verser son sang au Tibet, passait le pont jeté sur la Tista, rivière faisant la limite entre le Vicariat Apostolique de Patna et la Sous-division de Kalimpong, à cette époque encore *res nullius*. Alors s'arrêtant un instant au milieu du pont, il s'écria : « Si c'est la volonté du Saint-Père et du Supérieur de la Société des Missions Etrangères de Paris, je prends possession de ce territoire à l'Est de la

(1) Das grosse Brockhaus : *Handbuch des Wissens in Zwanzig Bänden* (Leipzig, 1934) ; vol. 17, au mot *Sikkim*, p. 405.

(2) *Géographie Universelle* publiée sous la direction de P. Vidal de la Blache et L. Gallois. Tome IX : *Asie des moussons*, p. 289.

Tista et l'offre au Sacré-Cœur de Jésus. » Le lendemain nos deux, confrères s'installaient à Padong, dans une vieille et branlante maison boutanienne, louée au Gouvernement anglais et décorée du titre pompeux de *villa*. Telle est l'origine de la fondation de cette Mission qui, en 1929, devait devenir la petite Préfecture apostolique du Sikkim ».

Mgr Douénel y arrivait en 1892. M. Desgodins, alors Provicaire du Thibet, lui dit au moment où il pénétrait dans la masure qui lui servait de presbytère : « Mon cher ami, faites vie qui dure, et surtout tenez bon ». Le Préfet Apostolique du Sikkim ajoute : « C'était, paraît-il, la consigne qu'il avait déjà donnée à mon prédécesseur M. Her-vagault, et celle qu'il donna également à mon successeur, M. Durel. Voilà quarante-cinq ans que tous les trois nous restons fidèles au mot d'ordre passé par ce saint missionnaire qui, lui, a tenu bon pendant soixante-trois ans. »

On ne saura jamais au prix de quels efforts les hérauts de la foi parvinrent à conquérir à la cause du Christ, au cours de plus d'un demi-siècle de labeur incessant, plus d'un millier de païens. Après le poste de Padong, cellule initiale du christianisme au Sikkim, d'autres postes furent créés : Mariabasti, Kalimpong, et il faut espérer qu'à l'avenir de nouveaux progrès pourront s'effectuer. « Les débuts ne sont pas partout les mêmes, écrivait encore Mgr Douénel en 1933. Dans certaines Missions, il suffit au missionnaire de se présenter pour que les conversions s'enregistrent nombreuses. Dans d'autres, malgré bien des labeurs, les résultats sont très lents à venir, quelques épis sont recueillis et encore avec beaucoup de peine. Tel fut le sort réservé d'abord à la Préfecture du Sikkim. » Aujourd'hui les moissons sont plus abondantes et c'est avec confiance que Mgr Douénel pouvait conclure son rapport de 1933 par cette phrase : « En somme, nous avançons, doucement sans doute, mais, grâce à Dieu, sûrement. »

Du reste, le Préfet Apostolique du Sikkim nourrit des projets qui permettront à sa Mission de prendre des développements. Il les a exposés en 1932 : « Nommé Préfet apostolique du Sikkim, il me faudra à tout prix essayer de pénétrer et de m'établir dans ce pays fermé. Cette innée, à trois reprises, j'ai fait un voyage à la capitale où j'ai toujours été très bien reçu par le Maharaja dont j'ai même

été l'hôte pendant quatre jours. Dans cette ville (Gangtok), il y a une trentaine de catholiques et un certain nombre de personnes qui voudraient embrasser notre sainte Religion : mes visites devraient y être plus fréquentes ; malheureusement je me trouve rivé ici à Kalimpong, étant le chapelain du couvent où se trouvent plus de 100 personnes auxquelles je dois enseigner le catéchisme deux fois par semaine, entendre les confessions et célébrer tous les jours la sainte messe ».

Un facteur important de l'espoir qu'il est permis d'avoir dans les progrès escomptés, c'est la cordialité des relations qui existent entre le Prince du Sikkim et le Préfet Apostolique. Le premier ne s'est pas contenté d'accueillir d'une façon charmante Mgr Douénel dans son palais de Gangtok, mais il vint lui-même, accompagné de son fils, le Maharani, par trois fois, rendre visite à son hôte, à Kalimpong : des réceptions cordiales leur furent ménagées, qui les ravirent. Du reste, pour le dire en passant, Mgr Douénel sait entretenir les rapports les plus heureux avec d'autres Princes encore de pays avoisinants. Ainsi, le 27 mai 1932, il reçut au couvent des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Kalimpong, le Prince héritier du Népal, Hiranja Shamsheer Jangbahadur Rana. « Je fus très heureux, dit à ce sujet Mgr Douénel, de pouvoir m'entretenir avec Son Altesse en sa propre langue. »

C'est avec confiance que l'Abbé de St-Maurice

achève sa mission aux Indes

Voilà donc le pays où les Chanoines de St-Maurice ont commencé à exercer leur ministère¹. Car Mgr Burquier

(1) Il est intéressant de noter à ce propos que nos confrères les Chanoines du Grand St-Bernard exercent leur apostolat, depuis deux ans déjà, dans une contrée qui n'est pas très éloignée du Sikkim puisqu'elle est située dans le Tibet également. Dans son édition du 18 février, *La Liberté* de Fribourg publiait sur ce sujet un article de M. D. qui écrivait : « Mais n'est-il pas consolant de constater qu'une seconde Congrégation valaisanne, la même,

ne laissa pas Kalimpong sans emporter l'assurance que ses Chanoines, ardemment désireux de coopérer à l'œuvre des Missions, pourraient, sans retard, s'y rendre et y consacrer leur courage et leurs forces à l'évangélisation des païens.

Tandis qu'il regagnait Calcutta pour se diriger ensuite sur Bombay, en passant par Nagpou, où il visita la belle Mission des Révérends Pères de S. François de Sales et administra le sacrement de Confirmation à une centaine d'enfants des Sœurs catéchistes de l'Immaculée Conception, Mgr Burquier rendait grâce à Dieu du bienfait qui venait de lui être accordé. L'âme apostolique de notre vénéré Supérieur s'enflammait au spectacle de tout ce que le catholicisme avait déjà produit dans cette Inde immense qu'il traversait. Mais il y a encore tant d'infidèles dans ce vaste pays, accessibles ou non, peu importe, et qu'il faut cependant gagner au Christ !

A Bombay, Mgr Burquier fut l'hôte de S. E. Mgr Lima, Archevêque du diocèse, et il eut la joie de rencontrer S. E. Mgr Léon-Pierre Kierkels, Archevêque tit. de Salamine, Délégué Apostolique des Indes. A bord du « Vittoria » il revint en Europe, méditant les suites à donner à son long voyage et écrivant sa belle Lettre pastorale pour le Carême de 1934 intitulée *La Paix*, où presque toutes les comparaisons et les images sont empruntées à la mer sur laquelle il vogue et au bateau qui le ramène « chez nous ».

Parti de Bombay le 7 décembre, Mgr Burquier débarquait à Gênes le 18 déjà et arrivait à St-Maurice le soir du même jour. Si l'émotion et la joie qu'il éprouva en

d'ailleurs, quant à la règle, l'antique Abbaye de St-Maurice, monte, elle aussi, à la conquête spirituelle du même Tibet ? C'est le propre des grandes âmes de se rencontrer. Comme sur les chemins valaisans et aux champs de la pastoration dominicale, les Augustins de la royale Abbaye d'Agaune et ceux du célèbre Mont-Joux se rencontreront un jour dans les sentiers d'évangélisation du pays des Lamas. Car, tandis que les religieux du Grand St-Bernard tentent de pénétrer au Tibet du sud-est, par la Chine, ceux de l'Abbaye millénaire avancent du côté sud-ouest, par les Indes, et espèrent y fonder, le moment venu, une Abbaye et un Collège, comme à St-Maurice. » (*L'Echo* et la *Tribune de Lausanne* ont reproduit cette aimable information).

franchissant à nouveau le seuil de l'Abbaye furent grandes, elles ne furent pas moins vives chez les enfants qui attendaient impatiemment le retour de leur bien-aimé Père.

Les bases de l'accord

Il serait vain, maintenant, d'entrer dans le détail des négociations qui suivirent afin d'obtenir la possibilité, pour l'Abbaye, d'envoyer quelques-uns de ses membres au Sikkim. La conclusion seule de ces pourparlers intéressera le lecteur. Elle ne tarda pas à intervenir. En effet, au printemps de 1934, la convention suivante était signée :

Entre Son Excellence Monseigneur Burquier, Evêque de Bethléem, Abbé de St-Maurice, en Valais, d'une part, et Monseigneur de Guébriant, Supérieur Général des Missions Etrangères de Paris, agissant au nom et à l'invitation de Monseigneur Douénel, Préfet Apostolique du Sikkim, d'autre part, il est convenu ce qui suit :

Les Chanoines Réguliers de St-Maurice, déférant au désir exprimé par Mgr Douénel, Préfet Apostolique du Sikkim, et par le Supérieur Général et le Conseil Central de la Société des Missions Etrangères de Paris, acceptent de se rendre au Sikkim, non pour se substituer aux Missionnaires, mais pour collaborer avec eux à l'évangélisation du pays.

Ils seront traités par la Mission du Sikkim sur le même pied que les Missionnaires et recevront le même viatique.

Ils obéiront au Supérieur de la Mission comme des prêtres diocésains à leur Ordinaire et se mettront à sa disposition pour le travail qu'il leur confiera : ministère, direction des Œuvres, enseignement ou autre.

La Mission du Sikkim les verra avec plaisir préparer sur son territoire l'installation d'une Maison Régulière, Prieuré ou Monastère, et elle leur fournira dans ce but l'appui qui dépend d'elle.

Pour qu'ils aient, en attendant, un centre religieux, la Mission du Sikkim les installera au poste de Padong, dont ils auront la charge spirituelle avec le soin d'évangéliser la région immédiatement avoisinante. Deux d'entre eux au moins devront y résider habituellement.

Le voyage, aller et retour, des Religieux sera, pour les quatre premiers à la charge de l'Abbaye de St-Maurice. Pour les suivants, il y aura lieu à une entente entre l'Abbaye et la Mission du Sikkim.

Les deux premiers religieux seront envoyés au Sikkim dès l'automne 1934.

En foi de quoi ont signé :

à Paris, le 1^{er} mai 1934

St-Maurice, 3 mai 1934

† J. de GUEBRIANT
sup. gén. des M. E. de Paris

† B. BURQUIER, Abbé
de St-Maurice d'Agaune

Kalimpong, 10 juin 1934
Jules DOUENEL
Préfet Apostolique, Sikkim

Au Chapitre général du 17 juillet 1934 Mgr Burquier entretint les Chanoines des pourparlers qu'il avait conduits et terminés. Il souligna la grandeur de l'entreprise et se dit heureux, rencontrant ainsi le sentiment unanime de ses confrères, de répondre au plus tôt aux désirs du Souverain Pontife.

Approbation romaine et précieux encouragement

La S. Congrégation de la Propagande, à Rome, fut avertie des intentions de l'Abbaye. Mgr Burquier, au mois de novembre dernier, en reçut l'approbation qu'on va lire :

Romae, 21 Novembris 1934.

S. Congregazione « De Propaganda Fide »

Excell^o D^o Bernardo Burquier, Abbati de S. Mauritio.

Excellentissime Domine,

Ad hanc S. Congregationem litterae Tuae pervenerunt, quibus significabas Te consensisse missionarios mittere ad Praefecturam Apostolicam de Sikkim. Qua de re Sacra haec Congregatio magnopere gratulatur et gaudet ; et conventionem inter Te et Societatem Parisiensem nec non Praefecturam Apostolicam de Sikkim initam ratam habet et probat.

Hoc S. Consilium pro certe habet missionarios istius optime meritae Abbatiae perutilem operam praestituros esse in Praefectura de Sikkim, quae novis Evangelii praeconibus magnopere indigebat.

Interim Tibi a Deo O. M. fausta quaeque exopto.

*Excellentiae Tuae
addictissimus in Domino*

P. Card. FUMASONI-BIONDI Praef.

† *Carolus SALOTTI,
Arch. tit. Philipp, secret.*

Cette approbation est en même temps une marque d'encouragement précieuse qui, espérons-le, portera de nombreux fruits.

En route !

Dans le même temps Mgr Douénel avait appris par Mgr Burquier la prochaine arrivée au Sikkim de deux Chanoines, MM. Aurelio Gianora et Jean Fox¹. Ils

(1) M. le Chanoine Gianora est originaire de Leontica (Tessin). Il y est né le 6 septembre 1908. Il a fait ses études secondaires au Collège Santa Maria de Pollegio (Tessin), puis à St-Maurice. Entré à l'Abbaye le 28 août 1927, il étudia la théologie, d'abord au Collège pontifical « Angelico » à Rome, puis au Grand Séminaire de Birmingham (Angleterre). Il a reçu l'ordination sacerdotale des mains de Mgr Burquier, le 23 septembre 1933.

M. le Chanoine Jean-Roger Fox est originaire de Honiton Clyst, Devonshire (Angleterre). Appartenant tout d'abord à la religion anglicane dont il fut diacre — il fit une année de ministère en cette qualité à Plymouth, en 1925 —, il reçut le baptême catholique le 2 juin 1926. Il étudia la théologie à l'Université de Fribourg et à St-Maurice, puis fut ordonné prêtre par Mgr Burquier le 2 avril 1933. M. Fox participa à la grande guerre comme lieutenant du Régiment écossais « Seaforth Highlanders », en Belgique et dans le Nord de la France ; il fut décoré de la croix de guerre en octobre 1916. *Bachelor of Arts* de l'Université d'Oxford dès 1921, M. Fox y est passé *Master* en 1933, avant de quitter l'Europe.

s'empressa d'exprimer tout son bonheur de recevoir chez lui des auxiliaires. Par lettre du 25 novembre 1934 il écrivait à Mgr de Bethléem : « Vous dire ma joie, ma reconnaissance en apprenant la toute bonne nouvelle que deux de vos bons Chanoines vont arriver dans les Himalaya afin de nous aider à convertir nos chers montagnards, m'est impossible ; je n'ai pas de mots convenables. Oh ! comme je vous remercie bien sincèrement d'avoir bien voulu consentir à nous envoyer ces très précieux renforts. Je promets de faire tout mon possible pour les bien recevoir au milieu de nous, de leur procurer tous les moyens possibles afin de les initier à la vie apostolique. Ils seront placés à Pedong, le centre et le cœur de notre chère petite Préfecture. Ils y trouveront un joli petit presbytère avec une petite église, des écoles pour garçons et filles, un orphelinat de garçons et un asile pour vieillards. Deux ou trois cents chrétiens forment la petite communauté dont ils auront charge. Un vieux missionnaire qui a passé 40 ans ici en Mission restera avec eux jusqu'au moment où ils pourront se tirer d'affaire ; il les initiera aux us et coutumes du pays, il leur aidera à apprendre la langue. Ils auront charge de trois villages qui se trouvent dans la même vallée, à savoir : Pedong, Sakhjong et Kashyong. Il y a un petit noyau de chrétiens dans chacun de ces villages ».

M. le Chanoine Gianora quitta St-Maurice le 15 octobre 1934. Après avoir passé quelques jours dans sa famille au Tessin, il partit de Gênes 10 jours plus tard, à bord du « Vittoria », paquebot italien. De Bombay il se dirigea vers Bangalore pour rendre visite à nos confrères du Collège St-Joseph et emmener avec lui, le 12 décembre, M. le Chanoine Fox.

Arrivés à Calcutta le 14 décembre, nos deux missionnaires s'y arrêtèrent quelques jours, sur la très aimable invitation de S. E. Mgr l'Archevêque qui daigna leur écrire, peu de temps après : « J'espère que vous voudrez toujours considérer notre maison comme la vôtre, non seulement celle de Calcutta, mais aussi celles de Darjeeling et de Kurseong, que, j'espère, vous aurez l'occasion de visiter l'année prochaine ». L'accueil des missionnaires de la Province de Bengale fut donc des plus chaleureux et c'est avec enthousiasme qu'ils apprirent les projets de

l'Abbaye de St-Maurice au Sikkim. M. Gianora s'exprimait ainsi dans une lettre à Mgr Burquier : « L'idée de fondation d'un centre de vie monacale catholique sur les pentes de l'Himalaya, au milieu même des lamaserias bouddhistes, avait rencontré la sympathie universelle parmi les missionnaires, et tout le monde nous félicitait d'avoir entrepris une œuvre qu'on estimait si opportune¹. »

(1) Dans une interview accordée à M. l'abbé Daniel, correspondant sierrois du *Courrier de Genève*, S. E. Mgr Burquier a fort bien exposé les projets en question. Citons une partie du dialogue :

« — Et alors, Monseigneur, une fois sur place, que comptez-vous faire ?

— Avant tout, nos deux premiers Pères, les Chanoines Fox et Gianora, devront apprendre la langue, le *népali*. Alors seulement ils seront rejoints par les trois autres encore à Bangalore. Puis, nous fonderons une Abbaye.

Monseigneur nous dit cela du ton le plus naturel du monde.

— Comment, une Abbaye, là-bas ?

— Mais oui, comme ici, avec un collège. Et tout comme ici nos Chanoines rayonnent le dimanche dans les environs, ainsi nos missionnaires, de leur Abbaye tibétaine, rayonneront eux aussi.

— Loin, Monseigneur ?

— Regardez, nous répond Monseigneur, entourant d'un trait de son crayon tout le Tibet, tout ce plateau est quatre fois grand comme la France ; l'Européen n'y peut pénétrer ; c'est le règne complet du paganisme. Il faudra bien que nous réussissions à y pénétrer dans ce Tibet !

Et Monseigneur tient toujours son crayon sur la carte. C'est le général qui indique le point stratégique à prendre : le Tibet.

— Et les Chanoines du Saint-Bernard, où sont-ils donc, eux ?

— Ici, nous montre Monseigneur en retirant son crayon vers la droite. Ils essayent de pénétrer par la Chine, par le Sud-Est, et nous par les Indes, par le Sud-Ouest.

— En sorte que c'est tout-à-fait un mouvement militaire, le coup des « tenailles ».

— C'est cela même, mais... ça n'ira pas tout seul.

— Et des missionnaires, Monseigneur, il vous en faudra évidemment un joli nombre.

— Sans doute. Dès qu'un poste sera solidement établi, il faudra bien y fonder une église, y laisser un Père, et que les autres, d'autres, poussent de l'avant. Seulement, seulement... » Et ici, Monseigneur pèse bien tout le poids de la tâche qu'il vient d'entreprendre, « ...Seulement, il faudra le nerf de la guerre, pour faire tout cela. Tenez, lisez. » Et il nous tend une lettre reçue le matin même de ses jeunes pionniers. Nous lisons : « Il n'y a aucun fonds constitué... Il faut (cela à Pedong) nourrir et habiller les Pères, deux domestiques, cinq ou six vieilles et 17 orphelins, couvrir

Premier contact

Et voici le Sikkim. Laissons M. Gianora nous raconter son premier contact avec ce pays que Mgr Rossillon, Evêque de Vizagapatam, a comparé si heureusement au Valais :

Le soir du 16, nous partions de Calcutta pour le Sikkim. Son Excellence Mgr Périer, avec toute sa suite, était venu lui-même nous accompagner jusqu'à notre voiture.

Lorsque nous nous réveillions, le lendemain, notre train entrait dans la gare de Siliguri. De là le fameux petit train que vous connaissez bien, Monseigneur, nous hissait sur les pentes des montagnes, le long de la Tista, jusqu'au pied de la colline de Kalimpong. Mgr Douénel nous attendait à Gielle-Khola, avec une voiture. Après les premières effusions, nous prîmes place dans notre voiture, qui s'élança sur la route tortueuse et enlacée qui devait aboutir à Kalimpong. Au moment même où l'on passait le pont séparant le Diocèse de Calcutta de la Préfecture du Sikkim, Mgr Douénel nous dit : « Chers Pères, soyez les bienvenus dans le territoire de ma mission. Dès à présent, je vous mets en charge spirituelle de la paroisse de Pedong et de tout son territoire. Je vous donne toute juridiction dans ma Préfecture et tout pouvoir que je puis vous octroyer. Dès maintenant, je vous nomme, vous, M. Fox, « headmaster » (Recteur) du H. School de Pedong ; j'ai même déjà signalé votre nom à l'Inspecteur d'Etat. »

Suivait la description sommaire des établissements de notre future paroisse : presbytère, église, orphelinat, H. School, quelques autres écoles primaires dispersées dans les hameaux avoisinants — et la longue énumération des merveilles accomplies par nos prédécesseurs dans tout le pays. Il nous semblait entrer dans une terre déjà conquise à la foi catholique ».

les dépenses de l'Eglise et maintenir les chevaux et la basse-cour. Ajoutez les frais de réparation des édifices, des meubles, les aumônes, etc.. On se demande comment le Père G. arrive à boucler son budget !...» Et un peu plus loin, encore, c'est le même son de cloche qui revint : « Si nous n'obtenons pas des messes, notre budget sera bien misérable. Il faut le dire. Quand le poste écherra entre nos mains, il ne sera certes pas une source de revenus... Si vous pouviez trouver des secours pour ces œuvres en Europe, ce serait la meilleure solution. Cela permettrait d'employer nos petites économies pour former des jeunes catéchistes qui manquent tout à fait ici et qui sont pourtant le meilleur moyen de propager la religion dans les villages avoisinants. » (*Courrier de Genève*, du 29 janvier 1935 ; article reproduit par le *Journal de Sierre*).

Comme aux premiers siècles...

C'est à Kalimpong que Messieurs Gianora et Fox passèrent la fête de Noël 1934. Loin de leur famille religieuse qu'ils n'oubliaient pas certes, ils trouvèrent dans leur nouveau milieu bien des sujets de consolation. M. Gianora s'é-

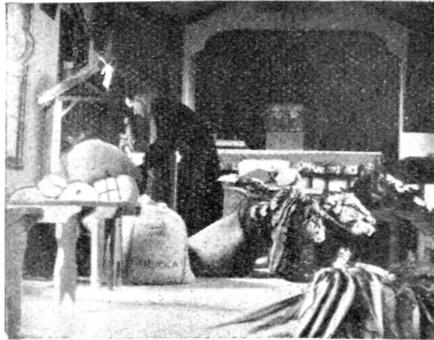


Mgr Douénel
et M. Fox
sortent
de la chapelle
après la
Messe de Noël

L'étoile de Bethléem luit à Kalimpong

crie dans une lettre : « Ils ont vraiment la foi, ces gens. On se croirait aux premiers temps de l'Eglise en voyant prier ces chrétiens. Les offrandes ne manquent pas non plus. Non contents de remplir les tronc devant la crèche de l'Enfant-Jésus, ils arrivent à la messe chargés de sacs de riz, de froment, d'oranges, de bananes, etc. ; il en est même de ceux qui présentent un veau, une chèvre, un mouton. L'agape même n'est pas oubliée... Les catholiques sont vraiment exemplaires. Les indigènes sont très difficiles à convertir, paraît-il, mais une fois convaincus, ils tiennent bon. Peuple intelligent, laborieux, vraiment sympathique. Nous aurons un champ d'action très intéressant ».

A la
suite des
bergers et
des mages



les chrétiens
de
Kalimpong
ont apporté
leurs dons
à l'Enfant
de la Crèche

Un peu de géographie

Us et coutumes

Faisons maintenant plus ample connaissance avec le Sikkim. Dans des lettres charmantes, M. Fox s'est attaché à nous donner des descriptions très vivantes de ce pays. Il ne nous en voudra pas d'en citer de larges extraits.

Si vous regardez une bonne carte de l'Asie, vous verrez, près du lieu où se rencontrent les pays de Sikkim-Bhutan-Tibet, le *Jelep-la-Pass*. C'est ici le col sur lequel passent les marchands venant du Tibet, d'où la route se dirige vers l'arête Pedong-Kalimpong ; de là elle descend dans la vallée de la Tista pour arriver au Bengale. Ces habitants de l'Asie centrale viennent jusqu'à Pedong et Kalimpong avec leurs caravanes : des trentaines d'ânes, de mules, de ponies ¹, chargés de laine, les cloches aux cous, en cortèges.

Venez maintenant vous promener avec nous, en imagination, dans la localité. Nous sortons du presbytère de Kalimpong en montant par un sentier, sous des bananiers et des orangers couverts de fruits, et nous arrivons bientôt sur la route goudronnée qui conduit des plaines jusque sur l'autre côté de Kalimpong où elle se termine (De là il n'y a que des sentiers). Nous suivons les courbes de la pente en regardant, à gauche, la rivière de la Tista ; au-delà s'étend une série d'arêtes qui attirent nos regards vers les neiges de Kinchinjunga.



Les
sommets
lointains
séparant
le Sikkim
du Tibet

1) Petits chevaux du Tibet.

Dans la petite ville, quelle variété d'hommes ! Les Lepchas, indigènes du pays, les Népalis à la physionomie mongole, mais gais, riants, des Hindous, des marchands mahométans, des Chinois, des Juifs, peut-être quelque Européen, et des individus qui, par leurs figures, semblent constituer un mélange de tous ceux-ci. Et puis viennent les gros paysans tibétains, durs, forts, pittoresques, avec des taches de couleurs vives ornant leurs bottes russes, manteaux de laine sur les épaules et chapeaux tout particuliers. Ils vous dévorent de leurs yeux asiatiques, impassibles ; ils ont l'air d'être descendus, non pas d'un autre pays, mais d'un autre siècle. Et voici un autre tibétain, la tête rasée, sa robe en laine couleur rhododendron, la roue de prière d'airain dans la main droite, qu'il tourne continuellement en murmurant le fameux : « *Om mani padme hum* », formule si ancienne que personne, même les plus savants, n'en savent, paraît-il, la signification réelle. « Qui est-ce ? » disons-nous au Père missionnaire qui nous accompagne. — C'est un confrère, dit-il. — Un confrère ? — Oui, c'est un moine, un moine bouddhiste. Plus loin, entouré de drapeaux blancs sur lesquels on a inscrit des prières qui se font répéter par le vent, un monastère bouddhiste.

Mais nous sommes maintenant auprès de quelque chose de moins mystérieux. C'est un funiculaire (comme celui de Mex !) qui mène la marchandise jusqu'à la gare, dans la vallée. Ce « *Rope-Way* » a été construit par des ingénieurs de Londres, car la laine tibétaine, qui est d'une qualité spéciale, est recherchée par les tisseurs anglais.

Un autre jour nous avons visité une famille chrétienne. On habite ici des chalets qui ressemblent beaucoup à ceux du Haut-Valais. Il y avait dix-huit enfants de trois familles rassemblés. On nous salue de la salutation catholique de ces parages : « *Zesu ki borai* », c'est-à-dire : « Gloire à Jésus », qui est prononcée en joignant, un instant, les mains devant le visage. On nous offre des chaises. Les enfants nous égayaient par de petites chansons en népalî, bien chantées, d'une voix douce et juste. Puis les parents nous invitent à boire du thé sucré — le vrai thé des Lepchas doit être bu avec du sel, tandis que le thé tibétain est préparé avec du beurre. Nous mangeons du maïs cuit, puis, comme toujours et partout, des oranges. Avant notre départ toute la famille se réunit, et, à genoux, reçoit notre bénédiction. Dans un angle de la chambre, nous remarquons un petit oratoire, orné d'un crucifix, d'une image du Sacré-Cœur, celle de l'Immaculée Conception, de S. Joseph, de S. François, etc. Deux bougies, des fleurs.

Dernière étape

Le séjour de nos confrères à Kalimpong ne fut pas de longue durée. Le 2 janvier 1935 ils se rendirent à Pedong. Accompagnés de Mgr le Préfet Apostolique, ils firent la route en « ponies » : 20 kilomètres à travers les montagnes. Deux « syces »¹ couraient à leurs côtés. M. Fox raconte :

« Nous suivons l'ancienne route de Pékin, via Lhassa. Nous sommes sur les traces des premiers missionnaires franciscains qui partirent de Bordeaux pour aller à pied en Chine, et qui arrivèrent à Pékin après quatre années et demie de marche ».

En forêt les voyageurs apprennent à connaître les arbres les plus variés. Le gibier ne l'est pas moins. Ici ce sont des traces de daims. Mgr Douénel montre l'endroit où il tua deux ours. Plus loin on remarque des pas de sangliers, de porcs-épics. Les faisans abondent, les pigeons aussi.

Voici un hameau : les habitants sont un mélange de Népalis, de Tibétains et de Bhutias. Ils regardent passer les missionnaires avec leurs yeux chinois. A quelques pas des habitations se trouvent une vingtaine de hautes perches auxquelles sont suspendus des drapeaux blancs couverts de prières en langue tibétaine ; ce sont des prières pour un mort qui vient d'être incinéré.

Le plus haut point de la route est à 2000 mètres d'altitude. Il fait froid. Six cents mètres de descente et ce sera Pedong aux petites maisons en bois, avec de l'herbe dans la rue, « comme dans la vallée de Saas », écrit M. Fox. L'église, le presbytère, les écoles, l'orphelinat sont à l'autre extrémité du village. Les deux prêtres qui desservent la localité viennent à la rencontre des nouveaux venus, le Père Gratuze, qui a trente-neuf ans et le Père Durel qui habite la mission depuis quarante ans.

« On s'installe », dit laconiquement M. Fox. Il ajoute : « Pas de lumière électrique ; on est bien loin du bruit des

(1) Mot hindi anglicisé, qui provient de l'arabe *sais*, et signifie palefrenier.

automobiles. Les coolies arrivent avec nos bagages. Pensez-y, un seul d'entre-eux a porté sur le dos, pieds nus, sur un parcours de 15 kilomètres, la malle de M. Giadora ».

Nos confrères se mettent aussitôt à la besogne. Ils visitent les lieux. Ils s'en vont jusqu'au pied d'une grande croix plantée à une assez grande distance de Pedong, vers le Nord-Est, croix patiente qui étend ses bras inlassablement en regardant vers le Sikkim et la frontière du Tibet comme pour dire : « *Quis deducet me in Idu-maeam* » ? Le bras gauche est orienté dans la direction du Kinchinjunga et du Népal, le bras droit, dans celle du Bhutan, pays fermés aujourd'hui encore aux Européens.



Regards sur l'Himalaya

« Ce n'est pas si beau que la Suisse », affirme M. Giadora. « Pas si beau, répartit M. Fox, mais plus grand ». Et ils récitent le psaume 107 :

Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum : cantabo, et psallam in gloria mea...

Exaltare super caelos, Deus, et super omnem terram gloria tua : ut liberentur dilecti tui...

Quis deducet me in civitatem munitam...

In Deo faciemus vitum : et ipse ad nihilum deducet inimicos nostros.

A un kilomètre de Pedong se trouve un monastère bouddhiste. Cinquante moines, ou lamas, y habitent, dit-on. Le bâtiment ressemble à un grand chalet suisse. Autour, des drapeaux de prières, comme de coutume. « Nous montons près de la maison, écrit M. Fox. « N'ayez pas peur », me dit un de nos orphelins, enfant de 15 ans qui fut élevé chez ces lamas et qui les quitta pour se faire chrétien. Devant le chalet, en plein soleil de l'après-midi, on voit deux ou trois Tibétains... Nous apercevons quelques peintures. Je remarque les images du coq, du serpent, du porc, symboles des trois péchés capitaux selon la morale bouddhiste. — Nous laissons la lamaserie. Plus loin on distingue l'église protestante, avant-poste du calvinisme écossais... »

In manus tuas, Domine...

Les nouvelles s'arrêtent là. C'est avec la plus grande confiance que nous suivrons de loin, les efforts de nos confrères au Sikkim. Nous les soutiendrons de nos prières surtout car, comme dit S. S. Pie XI, « la prière est l'appui et l'aliment principal des Missions mis par Dieu à la portée de tous les fidèles, quel que soit leur rang, leur condition ». Et ces années prochaines de nouveaux apôtres partiront pour cette région lointaine où la moisson est abondante et les ouvriers peu nombreux. Dieu, en outre, pourvoira aux nécessités d'un recrutement qui s'impose pour alimenter sans cesse de nouvelles forces et de nouveaux courages les terres d'Orient où la foi doit rayonner et l'amour gagner les cœurs de tous les païens.